

174

Numero a S. M. J. *Il est unanimement resolu qu'un second numeron soit accorde a Mr. A. M. J. L. pour 2<sup>o</sup> y compris sa licence*

Contrat pour tuyaux a la Canada Pipe Co. *Il est unanimement resolu que Mr. Le Maire soit autorise a signer le contrat pour les tuyaux pour l'agencement avec la Canada Pipe Co.*

Adoption du Secau *Il est unanimement resolu que le Secau tel que prepare et soumis au Conseil soit adopte <sup>comme tel</sup> pour le Secau officiel de cette Cite*

Nomination du Greffier et du Tresorier *Il est unanimement resolu que l'employe par les archives soit appelle a l'avenant le Greffier de la Cite et que le proprietaire de la Comptabilite soit appelle le Tresorier de la Cite*

Nomination de Jos. Adams dans l'appropriation de la rue Quelnel *Il est unanimement resolu que Mr. Jos. Adams soit prie d'agir comme procureur de cette Cite dans l'appropriation de la rue Quelnel*

Bonnet a l'Hopital Notre-Dame *Le Survein fait rapport qu'il a paye a l'Hopital Notre-Dame le 20 Mars dernier la somme de Cinquante francs. Le rapport est approuve*

Reunion au 12 Mai 1890 *Il est unanimement resolu que ce Conseil se reunisse a l'heure du d'jeuner le dimanche 12 Mai a 8 heures. P.M.*

*A. Ducharme*  
*A. Mauch Maire*

175

Reunion ajournement du 12 Mai 1890

Province de Quebec  
Cite de St. Louis de Montreal

Une session generale d'ajournement du Conseil de la Cite de St. Louis de Montreal sous le Comte de Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil le dimanche deuxieme jour de Mai mil huit cent quatre vingt dix conformément a l'art. 122 de la Loi Municipale de la Province de Quebec par l'art. 53 de la Loi de la Legislature de Quebec par l'art. 34 de l'acte qui fait partie de la session sont presents Mr. Le Maire L. H. Renaud et M. C. Levesque, M. L. Laporte, S. Delisle, M. Morin, Joseph Chabot, J. de Dor et J. P. Ducher formant un quorum de ce Conseil sous la presidence de Mr. Le Maire L. H. Renaud

Il est ordonne et statue par resolution du dit. Conseil comme suit.  
Lecture et approbation des minutes de la derniere reunion

Rapport du Comite de l'eau *Lecture et approbation du rapport du Comite de l'eau en date du septieme jour de Mai courant moins la partie recommandant la construction d'un cabinet evapore (water lock) pour le lagement de Mr. F. B. P. P.*

Rapport des Auditeurs *Lecture du rapport de l'auditeur pour les recettes et les depenses du 1<sup>er</sup> Janvier 1890 au 1<sup>er</sup> Mai 1890*

Confirmation de permis de bouchers *Des permis de boucher sont accorde a M. M. Theo La Roche et Loyelle Lefebvre*

Confirmation d'un certificat de licence *Il est unanimement resolu qu'un certificat de licence pour un magasin soit accorde a Mr. Antoin Lussier*

Lettre de Mr. Lamb *Lecture d'une lettre de Mr. Lamb demandant le paiement de ce qui est du par cette Cite pour l'installation des alienes*

Comptes approuves *Les comptes suivants sont approuves et ordonnes d'etre payes*  
John O. Dabuty 6.97  
J. P. Prefontaine 102.86  
Canada Pipe Foundry Co 3.50  
Woodward & Lothrop 8.50  
George Bishop



176

Montreal Rolling Mills Co. 81. 64  
No 1 auteurs 10. 23

Reclamation contre J. B. Prud'homme & Henri Pelon  
Il est unanimement resolu que la somme de cinq piastres soit chargee a Mrs J. B. Prud'homme et autant a Mrs Henri Pelon pour avoir tenu leurs etats avant le mois de Mars et d'Avril, ainsi qu'il avait été entendu avec les Messieurs lors de l'ouverture de leurs etats

Composition du bureau local d'hygiene  
Il est unanimement resolu que le bureau local d'hygiene soit reorganise et qu'il se compose du R. M. A. Leguin et de M. J. Joseph Luthell J. A. Thibault S. Dubé et H. Rivin

Requete de l'ingenieur des Pompes  
Lecture d'une requete de l'ingenieur de la maison des pompes demandant une augmentation de salaire pour lui et ses hommes  
Referé au Comité de de l'eau

Soumission pour canaux d'égout  
Le Greffier ouvre les soumissions pour la construction de canaux d'égout sur les rues Albert, Delisle et Napoleon  
Les soumissionnaires sont M. M. Le Fortin, M. Dincen, L. V. Moreau, St. Laurent & Lavoie et F. Rochon

Acceptation de la soumission de L. St. Meoan  
Il est unanimement que la soumission de L. St. Meoan soit acceptée pour les rues Albert et Napoleon à la condition qu'il achete de cette loti, à raison de \$4.00 le mille, la brique provenant du vieux canal existant dans la rue Albert et que Mrs Le Meaire et le Greffier soient autorisés à signer avec Mrs Meoan un contrat pour donner effet aux present

Ajourné au 21 Mai 1890  
Il est unanimement resolu que ce conseil s'ajourne à mercredi le vingt unieme jour de Mai courant à 8 heures, P.M.

R. H. Huvellet Maire

177

Session d'ajournement 21 Mai 1890

Province de Quebec  
Cité de St. Benigard de  
de Montreal

A une session generale d'ajournement du conseil de la cité de St. Benigard de Montreal dans le Comte d' Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi le vingt unieme jour de Mai mil huit cent quatre vingt dix conformément à une resolution d'ajournement passé à sa session tenue le dix unieme jour de Mai courant conformément aux dispositions de l'acte de la législature de Quebec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 84 à laquelle session sont présents Messrs le Maire L. H. Benault et M. H. L. Lavoie, Messrs J. H. Merrin, Joseph Le Babok, J. P. Doré et J. B. Duochet formant un quorum de ce conseil sous la présidence de Mrs le Maire L. H. Benault

Il est ordonné et statué par resolution du dit conseil comme suit, Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

Rapport du Comité des Chemins  
Lecture des rapports de différents Comité savoir: Du Comité des chemins en date du 19 Mai courant

Rapport du Comité de Feu & Police  
Du Comité de Feu et Police en date du 19 Mai courant

Il est unanimement resolu que les rapports de différents Comité soient referés au Comité de Finances

Rapport du Comité de l'eau  
Lecture et approbation des rapports des Comité suivants

Rapport du Comité des Licences  
Du Comité de l'eau en date du 19 Mai courant et Du Comité des Licences en date du 19 Mai courant

Requete de J. H. Ward  
Lecture d'une requete de Mrs J. H. Ward W. Rutherford Mrs. St. Rufantain, Leguin & Leguire et autres demandant au conseil d'accorder une augmentation de salaire au Chef de Police  
Cette requete est referé au Comité de Finances ainsi que la question des salaires des employés de la maison des pompes

Requete de Eod. Courville  
Lecture d'une requete de Mrs Godfray Courville se faisant quant de l'état de la rue St. Jacques  
Celle requete est referé au Comité des Chemins



M. L. Cochon & Delisle fait son entrée

Confirmation de certifi. Il est unanimement résolu qu'un certificat pour mag. a. out de licence de magasin soit accordé à M. H. Lanier

Projet pour les égouts de la Cité St. Antoine Lecture d'un projet d'arrangement pour la connection des égouts de la Cité St. Antoine avec les nôtres

Acte conforme à celui passé avec la Cité de Montréal pour les égouts de la Cité St. Antoine Il est unanimement résolu que le Suffis donne inscription à Mrs. Olivier de préparer un acte conforme à celui que nous avons passé avec la Cité de Montréal et que la dite somme de quatre mille francs (\$4,000.00) soit payée comptant.

Tant à être chargés aux propriétaires de la rue Albert pour vieux égouts Il est unanimement résolu qu'une réduction de 20 cent. par pieds, soulevés sur le cant à être payé par les propriétaires de la rue Albert pour compensation pour le vieux canal existant actuellement sur la rue Albert, soit faite à ceux dits propriétaires ayant le dit vieux canal vis-à-vis leur propriété

Impression de comptes Il est unanimement résolu que le Suffis fasse imprimer 20,000.00 comptes anglais

Demande de soumission pour l'achat des drapeaux Il est unanimement résolu que le Suffis demande des soumissions pour l'achat de nos drapeaux au montant de quatre cents mille francs (\$400,000.00) à quatre pour cent (4%) et qu'à cet effet des annonces soient faites dans le Journal de Commerce, le Herald, le Standard, le Journal of Commerce pendant un mois

Achat d'un drapeau M. le Président du Comité de l'Hotel de Ville est autorisé d'acheter un pavillon français

Comptes approuvés Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés: S. Mantel, 8 11.00; J. E. Schmitt, 16.00; M. Kirt, 34.00; M. Meloch, 17.00

Taxe imposée pour la vente de la crème à la glace Il est unanimement résolu que la taxe pour vente de la crème à la glace au coin des rues soit fixée à \$2.50

Placement des cochers Il est unanimement résolu qu'il soit permis de placer des cochers de bagage au coin sud-ouest des rues

Vinet et St. Louis pour que le nombre de ces voitures soit limité à trois

Élargissement de la rue Duessnel / Attendu que la partie ouest de la rue Duessnel projetée n'a que 40 pieds de largeur et qu'il serait à propos de donner à cette rue une largeur d'au moins 50 pieds. Il est unanimement résolu que cette partie de la rue Duessnel soit élargie à 50 pieds et cela au frais de ceux qui en bénéficieraient et Duessnel projetée du lot qui a cette fin cette Cité fonde l'acquisition des lots du cadastre n. 338 en ou morceaux de terre ou biens fonds et après mention d'usage au n. 338

1° Un terrain sans bâtisse sur lequel le côté sud-est par une partie de la subdivision n. 23 du lot du cadastre n. 386, le dit côté mesurant environ 66' 6" pouces; du côté sud-est par la rue Duessnel, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds; du côté Nord-Ouest par une partie de la subdivision n. 22 du lot du cadastre n. 386, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds; contenant une superficie d'environ 5.67 acres mesurés anglais. le dit terrain étant une partie de la subdivision n. 22 du lot du cadastre n. 386 sur le plan et ligne de Renvoi officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

2° Un terrain sans bâtisse sur lequel le côté sud-est par une partie de la subdivision n. 24 du lot du cadastre n. 386, le dit côté mesurant environ 1' 6" pieds; du côté sud-est par la rue Duessnel le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds; du côté Nord-Ouest par une partie de la subdivision n. 22 du lot du cadastre n. 386, le dit côté mesurant environ 6' 6" pouces; du côté nord-ouest par une partie de la subdivision n. 23 du lot du cadastre n. 386, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds. contenant une superficie d'environ 16.87 acres mesurés anglais. le dit terrain étant une partie de la subdivision n. 23 du lot du cadastre n. 386, sur le plan et ligne de Renvoi officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

3° Un terrain sans bâtisse sur lequel le côté sud-est par une partie de la subdivision n. 25 du lot du cadastre n. 386, le dit côté mesurant environ 1' 6" pieds; du côté sud-est par la rue Duessnel, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds; du côté Nord-Ouest par une partie de la subdivision n. 23 du lot du cadastre n. 386 le dit côté mesurant environ 1' 6" pieds; du côté nord-ouest

Il y a des signatures et des initiales à la fin de la page.



par une partie de la subdivision n° 24 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds, contenant une superficie d'environ 28.12 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie de la subdivision n° 24 du lot du cadastre n° 386, sur le plan et l'itinéraire officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal

4° Un terrain sans bâtisse sur érigée, borné du côté Sud Ouest par une partie de la subdivision n° 26 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 20' 0" pieds; du côté Sud Est par la rue Quinson, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds; du côté Nord Est par une partie de la subdivision n° 24 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 1' 0" pied du côté Nord Ouest par une partie de la subdivision n° 25 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds contenant une superficie d'environ 39.37 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie de la subdivision n° 25 du lot du cadastre n° 386, sur le plan et l'itinéraire officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal

5° Un terrain sans bâtisse sur érigée, borné du côté Sud Ouest par une partie de la subdivision n° 27 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 2' 6" pied; du côté Sud Est par la rue Quinson, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds; du côté Nord Est par une partie de la subdivision n° 25 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 2' 0" pieds; du côté Nord Ouest par une partie de la subdivision n° 26 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds, contenant une superficie d'environ 50.62 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie de la subdivision n° 26 du lot du cadastre n° 386 sur le plan et l'itinéraire officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal

6° Un terrain sans bâtisse sur érigée, borné du côté Sud Ouest par une partie de la subdivision n° 28 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 3' 0" pied; du côté Sud Est par la rue Quinson, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds; du côté Nord Est par une partie de la subdivision n° 26 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant 2' 6" pieds, du côté Nord Ouest par une partie de la subdivision n° 27 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant 22' 6" pieds, contenant une superficie d'environ 61.87 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie de la subdivision n° 27 du lot du cadastre n° 386 sur

le plan et l'itinéraire officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal

7° Un terrain sans bâtisse sur érigée, borné du côté Sud Ouest par une partie de la subdivision n° 29 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 3' 6" pieds; du côté Sud Est par la rue Quinson, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds; du côté Nord Est par une partie de la subdivision n° 27 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 3' 0" pieds; du côté Nord Ouest par une partie de la subdivision n° 28 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds, contenant une superficie d'environ 75.12 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie de la subdivision n° 28 du lot du cadastre n° 386, sur le plan et l'itinéraire officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal

8° Un terrain sans bâtisse sur érigée, borné du côté Sud Ouest par une partie de la subdivision n° 30 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 4' 0" pieds; du côté Sud Est par la rue Quinson, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds; du côté Nord Est par une partie de la subdivision n° 28 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 3' 6" pieds; du côté Nord Ouest par une partie de la subdivision n° 29 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds, contenant une superficie d'environ 84.37 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie de la subdivision n° 29 du lot du cadastre n° 386 sur le plan et l'itinéraire officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal

9° Un terrain sans bâtisse sur érigée, borné du côté Sud Ouest par une partie de la subdivision n° 31 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 4' 6" pieds; du côté Sud Est par la rue Quinson, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds; du côté Nord Est par une partie de la subdivision n° 29 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant 4' 0" pieds; du côté Nord Ouest par une partie de la subdivision n° 30 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 22' 6" contenant une superficie d'environ 95.62 pieds, étant une partie de la subdivision n° 30 du lot du cadastre n° 386 sur le plan et l'itinéraire officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal

10° Un terrain sans bâtisse sur érigée, borné du côté Sud Ouest par une partie de la subdivision n° 32 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 5' 0" pieds; du côté Sud Est par la rue Quinson, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds; du côté Nord Est par

4 mesure Anglaise, le dit terrain  
*[Signature]*  
*[Signature]*



3<sup>e</sup> mesure Anglaise  
le dit terrain  
L.H.C.  
L.H.

une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 30 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 31 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds contenant une superficie d'environ 106.87 pieds<sup>2</sup> etant une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 31 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 sur les plans et lins de Renvoi officiels pour la municipalite de la paroisse de Montreal

11<sup>e</sup> Un terrain sans batisse sus enqie, borne du cote Sud ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 33 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 5<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Sud Est par la rue Duquesnel le dit cote mesurant environ 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord Est par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 31 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 5<sup>0</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 32 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote

4<sup>e</sup> mesure Anglaise  
le dit terrain  
L.H.C.  
L.H.

mesurant environ 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds, contenant une superficie d'environ 118.12 pieds<sup>2</sup> etant une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 32 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 sur les plans et lins de Renvoi officiels pour la municipalite de la paroisse de Montreal

12<sup>e</sup> Un terrain sans batisse sus enqie, borne du cote Sud ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 34 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 6<sup>0</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Sud Est par la rue Duquesnel le dit cote mesurant environ 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord Est par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 32 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 5<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 33 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant

4<sup>e</sup> mesure Anglaise  
le dit terrain  
L.H.C.  
L.H.

environ 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds, contenant une superficie d'environ 129.39 pieds<sup>2</sup> etant une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 33 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 sur les plans et lins de Renvoi officiels pour la municipalite de la paroisse de Montreal

13<sup>e</sup> Un terrain sans batisse sus enqie, borne du cote Sud ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 35 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Sud Est par la rue Duquesnel le dit cote mesurant environ 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord Est par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 33 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 6<sup>0</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 34 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant en-

4<sup>e</sup> mesure Anglaise  
le dit terrain  
L.H.C.  
L.H.

viron 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds, contenant une superficie d'environ 110.62 pieds<sup>2</sup> etant une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 34 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 sur les plans et lins de Renvoi officiels pour la municipalite de la paroisse de Montreal

3<sup>e</sup> mesure Anglaise  
le dit terrain  
L.H.C.  
L.H.

14<sup>e</sup> Un terrain sans batisse sus enqie, borne du cote Sud ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 36 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 7<sup>0</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Sud Est par la rue Duquesnel le dit cote mesurant environ 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord Est par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 34 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 35 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant

environ 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds, contenant une superficie d'environ 133.87 pieds<sup>2</sup> etant une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 35 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 sur les plans et lins de Renvoi officiels pour la municipalite de la paroisse de Montreal

15<sup>e</sup> Un terrain sans batisse sus enqie, borne du cote Sud ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 37 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 7<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Sud Est par la rue Duquesnel le dit cote mesurant environ 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord Est par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 35 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 7<sup>0</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 36 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote

mesurant environ 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds, contenant une superficie d'environ 163.12 pieds<sup>2</sup>, mesure Anglaise le dit terrain etant une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 36 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 sur les plans et lins de Renvoi officiels pour la municipalite de la paroisse de Montreal

16<sup>e</sup> Un terrain sans batisse sus enqie, borne du cote Sud ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 38 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 8<sup>0</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Sud Est par la rue Duquesnel le dit cote mesurant environ 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord Est par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 36 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 7<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 37 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant

environ 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds, contenant une superficie d'environ 144.37 pieds<sup>2</sup> mesure Anglaise le dit terrain etant une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 37 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 sur les plans et lins de Renvoi officiels pour la municipalite de la paroisse de Montreal

17<sup>e</sup> Un terrain sans batisse sus enqie, borne du cote Sud ouest par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 39 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 8<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Sud Est par la rue Duquesnel le dit cote mesurant environ 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord Est par une partie de la subdivision n<sup>o</sup> 37 du lot du cadastre n<sup>o</sup> 386 le dit cote mesurant environ 8<sup>0</sup>/<sub>2</sub> pieds; du cote Nord ouest par une partie



de la subdivision n° 38 du lot du cadastre n° 386, le dit cote mesurant environ 22' 6" pieds contenant une superficie d'environ 185.62 pieds mesure Anglaise le dit terrain étant une partie de la subdivision n° 38 du lot du cadastre n° 386 sur le plan et livre de Révisé officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

18° Un terrain sans bâtisse sur engie, borné du côté Sud-Ouest par une partie de la subdivision n° 40 du lot du cadastre n° 386 le dit cote mesurant environ 9' 0" pieds; du côté Sud-Est par la rue Duquesnel, le dit cote mesurant environ 22' 6" pieds; du côté Nord-Est par une partie de la subdivision n° 38 du lot du cadastre n° 386 le dit cote mesurant environ 8' 6" pieds; du côté Nord-Ouest par une partie de la subdivision n° 39 du lot du cadastre n° 386, le dit cote mesurant environ 22' 6" pieds contenant une superficie d'environ 196.84 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie de la subdivision n° 39 du lot du cadastre n° 386 sur le plan et livre de Révisé officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

19° Un terrain sans bâtisse sur engie, borné du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 4690 le dit cote mesurant environ 10' 9" pieds; du côté Sud-Est par la rue Duquesnel, le dit cote mesurant environ 42' 6" pieds; du côté Nord-Est par une partie de la subdivision n° 39 du lot du cadastre n° 386 le dit cote mesurant environ 9' 0" pieds; du côté Nord-Ouest par une partie de la subdivision n° 40 du lot du cadastre n° 386 le dit cote mesurant environ 61' 9" pieds contenant une superficie d'environ 685.00 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie de la subdivision n° 40 du lot du cadastre n° 386 sur le plan et livre de Révisé officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

20° Un terrain avec bâtisse sur engie, borné du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 852, le dit cote mesurant environ 3' pouces; du côté Sud-Est par une partie du lot du cadastre n° 851, le dit cote mesurant environ 30' 8" pieds du côté Nord-Est par une partie du lot du cadastre n° 850, le dit cote mesurant environ 10' pouces; du côté Sud-Ouest par la rue Duquesnel, le dit cote mesurant environ 30' 8" pieds, contenant une superficie d'environ 16.28 pieds mesure Anglaise le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 851, sur le plan et livre de Révisé officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

21° Un terrain avec bâtisse sur engie, borné du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 857, le dit

cote mesurant environ 10' pouces; du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 850, le dit cote mesurant environ 30' 8" pieds; du côté Nord-Est par une partie du lot du cadastre n° 849, le dit cote mesurant environ 1' 5" pouces; du côté Nord-Ouest par la rue Duquesnel, le dit cote mesurant environ 30' 8" pieds, contenant une superficie d'environ 33.75 pieds mesure Anglaise le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 850, sur le plan et livre de Révisé officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

22° Un terrain sans bâtisse sur engie, borné du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 850, le dit cote mesurant environ 1' 5" pieds; du côté Sud-Est par une partie du lot du cadastre n° 849, le dit cote mesurant environ 30' 8" pieds; du côté Nord-Est par une partie du lot du cadastre n° 848, le dit cote mesurant environ 2' 0" pieds; du côté Nord-Ouest par la rue Duquesnel le dit cote mesurant environ 30' 8" pieds, contenant une superficie d'environ 51.25 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 849, sur le plan et livre de Révisé officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

23° Un terrain sans bâtisse sur engie, borné du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 849, le dit cote mesurant environ 2' 0" pieds; du côté Sud-Est par une partie du lot du cadastre n° 848, le dit cote mesurant environ 30' 8" pieds; du côté Nord-Est par une partie du lot du cadastre n° 847, le dit cote mesurant environ 2' 7" pieds; du côté Nord-Ouest par la rue Duquesnel le dit cote mesurant environ 30' 8" pieds, contenant une superficie d'environ 68.75 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 848 sur le plan et livre de Révisé officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

24° Un terrain sans bâtisse sur engie, borné du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 848, le dit cote mesurant environ 2' 7" pieds; du côté Sud-Est par une partie du lot du cadastre n° 847, le dit cote mesurant environ 30' 8" pieds; du côté Nord-Est par une partie du lot du cadastre n° 846, le dit cote mesurant environ 3' 2" pieds; du côté Nord-Ouest par la rue Duquesnel le dit cote mesurant environ 30' 8" pieds, contenant une superficie d'environ 86.25 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 847 sur le plan et livre de Révisé officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal



de la subdivision n° 38 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds contenant une superficie d'environ 185.62 pieds mesure Anglaise le dit terrain étant une partie de la subdivision n° 38 du lot du cadastre n° 386 sur le plan et livre de Révéri officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

18° Un terrain sans bâtisse sur engie, borné du côté Sud-Ouest par une partie de la subdivision n° 40 du lot du cadastre n° 386 le dit côté mesurant environ 9' 0" pieds; du côté Sud-Est par la rue Duquesnel, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds; du côté Nord-Est par une partie de la subdivision n° 39 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 8' 6" pieds; du côté Nord-Ouest par une partie de la subdivision n° 39 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 22' 6" pieds contenant une superficie d'environ 196.84 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie de la subdivision n° 39 du lot du cadastre n° 386 sur le plan et livre de Révéri officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

19° Un terrain sans bâtisse sur engie borné du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 4690 le dit côté mesurant environ 10' 9" pieds; du côté Sud-Est par la rue Duquesnel, le dit côté mesurant environ 42' 6" pieds; du côté Nord-Est par une partie de la subdivision n° 39 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 9' 0" pieds; du côté Nord-Ouest par une partie de la subdivision n° 40 du lot du cadastre n° 386, le dit côté mesurant environ 61' 9" pieds contenant une superficie d'environ 685.00 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie de la subdivision n° 40 du lot du cadastre n° 386 sur le plan et livre de Révéri officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

20° Un terrain avec bâtisse sur engie, borné du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 852, le dit côté mesurant environ 3' 6" pouces; du côté Sud-Est par une partie du lot du cadastre n° 851, le dit côté mesurant environ 30' 8" pieds du côté Nord-Est par une partie du lot du cadastre n° 850, le dit côté mesurant environ 10' 6" pouces; du côté Sud-Ouest par la rue Duquesnel, le dit côté mesurant environ 30' 8" pieds, contenant une superficie d'environ 16.28 pieds mesure Anglaise le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 851, sur le plan et livre de Révéri officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

21° Un terrain avec bâtisse sur engie, borné du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 857, le dit

côté mesurant environ 10' 6" pouces; du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 850, le dit côté mesurant environ 30' 8" pieds; du côté Nord-Est par une partie du lot du cadastre n° 849, le dit côté mesurant environ 1' 5" 1/2" pouces; du côté Nord-Ouest par la rue Duquesnel, le dit côté mesurant environ 30' 8" pieds, contenant une superficie d'environ 33.75 pieds mesure Anglaise le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 850, sur le plan et livre de Révéri officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

22° Un terrain sans bâtisse sur engie, borné du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 850, le dit côté mesurant environ 1' 5" 1/2" pieds; du côté Sud-Est par une partie du lot du cadastre n° 849, le dit côté mesurant environ 30' 8" pieds; du côté Nord-Est par une partie du lot du cadastre n° 848, le dit côté mesurant environ 2' 0" pieds; du côté Nord-Ouest par la rue Duquesnel le dit côté mesurant environ 30' 8" pieds, contenant une superficie d'environ 51.25 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 849, sur le plan et livre de Révéri officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

23° Un terrain sans bâtisse sur engie, borné du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 849, le dit côté mesurant environ 2' 0" pieds; du côté Sud-Est par une partie du lot du cadastre n° 848, le dit côté mesurant environ 30' 8" pieds; du côté Nord-Est par une partie du lot du cadastre n° 847, le dit côté mesurant environ 2' 7" 1/2" pieds; du côté Nord-Ouest par la rue Duquesnel le dit côté mesurant environ 30' 8" pieds, contenant une superficie d'environ 68.75 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 848 sur le plan et livre de Révéri officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal

24° Un terrain sans bâtisse sur engie, borné du côté Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n° 848, le dit côté mesurant environ 2' 7" 1/2" pieds; du côté Sud-Est par une partie du lot du cadastre n° 847, le dit côté mesurant environ 30' 8" pieds; du côté Nord-Est par une partie du lot du cadastre n° 846, le dit côté mesurant environ 3' 2" 1/2" pieds; du côté Nord-Ouest par la rue Duquesnel le dit côté mesurant environ 30' 8" 1/2" pieds, contenant une superficie d'environ 86.25 pieds mesure Anglaise, le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 847 sur le plan et livre de Révéri officiel pour la municipalité de la paroisse de Montréal



25° Un terrain sans bâtisse sus élevée, borné du côté Sud Ouest par une partie du lot du cadastre n° 847, le dit côté mesurant environ 3'2" pieds; du côté Sud Est par une partie du lot du cadastre n° 846, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds; du côté Nord Est par une partie du lot du cadastre n° 845 le dit côté mesurant environ 3'10" pieds; du côté Nord Ouest par la rue Duquesnel le dit côté mesurant environ 30'5" pieds contenant une superficie d'environ 105.00 pieds mesurés anglais le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 846 sur les plans et livres de Renvoi pour la municipalité de la paroisse de Montréal

26° Un terrain sans bâtisse sus élevée borné du côté Sud Ouest par une partie du lot du cadastre n° 846, le dit côté mesurant environ 3'10" pieds; du côté Sud Est par une partie du lot du cadastre n° 845, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds; du côté Nord Est par une partie du lot du cadastre n° 844, le dit côté mesurant environ 4'8" pieds; du côté Nord Ouest par la rue Duquesnel, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds contenant une superficie d'environ 127.50 pieds mesurés anglais, le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 846 sur les plans et livres de Renvoi pour la municipalité de la paroisse de Montréal

27° Un terrain sans bâtisse sus élevée, borné du côté Sud Ouest par une partie du lot du cadastre n° 846, le dit côté mesurant environ 4'8" pieds; du côté Sud Est par une partie du lot du cadastre n° 844, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds; du côté Nord Est par une partie du lot du cadastre n° 843 le dit côté mesurant environ 5'4" pieds; du côté Nord Ouest par la rue Duquesnel, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds contenant une superficie d'environ 150.00 pieds mesurés anglais le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 844 sur les plans et livres officiels de Renvoi pour la municipalité de la paroisse de Montréal

28° Un terrain sans bâtisse sus élevée, borné du côté Sud Ouest par une partie du lot du cadastre n° 844, le dit côté mesurant environ 3'4" pieds; du côté Sud Est par une partie du lot du cadastre n° 843, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds; du côté Nord Est par une partie du lot du cadastre n° 842, le dit côté mesurant environ 6'0" pieds; du côté Nord Ouest par la rue Duquesnel, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds contenant une superficie d'environ 170.00 pieds mesurés anglais, le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 843 sur les plans et livres de Renvoi officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal

29° Un terrain sans bâtisse sus élevée, borné du côté Sud Ouest par une partie du lot du cadastre n° 843, le dit côté mesurant environ 6'0" pieds; du côté Sud Est par une partie du lot du cadastre n° 842, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds; du côté Nord Est par une partie du lot du cadastre n° 841, le dit côté mesurant environ 6'7" pieds; du côté Nord Ouest par la rue Duquesnel, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds contenant une superficie d'environ 188.75 pieds mesurés anglais, le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 842 sur les plans et livres de Renvoi officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal

30° Un terrain sans bâtisse sus élevée, borné du côté Sud Ouest par une partie du lot du cadastre n° 842, le dit côté mesurant environ 6'7" pieds; du côté Sud Est par une partie du lot du cadastre n° 841, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds; du côté Nord Est par une partie du lot du cadastre n° 840, le dit côté mesurant environ 7'2" pieds; du côté Nord Ouest par la rue Duquesnel, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds, contenant une superficie d'environ 206.25 pieds mesurés anglais le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 841 sur les plans et livres de Renvoi officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal

31° Un terrain sans bâtisse sus élevée, borné du côté Sud Ouest par une partie du lot du cadastre n° 841, le dit côté mesurant environ 7'2" pieds; du côté Sud Est par une partie du lot du cadastre n° 840, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds; du côté Nord Est par une partie du lot du cadastre n° 839, le dit côté mesurant environ 7'10" pieds; du côté Nord Ouest par la rue Duquesnel, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds contenant une superficie d'environ 227.50 pieds mesurés anglais le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 840 sur les plans et livres de Renvoi officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal

32° Un terrain sans bâtisse sus élevée, borné du côté Sud Ouest par une partie du lot du cadastre n° 840, le dit côté mesurant environ 7'10" pieds; du côté Sud Est par une partie du lot du cadastre n° 839, le dit côté mesurant environ 30'8" pieds; du côté Nord Est par une partie du lot du cadastre n° 838 le dit côté mesurant environ 3'10" pieds; du côté Nord Ouest par la rue Duquesnel le dit côté mesurant environ 30'8" pieds; contenant une superficie d'environ 236.50 pieds mesurés anglais le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n° 839 sur les plans et livres de Renvoi officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal

33° Un terrain sans bâtisse sus élevée, borné du côté



Sud-Ouest par une partie du lot du cadastre n<sup>o</sup> 839, le dit coté mesurant environ 3'10" pieds; du côté Sud-Est par une partie du lot du cadastre n<sup>o</sup> 838, le dit coté mesurant environ 20 pieds; du côté Nord-Ouest par la rue Laurier, le dit coté mesurant environ 18 pieds, contenant une superficie d'environ 36.42 pieds mesurés Anglaises, le dit terrain étant une partie du lot du cadastre n<sup>o</sup> 838 sur le plan et livre de Révisé officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal, ainsi que le tout appert par le plan préparé à cette fin par M<sup>r</sup> J. Estanier Ingénieur.

2<sup>o</sup> Que le procureur du Conseil M<sup>r</sup> Joseph Adams soit chargé de donner les avis et accomplir les formalités nécessaires pour l'expropriation de ces terrains, la nomination des Commissaires, la compensation à être payée aux propriétaires et de la préparation du Roll de Répartition.

Il est unanimement résolu que le Conseil s'ajourne à mercredi le 28 Mai courant à huit heures P.M.

Ajourné au 28 Mai 1890

*J. Ducharme*  
*Sheffer*  
*Alfred Maize*

Séance d'ajournement 28 Mai 1890

Province de Québec  
Cité de St. Louis  
de Montréal

A une session générale d'ajournement des Conseil de la Cité de St. Louis de Montréal dans le Comté de Hochelaga tenue au lieu ordinaire de ses sessions, mercredi le vingt huitième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt dix conformément à une résolution d'ajournement prise à sa dernière session le vingt unième jour de Mars courant, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec fait dans la 3<sup>e</sup> Victoria Chap 34 à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Le Moine L<sup>r</sup> H. Bernault et M<sup>r</sup> Le Chevalier H. Morin J<sup>r</sup> Le Don et J<sup>r</sup> P. Duval formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> Le Moine L<sup>r</sup> H. Bernault

Il est ordonné et statué par résolution dudit Conseil comme suit

Lecture et approbation du minutes de la dernière séance

Rapport du Comité des Finances

Lecture et approbation du Rapport du Comité des Finances en date du 27 Mai courant

Nomination d'un Inspecteur pour les Egoûts. Il est unanimement résolu que M<sup>r</sup> Le Moine soit autorisé à engager un inspecteur pour surveiller la construction de canaux d'égout en construction, quand il le jugera nécessaire.

Requête de M<sup>r</sup> Charon Lecteur d'une application de M<sup>r</sup> Charon comme constaté. Reçu au Comité de Police.

*J. H. Maize*

Séance Générale 24 Juin 1890

Province de Québec  
Cité de St. Louis  
de Montréal

J<sup>r</sup> Joseph Leblond  
*M<sup>r</sup> Le Moine*  
*Le Chevalier*

A une session générale des Conseil de la Cité de St. Louis de Montréal dans le Comté de Hochelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi le quatrième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt dix conformément aux dispositions de la Législature de Québec fait dans la 5<sup>e</sup> Victoria Chap 34 à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> Le Moine L<sup>r</sup> H. Bernault et M<sup>r</sup> Le Chevalier H. Morin, J<sup>r</sup> Leblond, J<sup>r</sup> Le Moine formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> Le Moine L<sup>r</sup> H. Bernault

Il est ordonné et statué par résolution dudit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

Comptes approuvés

M <sup>r</sup> P. Leblond	24.35
Geo. Bush	253.29
R. Donaldson	2.00
Garth & Co	237.45
Bestrand & Fier	3.00
Geo. Bishop	5.00
C. A. Briggs	21.75
J <sup>r</sup> Beauhan	21.50
A. Forsy	3.00
J. A. Gougeon	22.50
Goodyear Putter Co	13.50
J. Legault	1.38
M <sup>r</sup> Mitchell	53.61







sa propriété à l'encouragement de Mrs. Notre Dame Wind  
Il est entendu que Mrs. Lalonde est responsable de ce  
travail et qu'il devra prendre avec Mrs. Baccheini toute  
la garantie nécessaire

Projet d'acte pour la  
jonction des égouts de  
la cité St. Antoine

Il est unanimement résolu que le projet d'acte pour la  
jonction des égouts de la cité St. Antoine à ceux de  
cette cité a été approuvé et qu'avec l'assentiment de  
Mrs. H. H. Norman et M. St. Ducharme l'assentiment  
sont autorisés à signer cet acte avec convenance

Achat de charbon  
pour l'aqueduc

Il est unanimement résolu que M. le Surintendant de  
l'Aqueduc soit autorisé à acheter 1000 tonnes de Char-  
bon à Dobell à raison de \$3.60 l'unité pour les quatre  
semaines 2240 et qu'il fasse faire des numéros  
pour la maison du Village Huron, lesquels numé-  
ros devront être changés au temps de dix cents cha-  
que aux propriétaires de dites maisons

Comptes approuvés

Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être  
payés  
J. E. D. Beaucourt 34.00  
J. E. D. Beaucourt 10.00  
National Mettall 81.75  
Montreal Rolling Mill Co. 60.52  
John Mc Dougal 11.70  
J. E. D. Beaucourt 50.00  
C. J. P. H. H. H. H. 418.58

Requête d'Amélie  
Lapointe

Lecture d'une lettre de M. Prud'homme Lapointe demandant  
un lot de terrain vis à vis sa propriété sur la rue Delisle  
Référer au Comité des Chemins

Paiement au contracteur  
des égouts et commis-  
sion à E. Darnier

Il est unanimement résolu que le Surintendant soit autorisé  
à payer le contracteur des égouts de 5% de  
l'ingénieur M. Vanriet, sur les estimations qui seront fournies  
par l'ingénieur M. Vanriet

Ajourné au  
18 juin 1890

Il est unanimement résolu que le conseil s'ajourne à  
mercredi le 18 courant à huit heures P.M.

G. Ducharme

H. H. H. H. H. H.

Duffier

session d'ajournement  
18 juin 1890

Provinces de Québec  
Cité de St. Laurent  
de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil de la cité  
de St. Laurent de Montréal dans le comté de Hochelaga, tenue  
au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi le  
dix huitième jour de juin mil huit cent quatre vingt  
neuf, conformément à une résolution d'ajournement passé à sa  
session tenue le neuvième jour de juin courant conformé-  
ment aux dispositions de l'acte de la législature de  
Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap 34 à laquelle  
session sont présents M. les Echevins S. Delisle  
et H. H. H.

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum les  
membres n'ont pas lieu

G. Ducharme  
Duffier

session finie

Provinces de Québec  
Cité de St. Laurent  
de Montréal

A une session générale du conseil de la cité de St. Lau-  
rent de Montréal dans le comté de Hochelaga, tenue au lieu  
ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi le deuxième jour  
de juillet mil huit cent quatre vingt dix conformément aux  
dispositions de l'acte de la législature de Québec passé  
dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap 34 à laquelle session sont présents  
M. les Echevins S. Delisle, H. H. H. et J. B. Durocher

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum M. les  
Echevins présents S. Delisle, H. H. H. et J. B. Durocher ajou-  
rent cette session à lundi le septième jour de juillet cou-  
rant à huit heures de l'après midi conformément  
aux dispositions de l'act 53<sup>e</sup> Victoria Chap 34

Ajourné au  
7 juillet 1890

G. Ducharme  
Duffier

H. H. H.  
J. B. Durocher







196

AVIS à Craigville  
de la pose de lampes  
convent instruction de poser 3 lampes electriques sur la rue Cousat et une sur la rue St Antoine aux endroits qui lui seront designes par l'inspecteur des Chemins

Pose de bouches d'égouts  
sur la rue Albert  
Il est unanimement resolu que des bouches d'égouts soient poses sur la rue Albert par nos journaliers

Requete de Steinsdi  
Lecture d'une demande de Sorin de payer sa taxe de colporteur par paiement mensuel. Cette demande est refusee

Requete de M. Bottin  
Lecture d'une requete de M. de Kottou demandant à ce Conseil de s'asseoir comme constable special

Refuse

Opinion sur jugement  
en re. L. H. Bernault  
Il est unanimement resolu que le buffie prenne l'avis du avocat de cette Corporation M. David Demers sur la validite du jugement rendu par le Recorder de Montreal contre M. L. H. Bernault vu que ce jugement affecte le interet des Citoyens

Sejourner au  
16 juillet 1890  
Il est unanimement resolu que ce Conseil sejourne à mercredi le 16 courant à 8 heures P.M.

G. Ducharme  
Buffie  
Bernault Maire

197

Session d'ajournement  
16 juillet 1890

Procurer de Quebec  
Cite de St. Louis  
de Montreal

A une session generale d'ajournement du conseil de la cite de St. Louis tenue au lieu ordinaire des seances de ce conseil mercredi le seizeieme jour de juillet mil huit cent quatre vingt dix conformément à une resolution d'ajournement passee à sa session tenue le septieme jour de juillet courant conformément aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passee dans la 53. Victoria Chap 34 à laquelle session sont presents M. le Maire L. H. Bernault et M. de Kottou, Echevins M. Morin Joseph le habit. J. de. Dix et J. P. Parochus formant un quorum sous la presidence de M. le Maire L. H. Bernault

Il est ordonne et statue par resolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernier session

Comptes approuves

Les Comptes suivants sont approuves et ordonne de payer	
M. Therien	70.00
M. de Kottou	45.68
M. de Kottou	5.10
M. de Kottou	141.72

Lettre de la municipalite de la Cote St. Antoine  
Lecture d'une lettre de la Cite St. Antoine demandant à ce Conseil de lui prêter à leur frais l'eau de la quebec à ou pres du terrain

Il est unanimement resolu que le buffie ecrive à la municipalite de la Cite St. Antoine que cette question est à l'etude et que nous leur donneront une reponse aussitot que les employes auront fait leur rapport

Opinion legale au  
sujet de la delivrance  
de licences  
Le secretaire donne lecture de l'opinion de nos avocats M. David Demers et Demers sur le droit de cette Corporation de faire payer une licence à ceux qui delivrent des effets et articles sur commande



Poursuite contre la  
Cie des Chars urbains

Il est unanimement resolu que instruction soit  
donne a nos avocats M<sup>rs</sup> Daniel Demer & Ferrand  
de prendre des precedes contre la compagnie de  
Chars Urbains de la cite de Montreal pour l'obliger  
a nous donner un service de b<sup>e</sup> routes

Rencontre avec M<sup>rs</sup>  
J. A. D. Craig & Co

Il est unanimement resolu que Mr le Maire et le  
president du Comite d'eclairage rencontrent M<sup>rs</sup>  
J. A. D. Craig relativement aux mauvais etats  
de que ce Monsieur donne dans nos rues

Avis a la Cite des  
Montreal sur la question  
de l'Academie Olympe

Il est unanimement resolu que le Supp<sup>er</sup>ieur  
a la Cite de Montreal que ce Comite attend  
depuis au dela d'un an pour le reglement  
de la question de l'avenue actuelle et qu'il espere  
que Montreal voudra bien regler cette question  
dici au 1<sup>er</sup> Aout prochain

Demande des plans de  
l'Academie a C. Vanier

Il est unanimement resolu que le Supp<sup>er</sup>  
demande a M<sup>rs</sup> Vanier de nous passer nos  
plans de l'Academie

G. Ducharme  
L'Affluant Maire

Province de Quebec  
Cite de St. Louis  
de Montreal

Session Speciale  
du 30 juillet 1890

A une session speciale du conseil de la cite de  
St. Louis de Montreal dans le baron d'Hotelage  
dument convoque par M<sup>rs</sup> G. Ducharme Supp<sup>er</sup>  
par avis special a cet effet et tenue au lieu ordi-  
naire des sessions de ce conseil mercredi le lieu-  
tieme jour de juillet mil huit cent quatre vingt dix  
conformement aux dispositions de l'acte de la Legis-  
lature de Quebec 53 Victoria Chap 34 a laquelle ses-  
sion sont presents Mr le Maire L. H. Henault et  
M<sup>rs</sup> de Chevreuil, L. Lalonde, M<sup>rs</sup> Morin, Joseph  
Chabot, J. de Dore et J. B. Desrochers formant  
un quorum de ce conseil sous la presidence  
de Mr le Maire L. H. Henault

Signature de debentures  
pour le paiement de  
M<sup>rs</sup> F. L. Beigue et  
la succession de  
J. B. A. Beigue

Attendu qu'une somme de \$57,500.00 est echue a  
Madame F. L. Beigue au premier Aout prochain et qu'  
une autre somme de \$11,642.31 est aussi echue  
a la succession de J. B. A. Beigue et attendu  
que cette cite n'a pas encore vendu ses debentures  
Il est unanimement resolu que Mr le Maire  
soit autorise a faire avec les personnes ci-des-  
sus mentionnees tels arrangements qu'il  
croira avant gens pour cette municipalite afin  
d'obtenir un delai de un ou deux mois pour  
le paiement de dites sommes et a cet effet  
Mr le Maire et le Tresorier sont autorises a signer  
des debentures pour un montant de Cent mille  
(\$100,000.00) payable a 4 1/2 pour cent payables dans  
25 ans

Billets promissaires  
pour \$45,000.00

Il est unanimement resolu que Mr le Maire et  
le Tresorier soient autorises a faire avec et  
escompter un ou de billets promissaires au  
montant de quarante mille (\$45,000.00) payable  
payable a deux mois de date afin de ren-  
cheter des billets a echir au commencement  
d'Aout pour un meme montant

G. Ducharme  
L'Affluant Maire

Session Generale  
le 6 Aout 1890

Province de Quebec  
Cite de St. Louis  
de Montreal

A une session generale du conseil de la cite de St. Louis  
de Montreal dans le baron d'Hotelage, tenue au  
lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi  
le sixieme jour d'Aout mil huit cent quatre vingt dix  
conformement aux dispositions de l'acte de la Legis-  
lature de Quebec 53 Victoria Chap 34  
a laquelle session sont presents Mr le Maire  
L. H. Henault et M<sup>rs</sup> de Chevreuil, L. Lalonde,  
M<sup>rs</sup> Morin et J. de Dore formant un quorum de  
ce conseil sous la presidence de Mr le Maire L. H. Henault  
Il est ordonne et statue par resolution de dit conseil comme suit



Lecture et approbation des minutes des deux derniers seances

Rapport du Comptable de l'Aqueduc de St-Henri  
Lecture du rapport du Comptable de l'Aqueduc de St-Henri par lequel il appert que les reserves de l'Aqueduc a St-Henri se montent d'apres le vote a la somme de \$24.103.72

M. Lechevin Joseph Charlot fait son entree

Comptes approuves

Les comptes suivants sont approuves et ordonne d'etre payes	
Ernie D'Arcy	518.75
Prof. Dore	46.25
Levi Desjardins	69.18
Edouard Hoffert Henri	13.00
J. W. Gougeon	22.20
J. B. Elie	6.00
Robert Proulx	4.25
J. Legault	29.41
Jos. Maccott	1.25
	6.75
	8.00
	39.60
	52.05

Requete de J. B. Proulx  
Lecture d'une demande de M. J. B. Proulx homme demandant au conseil de lui permettre de transfere sa licence comme boucher  
Referer au Comite de Licence

Requete de D<sup>me</sup> M<sup>e</sup> Cornell  
Lecture d'une lettre de David M<sup>e</sup> Cornell demandant au conseil d'inscrire sur le role d'evaluation le nom de son frere E. W. Cornell  
Accorde

Lettre de M. Lanouette  
Lecture d'une lettre de M. Lanouette de St-Henri a l'effet qu'il ne peut payer son eau  
Referer au Comite de l'Eau

Requete de G. A. Eves  
Lecture d'une demande de M. G. A. Eves de fixer sa taxe d'affaires a 45<sup>o</sup>  
Referer au Comite de Finances

Contestation de la Cie du Pacifique Canadien  
Lecture d'un avis du Chemin de fer Pacifique Canadien qui il conteste le role d'evaluation actuel qui se trouve au Recenseur sera organise

Soumissions pour charbon de l'Hotel de Ville  
Il est unanimement resolu que des soumissions soient demandees a deux ou trois personnes pour le charbon pour l'Hotel de Ville

Salaires des Evaluateurs  
Il est unanimement resolu qu'une somme de quarant francs soit votee a chaque evaluateur pour la confection du Role d'evaluation avec l'entente qu'ils se reuniront lorsque le conseil le jugera a propos relativement au Role d'evaluation

Rencontre de Joseph Lapierre avec le Comite de Police  
Il est unanimement resolu que le Greffier icone a M<sup>r</sup> Joseph Lapierre qui le Comite de Police arriverait a le rencontrer a l'Hotel de Ville

Permis pour un etal de bou chers  
Il est unanimement resolu qu'un permis pour ouvrir un etal privé soit accorde a M<sup>r</sup> Demeré qui charcutier ainsi que M<sup>r</sup> Lebrasseur aura paye la somme de toute prestation

Nomination des Commissaires pour l'expropriation de rue Duquesnel  
Il est unanimement que les personnes suivantes soient recommandees a la Com pour etre nomme commissaires pour l'expropriation de la rue Duquesnel  
Savoir: M<sup>r</sup> Paul Desjardins, Hervey L. Pautens, J. H. Thebert, D. D. Dupont, J. O. Luy, Joseph Lutholt, Philias Paquin, J. A. K. Leonard, Frederic Parizeu

Agourné au 18 Aout 1890  
Il est unanimement resolu que ce conseil s'ajourne a Samedi le dix huitieme jour d'Aout courant a 8 heures

G. Ducharme  
Greffier  
R. L. M. Mais



Sesssion d'apurement  
18 Aout 1890

Provinces de Quebec  
Cite de St-Leger  
Municipal

A une session generale d'apurement du conseil de la cite de St-Leger de Montreal, dans le local de Roche-laga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil le lundi le dix-huitieme jour d'Aout mil huit cent quatre-vingt dix, conformement a une resolution d'apurement prise a sa session tenue le sixieme jour d'Aout courant conformement aux dispositions de l'Acte de la Regalite de Quebec par la 53 Victoria Chap 34. a laquelle session, sont presents Mr le Maire L. H. Bernault, et M. M. Les Echevins L. Lalonde, J. Delisle, M. Morin, Joseph Leblond, J. B. Dor et J. P. Desrosiers formant un quorum de ce conseil sous la presidence de Mr le Maire L. H. Bernault

Il est ordonne et statue par resolution dudit conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la demiere session

Rapport du Bureau de Sante

Lecture du Rapport du bureau de sante en date du 13 Aout

Nomination des Medecins pour le Bureau de Sante

Mr L'echerim M. Morin propo. secondi par Mr L'echerim L. Lalonde que ce rapport soit approuve et que Mr J. B. Leblond soit nomme medecin du bureau de sante pour le district no 1 et Mr Ther. Lepehot soit nomme medecin du bureau de sante pour le district no 2 pourvu que le salaire a etre paye a ces messieurs soit laisse a la discretion de ce conseil  
Adopte Unanimement

Requete de M. Matty

Lecture d'une demande de Mr Matty de tenir un stand pour faire tourner des petits chevaux pour et maffennaut trois prestres par semaine  
Celle demande est refusee

Lettre de l'Alite de St-Jean de Dieu

Lecture d'une lettre de l'Alite de la longue pointe informant ce conseil de l'entonnement de J. B. Ledue

Permis pour Etal de Boucher

Il est unanimement resolu que permis soit accorde a Mr Aug. Parent d'ouvrir un etal fixe au no 314 1/2 rue Richer

Transport de certificat de licence

Il est unanimement resolu que le transfert de licence de Mr Aristide Beauchamp pour magasin soit accorde et que Mr le Maire et le Greffier soient autorises a signer ce certificat

Exemption du paiement du certificat de licence de Aristide Beauchamp

Il est unanimement resolu que la somme de 25 francs pour certificat de licence de Mr Aristide Beauchamp ne soit pas exigee vu que son predeceseur a paye pour son certificat de licence

Remboursement a Jos. Bernier

Il est unanimement resolu que remise soit faite a Mr Joseph Bernier de la somme de \$3.00 surplus qu'il a paye pour sa taxe d'affaire

Conges au Chef de Police

Il est unanimement resolu qu'un conge de deux jours soit accorde au chef de Police

Taux des taxes de J.R. Ward

Il est unanimement resolu que la taxe municipale de Mr J.R. Ward pour l'an dernier soit fixee a \$300.00 et sa taxe d'affaire a \$100.00

Offre des Banques au sujet de l'achat des debentures

Mr le Maire L. H. Bernault et M. Ducharme, Tresorier font rapport que, conformement, conformement aux instructions recues de ce conseil, ils ont cherche a placer les debentures et soumettent a ce conseil l'offre de la Banque d'Epargne de la Cite et district de Montreal, laquelle se lit comme suit:  
Montreal 13 Aout 1890

L. H. Bernault, Cur. Maire  
G. St. Ducharme, Cur. Sec. Tresorier  
St-Leger

Messieurs  
Les directeurs de la Banque d'Epargne ont pris communication de votre lettre du 5 courant par laquelle vous leur offrez les debentures de la Ville de St-Leger, au montant de \$400 000 portant interet de 4 1/2% au pair, et je viens vous informer que nous pouvons faire



Remission de ces debentures à votre plaisir, c'est-à-dire au pair. Les coupons de ces debentures devront être payables chaque six mois à une Banque, à Montréal, ainsi que le capital, à l'expiration de 25 années, d'ailleurs, ainsi que le veut votre loi à ce sujet.

La Banque d'Épargne est prête à payer ces debentures aussitôt qu'elle lui seront livrées et que son avocat aura fait un rapport favorable, quant à la légalité des procédés pris au sujet de la dite émission de \$400,000 d'elles.

Veuillez agréer, Messieurs  
nos sentiments distingués  
V. P. Bouché  
Secrétaire

Acceptation de l'offre de la Banque d'Épargne. Il est unanimement résolu que ce Conseil accepte l'offre de la Banque d'Épargne de la Cité et District de Montréal de prendre au pair toute l'émission de nos \$400,000 de debentures payables dans 25 ans et portant intérêt au taux de 4 1/2 pour cent payables tous les six mois.

Émission des Debentures au montant de \$400,000. Attendu qu'aux premiers septembr prochains le Conseil sera appelé à payer la balance du prix d'achat de l'éguedue et que ce conseil trouve à rendre ses debentures, il est unanimement résolu que conformément à l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria, Chapitre 70, sec. 50 ce Conseil émette des debentures de la Cité de St. Côme de Montréal au montant de quatre cent mille piastres payables dans 25 ans au Bureau de la Banque de Montréal à Montréal, que ces debentures portent un intérêt de quatre et demi pour cent payables tous les six mois au Bureau de la Banque de Montréal à Montréal et que Mr le Maire L. H. Kenanck et G. P. Ducharme Secrétaire soient autorisés et soient par les présentes autorisés à signer ces debentures et à les négocier au pair.

Acte de dépôt d'une quittance sous seing privé par la Banque d'Épargne et autres en faveur de Berger & Béique. Il est unanimement résolu que Mr le Maire L. H. Kenanck et G. P. Ducharme Secrétaire soient autorisés et soient par les présentes autorisés à signer devant Maître Dorval N. B. un acte de dépôt d'une quittance sous seing privé par la Banque de l'Épave & plusieurs autres créanciers en faveur de Charles Beyer et J. B. Béique leurs représentants en date du 5 Décembre dernier (1889).

Remboursement à P. Gougeon en 1889. L. H.

Il est unanimement résolu que remise soit faite de la somme de huit piastres pour le certificat de Licença de Mr P. Gougeon sur ce certificat avait déjà été payé par son prédécesseur et l'Assemblée d'Assemblée.

L. Ducharme  
Secrétaire

Session Générale 3 Sept 1890

Province de Québec  
Cité de St. Côme de Montréal

À une session générale du Conseil de la Cité de St. Côme de Montréal dans le Comité d'Administration, tenu au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le mardi le troisième jour de Septembre mil huit cent quatre vingt dix conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap 34 à laquelle session ont figuré Mr le Maire L. H. Kenanck et Mr les Councillors J. Delisle, M. Morin, Joseph Chatot, J. P. Dore et J. P. Duval formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de Mr le Maire L. H. Kenanck.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit.

Lecture et approbation des dettes inscrites de la dernière séance.

Requête des citoyens demandant l'annexion à la Cité de Montréal.

Mr H. Bessette présente une requête de plusieurs propriétaires demandant l'annexion de St. Côme de Montréal à la Cité de Montréal municipale. Cette requête est lue sur la table pour être prise en considération.

Requête de M. B. Langlois et autres sur le bruit des usines de J. A. J. Craig fils.

Lecture d'une requête de Mr H. Bélanger et autres se plaignant du bruit causé par les usines de Mr J. A. J. Craig. Il est unanimement résolu que le Conseil envoie...



Seuil à J. A. Craig à Mr J. A. Craig d'avoir à faire cesser cet inconvénient immédiatement.

Rapport du Comité de l'eau. Lecture et approbation des rapports des Comités de l'eau en date de 25 Aout 1890 et de 4 Septembre courant et du Comité des Chemins en date du 2 Septembre courant.

Achat d'un instrument pour la vérification de la force des lumières. Il est unanimement résolu que cette corporation fasse l'acquisition d'une lampe ou instrument à vérifier la force des lumières fournis par M. Craig & Fil pour l'éclairage des rues et de l'Hôtel de ville.

Comptes approuvés. Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés de être payés:

L'Hay & De Blois	75
A Charbonneau	14.00
Federal Telephone Co	35.00
A Guisson	5.00
L. J. Mathieu	3.73
G. Bishop	31.50
Commissaires d'École de St-Henri, Lignes scolaires	6.00
Poussier de l'Assommoir	18.30
Ed. Beauchemin & Fil	5.23
J. C. Guerin	7.50

Exemption de paiement de \$25.00 à M. Campéau. Il est unanimement résolu que la somme de \$25.00 que Mr Campéau est engagé à payer pour le transfert de la licence de Mr Joseph Duvoches, en 1889, ne lui soit pas chargée vu qu'il a prouvé que Mr Campéau n'étant que l'employé de feu le...

de licence pour M. Guerin. Il est unanimement résolu que le certificat de Mr Sidore Lachance soit accordé et que Mr le Maire et le Huissier soient autorisés à signer ce certificat.

Remboursement de \$25.00 à Sidore Lachance. Il est unanimement résolu que le versement de la dite somme de vingt cinq piastres pour certificat de licence soit faite à Mr Sidore Lachance vu que ce certificat a été payé par son prédécesseur.

Requête de Dame Blais. Lecture d'une requête de Dame Blais demandant à ce conseil remise de la taxe de eau. Référer au Comité de l'Eau.

Exemption de taxe d'eau à O. Ethier. Il est unanimement résolu que la taxe de eau pour l'état de Mrs O. Ethier ne soit pas chargée vu qu'il n'y a aucun service d'eau pour cette batière.

Lettre du Dr. Cappébot. Lecture d'une lettre du Dr. Cappébot acceptant la charge de médecin du district sanitaire n. 2.

Rapport sur la question de l'avenue Atwater avec la Cité de Montréal. M. M. Roussel, Delisle & Ducharme délégués par ce conseil, le 21 Oct. 1889, pour rencontrer le Comité de la Cité de Montréal, afin de régler la question des taxes sur l'avenue Atwater en litige depuis 1885. font rapport qu'ils ont eu fin par rencontrer le Comité de Montréal le 3 Septembre courant, ce jourd'hui, et après consultation et entente avec Mr M. Rolland, Mr Prud'homme et Ethier ils croient que cette question pourrait être réglée de la manière suivante:

- 1° L'avenue Atwater serait livrée en usage de la Cité de Montréal, mise et livrée au public par la Cité de Montréal, tendrait avec la compagnie de Grand Tronc de la dite Atwater et y raient de l'entretien.
- 2° Les Ville de St-Henri, Cité St-Charles et la Cité de St-Louis accepteraient cette rue et se chargeraient de l'entretien de l'avenue.
- 3° La Cité de Montréal aurait toujours en aucun temps le droit de faire dans cette rue les travaux nécessaires par le besoin de son aguerre.
- 4° Il n'est naturellement que ce terrain devenant un chemin public ne serait pas imposable par aucune des dites municipalités.

Il est unanimement résolu que ce rapport soit adopté et que le Huissier écrive aux villes de St-Henri et Cité St-Charles leur demandant s'ils seraient prêts à entretenir la partie de l'avenue Atwater se trouvant dans leur limites respectives.

Il est unanimement résolu que le Conseil se réunisse le mardi, le neuvième jour de Septembre courant à huit heures P.M.

Signatures: G. Ducharme, Huissier, R. Thériault, Maire.



Seance d'apurement  
9 Sept 1890

Provinces de Quebec  
Cite de St-Camille de Montreal

Une session generale d'apurement du conseil de la cite de St-Camille de Montreal, dans le bureau de Rochefort, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mardi le neuvieme jour de septembre mil huit cent quatre vingt dix conformement a une resolution d'apurement prise a sa session tenue le troisieme jour de septembre courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53 Victoria Chap 34 a la quelle session sont presents M. M. Les Echevins H. Morin et J. H. Dore

Une heure etant ecoulee et si y ayant pas de quorum M. M. Les Echevins presents H. Morin et J. H. Dore ajournent cette session a lundi le quinziesme jour de septembre courant a huit heures de l'apres midi conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53 Victoria Chap 34

Ajourné au  
15 Septembre 1890

H. Morin  
J. H. Dore  
Ch. Ducharme  
P. Puffier

Seance d'apurement  
15 Sept 1890

Provinces de Quebec  
Cite de St-Camille de Montreal

Une session generale d'apurement du conseil de la cite de St-Camille de Montreal dans le bureau de Rochefort, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil lundi le quinziesme jour de septembre mil huit cent quatre vingt dix conformement a une resolution d'apurement prise le 9 septembre courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53 Victoria Chap 34 a laquelle session sont presents M. M. Les Echevins L. H. Benoit et M. M. Les Echevins L. Talon de S. Delisle, H. Morin, Joseph Traill et J. H. Dore et J. B. Durocher formant un quorum de ce conseil sous la presidence de M. le Maire L. H. Benoit

Il est ordonne et statue par resolution du dit conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes des deux dernieres seances

Rapport de l'ingenieur sur le cout des travaux de drainage des rues Albert et Napoleon. Le rapport est approuve et le tresorier est autorise a payer a M. L. N. Moreau la balance qui lui revient soit \$167.70 et a M. J. Etienne \$115.25

Preparation des comptes des proprietaires pour le cout des égouts des rues Albert et Napoleon. Le conseil recit aussi instructions de preparer les comptes des proprietaires pour le cout des canaux d'égout sur les rues Albert et Napoleon

Examen de la liste des jurés. Le conseil examine la liste des jurés et approuve la liste. Requete de L. N. Moreau. Lecture d'une requete de M. L. N. Moreau demandant une remuneration pour un accident arrive sur la rue Albert lors de la construction d'égout. Refuse au Comite de Chemins

Rapport de l'ingenieur sur un essai qu'il a fait de la patente pour le usage de Lead water. Lecture d'un rapport de l'ingenieur Fiset sur un essai qu'il a fait de la patente pour le usage de Lead water

Comptes approuves

Leveur des Rues	3.75
Leveur de la Ruelle	169.16
Geo Bishop	228.00
Belle Telephone Co	2.15
L. B. Beauchemin Fil	11.00
Archambault & Leclerc	10.00

Lettre de J. A. R. Leonard. Lecture d'une lettre de J. A. R. Leonard acceptant la position de medecin du bureau de sante dans le district saint-James No 1

Lettre du Village de St-Antoine. Lecture d'une lettre de la Ville de St-Antoine acceptant nos propositions pour l'ouverture de l'avenue actuelle

Soumission de G. A. Grier pour bois de service. Lecture d'une soumission de M. G. A. Grier pour du bois de service referre au Comite de Chemins



Declaration devant la Cour de circuit re Walders & Gordon

Lecture d'un avis de motions pour declaration devant la cour de circuit d'ans l'affaire de Walders & Gordon

Changements au Systeme de chauffage

Il est unanimement resolu que Mr le President du Comite de l'Hôtel de Ville soit autorisé à s'informer du cout probable des changements à faire pour rendre notre systeme de chauffage plus efficace

Commutation de la taxe de Davidton

La question de commutation de taxes pour Mr Davidson est de nouveau referree au comite des finances

Pose de l'eau rue St Jacques

La pose de l'eau sur la rue St Jacques a St-Henri est referree au Comite de l'eau

Rapport du Tresorier sur le paiement des debentures

Le tresorier fait rapport que toutes les debentures ont été payes qu'il a recu pour interet echu sur ses debentures depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1888. X qu'il a paye la balance de son le finit d'achats de l'agrande ainsi que les interets accrus lesquels se montent à la somme de cinq mille cinq cent quatre vingt deux piastres et quatre vingt six centimes

Adjournement au 22 Septembre 1890

Il est unanimement resolu que ce conseil s'ajourne a lundi le 22 Sept. le jour de 8 heures P.M.  
S. Ducharme  
Maire

Session d'ajournement 22 Sept 1890

Province de Quebec  
Cite de St-Basile de Montreal

A une session generale d'ajournement du conseil de la Cite de St-Basile de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil lundi le vingt deuxieme jour de septembre mil huit cent quatre vingt dix conformément à une resolution d'ajournement prise à sa session tenue le quinzieme jour de septembre courant conformément aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passé dans la 3<sup>e</sup> Victoria Chap 34 à la quelle session sont presents Mr le Maire L. H. Bernand et Mr L. Echevin L. Lalonde. J. Delisle M. Morin Joseph Lebatut J. L. Lavoie et J. B. Duval pour avant sur quorum de ce conseil sous la

presidence de Mr le Maire L. H. Bernand

Il est ordonné et statue par resolution du dit conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernière session

Confirmation de certificat de licence de magasin

Il est unanimement resolu que le certificat de licence pour magasin de Mr J. B. Robert soit accordé et que Mr le Maire et le Suffer soient autorisés à signer ce certificat

Remboursement de \$25.00 à J. B. Robert

Il est unanimement resolu que remise de la dite somme de vingt cinq piastres pour certificat de licence soit faite à Mr J. B. Robert vu que ce certificat a été payé par son predecesseur

Rapport sur la question d'annexion

La requête des citoyens demandant l'annexion de St-Basile de Montreal étant prise en consideration. Mr L. Echevin J. Delisle propose secondé par Mr L. Echevin L. Lalonde que le Suffer de ce conseil soit autorisé à écrire au conseil de la Cite de Montreal, qu'une requête des citoyens de la Cite de St-Basile de Montreal a été présentée au conseil de cette Cite demandant à être annexée pour toute fin municipale à la Cite de Montreal et ce sous le plus court délai, que ce conseil afin de rendre justice aux dits requérants desire savoir si le conseil de la Cite de Montreal serait prêt à annexer St-Basile de Montreal et à quelles conditions  
Adopté unanimement

Adjournement

et l'assemblée s'ajourne sine die

S. Ducharme  
Suffer

L. H. Bernand  
Maire



Session Generale  
1 Octobre 1890

Province de Quebec  
Cite de St-Louis de Montreal

A une session generale du conseil de la cite de St-Louis de Montreal, dans le conseil d'Hotel de la cite, tenue d'au lieu ordinaire des sessions de ce conseil le premier jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt dix conformément aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passé dans la 53 Victoria Chap 34 a laquelle session sont presents M<sup>r</sup> le Maire L. H. Renaud et M<sup>r</sup> M. L. Cochinier L. La Lande, J. Delisle, H. Morin, Joseph Chabot J<sup>r</sup>, H. Doré et J. B. Duchesne formant un quorum de ce conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire L. H. Renaud

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernière session

Rapport du Comité de l'eau / Lecture et approbation du Rapport du Comité de l'eau en date du premier Octobre courant

Rapport du Comité des Chemins / Lecture et approbation du Rapport du Comité des Chemins en date du premier Octobre courant

Rapport du Comité du Feu / Lecture et approbation du Rapport du Comité du Feu en date du premier Octobre courant

Rapport du Comité de Police / Lecture et approbation du Rapport du Comité de Police en date du premier Octobre courant

Rapport du Comité des Finances / Lecture et approbation du Rapport du Comité des Finances en date du premier courant

Rechat d'un pote boyaux ou dividers / Il est unanimement résolu que le président du Comité du Feu soit autorisé à faire faire un pote boyaux sur patin pour la somme de cent trente cinq piécards

Compte de Aggie Benoit non approuvé / Il est unanimement résolu que le Greffier écrive à M<sup>r</sup> Aggie Benoit que ce conseil n'a pas approuvé son compte vu que la couverture n'a été faite suivant les conditions contenues dans sa soumission

Comptes approuvés / Les comptes suivants sont approuvés et ordonné d'être payés  
C. L. Beauchemin Fr<sup>s</sup> 9.13  
J. C. Guénié 2.00

J. A. Gougeon  
A. D. Jobin

1.90  
50.00

Lettre de L. Bouilland / Lecture d'une lettre de L. Bouilland demandant \$15.00 de dommages causés à sa bâtisse par les employés de l'aqueduc  
Référé au Comité de l'eau

Lettre de D. Lacroix / Lecture de lettre de M<sup>r</sup> L. D. Lacroix et de Darius David Baron Baron pour remise de la taxe de feu  
Référé au Comité de l'eau

Lettre de G. Blackmayer / Lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> G. Blackmayer accusant réception de la lettre de St-Louis de Montreal  
Ré annexion à Montreal

Transport de Craigville / Lecture du Transport de Craigville et L. N. Dupuis à L. N. Dupuis à Frank Frank et Newman

V. Newman / Lecture d'une lettre de la Dominion Wadding Co au sujet de l'évaluation de la propriété  
Répliquant de l'évaluation de la propriété

Il est unanimement résolu que le Greffier écrive à la Dominion Wadding Co que cette plainte aurait dû être faite aux évaluateurs en juin dernier et ce conseil n'a rien à faire avec le Re<sup>l</sup> de l'évaluation, qu'il est maintenant trop tard pour porter plainte devant les évaluateurs, ou que le Re<sup>l</sup> de l'évaluation est homologué depuis le mois de juillet et que si c'est le desir de la Compagnie de contester l'au prochain l'évaluation qui sera faite de ses propriétés, elle pourra le faire en s'adressant aux évaluateurs au commencement du mois de juin

Requête de Philias Paquin / Lecture d'une requête de M<sup>r</sup> Philias Paquin demandant à ce conseil de lui faire l'eau dans la rue de la Dominion  
Référé au Comité de l'eau

Lecture d'une requête de M<sup>r</sup> Philias Paquin demandant à ce conseil de lui faire une canal défiant sur la rue de la Dominion  
Référé au Comité des Chemins

Nomination de Joseph Lapierre Constable / Il est unanimement résolu que M<sup>r</sup> Joseph Lapierre soit engagé comme Constable par la Cite de St-Louis de Montreal



a raison de seize piastres par semaine à dater du 22 septembre 1890, le dit Lapiere devra signer la formule d'engagement de ce Conseil.  
 Dans le cas d'incendie le dit Lapiere aura la direction du feu et le contrôle sur tous les hommes de police. Quand le Chef s'absentera le dit Lapiere le remplacera avec la même autorité que le Chef de police.

Assemblée au sujet de l'annexion, avis à M. A. Denis sur icelle

Il est unanimement résolu que le greffier écrive à M. U. A. Denis que les signataires de la requête demandant l'annexion de St-Basile de Montcal se réuniront à l'hôtel de Ville, lundi soir le 6 Octobre courant à 8 heures pour déterminer les conditions de l'annexion.

Adjourné au 13 Octobre 1890

Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne à lundi le troisième jour d'octobre courant à 8 heures.

*L. Ducharme*  
*A. Griffier*  
*L. Renaud* Maire

Séance d'ajournement au 13 Octobre 1890

Province de Québec  
 Cité de St-Basile de Montcal

Une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St-Basile de Montcal dans le bourg de Hochelaga tenue au lieu ordinaire de session de ce Conseil mardi le troisième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt dix conformément à une résolution d'ajournement prise à sa session tenue le premier jour d'Octobre courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 34 à laquelle session sont présents M. le Maire L. Renaud et M. le Secrétaire G. Lalande, S. Desjardis, W. Morin, Joseph Chatot, J. B. Dore et J. B. Duchesne formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M. le Maire L. Renaud.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

Rapport du Comité des Chemins Lecture du rapport du Comité des Chemins en date

du troisième jour d'Octobre courant  
 Adopté unanimement

Comptes approuvés Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés  
 de Pin Couvaut 1.50  
 ✓ Ludger Hamelin 25.89  
 C. Beauchemin & Fils 31.00  
 P. Piquin 4.30

Dépôt pour l'expropriation de la rue Duquesnel Il est unanimement résolu que le trésorier dispose en cours le montant alloué par le Commissaire pour l'expropriation de la rue Duquesnel

Contrat pour l'égoût de la rue Duquesnel accordé à N. Moreau Il est unanimement résolu que le contrat pour la construction de l'égoût de la rue Duquesnel soit accordé à M. N. Moreau et que M. le Maire et le greffier soient autorisés à signer ce contrat

Construction d'un canal en grès dans la rue Dominion Il est unanimement résolu que M. le Président du Comité des Chemins soit autorisé à faire faire un canal en grès dans la rue Dominion et que le Surintendant de l'Aqueduc y fasse faire le canal

Lettre de M. Benoit Lecture d'une lettre de M. Benoit que la convention a été signée suivant les conditions contenues dans sa soumission

Adjournement et l'assemblée s'ajourne

*L. Renaud* Maire



Sesssion Special  
29 Oct 1890

Province de Quebec  
Cite de St-Louis de Montreal

mercredi le vingt-neuvieme  
jour de Octobre mil huit cent  
quatre-vingt dix  
L.H.C.  
C.D.

A une session speciale du conseil de la cite de St-Louis de Montreal dans le Comte d' Hochelaga, dument convoque par moi G. N. Ducharme par avis special a cet effet et tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70 à laquelle session sont presents Mr le Maire L. H. Renaud et M<sup>rs</sup> Les Echevins C. Lalonde Joseph Chatot Jo. H. Doré et Jo B Duvocher formant un quorum de ce conseil sous la presidentie de Mr le Maire L. H. Renaud M<sup>rs</sup> Les Echevins H. Morin et S. Delisle ayant apres verification reçu avis de la presente session

Rapport du Comité de l'eau

Lecture et approbation du rapport du Comité de l'eau en date du 20 Octobre courant

Rapport du Comité des Chemins

Lecture et approbation du rapport du Comité des Chemins et éclairage en date du 24 Octobre courant

Projet de contrat avec M. Craig fils pour l'éclairage

Lecture et approbation d'un projet de contrat avec M. Craig fils pour l'éclairage des rues conformement au rapport du Comité de l'eau en date du 24 Octobre courant

Contrat avec Craig fils pour l'éclairage

Il est unanimement resolu que Mr le Maire et le Greffier soient autorises a signer pour et au nom de la cite de St-Louis de Montreal, avec M. Craig fils le marche ou contrat pour l'éclairage des rues de cette cite

Enquête sur faits concernant l'eau à la Dominion Ice Co

Il est unanimement resolu que le Greffier aine à la Compagnie dit Dominion Ice Co que le 5 novembre prochain que le Conseil en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70. Sec 67. procedra a une enquête sur certains faits concernant l'approvisionnement d'eau à la dite Compagnie dans le cours de l'hiver dernier

Ajournement

et le Conseil s'ajourne

G. N. Ducharme  
Greffier  
L. H. Renaud Maire

Session Generale  
5 Nov 1890

Province de Quebec  
Cite de St-Louis de Montreal

5 novembre  
L.H.C.  
C.D.

A une session generale du conseil de la cite de St-Louis de Montreal dans le Comte d' Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil. mercredi le cinquieme jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt dix conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70 à laquelle session sont presents Mr le Maire L. H. Renaud et M<sup>rs</sup> Les Echevins C. Lalonde S. Delisle H. Morin Joseph Chatot Jo. H. Doré et Jo B Duvocher formant un quorum de ce conseil sous la presidentie de Mr le Maire L. H. Renaud

Il est ordonné et statue par resolution du dit conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes des deux derniers seances

Rapport du Comité des Chemins

Lecture et approbation des rapports du Comité de Chemins en date du 24 Octobre dernier et du 5 novembre courant

Rapport du Comité de l'eau

Lecture et approbation des rapports du Comité de l'eau en date du 6 et 20 Octobre et du 5 novembre courant

Rapport du Comité de Police

Lecture et approbation des rapports du Comité de Police en date du 15 et 20 Octobre dernier

Règlement N. 49 pour établir une cour de Recorder

Lecture du Règlement N. 49 Intitulé Règlement pour établir une cour de Recorder

Il est unanimement resolu que le règlement N. 49 Intitulé Règlement pour établir une cour de Recorder soit passé suivant sa forme et teneur

Règlement N. 50 pour division en arrondissements

Lecture du Règlement N. 50 Intitulé Règlement divisant la municipalité en arrondissements de Votation

Il est unanimement resolu que le règlement Intitulé Règlement divisant la municipalité en arrondissements de Votation soit passé suivant sa forme et teneur

Transport de licences de bouchar

Il est unanimement resolu que ce conseil accorde le transport de la licence de bouchar de Mr E. Mathieu à Mr Amel Pila.



Comptes approuvés

Les Comptes suivants sont approuvés et adonnés d'être payés	
Wauson & Bouthier	50.00
Jr. Page	11.80
H. J. Mathieu	5.95
Northman & Delisle	64.80
Etat St. Westman	297.46
Jr. Beauchien	24.50

Requête de A. Leclerc  
 Lecture d'une requête de Mr Alex Gedeon demandant au Conseil de lui voter une augmentation de salaire  
 Référé au Comité de R. Com

Reprise d'un bureau à  
 M. J. Rivinville  
 Il est unanimement résolu que Madame J. Poirer soit autorisée à reprendre le vieux bureau qui avait été laissé par son mari

Fournitures de livres &c  
 aux Ecoles du soir  
 Il est unanimement résolu que ce conseil fournisse les livres papeterie etc pour les écoles du soir

Paiement des comptes  
 d'occupation de la rue  
 Duchesnel  
 Le Trésorier est autorisé à payer les comptes de l'occupation de la rue Duchesnel tels que mentionnés dans le rapport des commissaires

à dater du premier  
 novembre  
 courant  
 M. J. Adam  
 Salaire de J. Adam  
 avocat  
 Il est unanimement résolu que cette Cité paie à Mr J. Adam comme avocat de ce conseil un salaire de trois cents piastres par an, ce Monsieur aura en plus droit à ses honoraires comme avocat dans les causes qu'il sera appelé à défendre pour ce conseil le tout conformément à la Résolution de ce conseil passée à sa session tenue le 4 Décembre 1859

Remplacement des  
 Cap. 31 en celui de 70  
 Il est unanimement résolu que, dans tous les procès Verbaux des assemblées de ce conseil tenues depuis l'incorporation de cette Ville en l'acte les mots Chapitre 34 soient remplacés par les mots Chapitre 70

Amendement à la  
 Charte, avis à la Légis-  
 lature  
 Le Suffice attire l'attention du conseil sur un avis publié dans la Gazette Officielle à l'effet qu'un mandat sera fait à la présente session de la Législature de Québec pour présenter un Bill amendement la Charte de cette Cité  
 Il est proposé par Mr L'Échevin J. Delisle et secondé par Mr L'Échevin C. F. L'Amable qu'

Opposition à la passa-  
 tion du Bill  
 Attendu que le conseil n'a pas été prévenu de cette demande, qu'elle est faite sans son acquiescement, sans son autorisation et contre sa volonté

Attendu qu'il est conforme aux institutions de notre pays qu'une Ville gouvernée par son conseil, et que le conseil prenne l'initiative de toute réforme sauf à être remplacé par un autre conseil, et il ne représente pas l'opinion de la majorité du contribuable  
 Qu'il soit résolu. Que ce conseil s'oppose par tous les moyens légitimes à la passage du Bill projeté et que Mr le Maire et le Suffice soient autorisés à envoyer une requête à cet effet au différent. branches de la Législature

Délégation à Québec  
 pour contester le Bill  
 Il est unanimement résolu que Mr le Maire et le Suffice soient autorisés à aller à Québec contester le Bill projeté par amendement la Charte de cette Cité et afin d'assurer le maintien de la charte telle qu'elle est aujourd'hui. Les Messieurs sont autorisés à faire toutes les démarches nécessaires, à requérir les services de toute personne qui il croira être en état de leur aider, de s'entendre avec les personnes sur le montant qui devra leur être payé pour leurs services, en un mot, que ces Messieurs soient autorisés à faire les dépenses qui, dans leur opinion ils croiront devoir être faites afin d'empêcher la passage de ce Bill par la Législature  
 M. J. Adam  
 Résolutions de la séance  
 du 14 Novembre 1859

Paiement de la tierce-  
 partie de Walter pour  
 système de chauffage  
 Il est unanimement résolu que le Suffice soit autorisé à payer la tierce partie de Walter pour la somme de quarante cinq piastres balancées sur le système de chauffage si après consultation avec Mr J. Adam, avocat de cette Corporation ce dernier croit que la ville doit payer

Avance à Craig  
 sur leur contrat pour  
 l'éclairage  
 Il est proposé par Mr L'Échevin Joseph Chabot secondé par Mr L'Échevin J. de D. qui a fin de faciliter Messieurs Craig & Fils à fournir la lumière électrique dans cette Cité suivant son nouveau contrat, sous un court délai, il soit résolu de lui avancer une somme de huit mille piastres remboursable par paiements trimestriels de deux cent cinquante piastres pendant les trois premières années, et de sept cent cinquante pi-



prastres pendant les quatrieme et cinquieme an-  
 nees avec intact a six pour cent etant entendu que  
 cette Corporation gardera en deduction de telle som-  
 me tous les arrets qui elle pourra leur devoir pour  
 eclairage mabris cependant les montants defaillants  
 payes par eux et dont la Corporation a eu signification.  
 De plus afin d'avoir une plus grande garantie  
 de remboursement, la dite Cite fasse l'acquisition du  
 terrain sur lequel les dets Craig & Fils doivent con-  
 struire leurs engins, bouilloires, dynamos & accessoires  
 pour toute lumiere, et etant une partie du lot de terre  
 portant le numero du cadastre sept cent quatre vingt huit  
 du plan et lin de renvoi officiel pour la municipalite de  
 la paroisse de Montreal, au prix de Trente cinq centens  
 par pied de superficie, et qui en outre elle achite & devien-  
 ne proprietaire des engins bouilloires dynamos fils  
 electriques lampes pateaux & accessoires servant a l'ecar-  
 rage de cette Cite par acte que devra leur consentir les  
 dets Craig & Fils qui paieront se réserver cependant droit  
 de les remiser et d'acquiescer le dit terrain de la dite  
 Corporation en payant et remboursant cette derniere  
 de ses reclamations & arrets payes et en assumant  
 les obligations contractees par elle a cet effet, et que  
 M. le Maire et M. le Greffier de la dite Cite soient au-  
 torises a signer tous actes requis aux effets ci-dessus

\* Il est unanimement  
 resolu que le Conseil s'ajourne  
 a lundi le dix septieme jour de  
 Novembre courant a 8 heures 3/4  
 Ajournement au  
 17 Novembre 1890

G. Ducharme Greffier  
 H. Renaud Maire

Session Speciale  
 14 Nov 1890

Province de Quebec  
 Cite de St. Louis de Montreal

A une session speciale du Conseil de la Cite de St. Louis  
 de Montreal dans le Comte d'Archeveque, dument  
 convoque par moi G. Ducharme par une avis  
 special a cet effet et tenu au lieu ordinaire des sessions  
 de ce Conseil le quatorzieme jour de Novem-  
 bre mil huit cent quatre vingt dix conformement  
 aux dispositions de l'acte de la Legislation de  
 Quebec parue dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap 70 a  
 laquelle session ont ete presentes M. le Maire H. Renaud  
 et M. M. les Echevins L. Lalonde  
 H. Renaud Joseph Chatot J. B. Dore et J. B.

absent:  
 H. Renaud  
 J. B. Dore

Amendement au  
 proces-verbal au  
 sujet des dependes au  
 Bil

Deuxieme formation un quorum de ce Conseil sous  
 la presidence de M. le Maire L. H. Renaud  
 M. L. Echevin S. Delisle ayant apres verification recu avis  
 de la presente session

Lecture des minutes de la derniere session  
 M. L. Echevin L. Lalonde propose, secondé par  
 M. L. Echevin H. Renaud que le proces verbal ne soit  
 pas adopte maintenant, mais qu'il soit amendé  
 en retranchant dans la motion relative aux depen-  
 ses a encourir pour opposer le bill projeté amendant la  
 charte les mots "il est sans etre tenu de donner aucun  
 details" attendu que ces mots ne feraient pas partie  
 de cette motion et y ont ete mis par erreur  
 Adopte unanimement

Il est unanimement resolu que le proces verbal tel  
 qu'amendé soit adopté

Avis de J. D. Rolland  
 au sujet de l'annexion

M. L. Echevin H. Renaud propose secondé par M.  
 L. Echevin Joseph Chatot que le Greffiercrive un  
 avis au sujet de l'annexion de St. Louis de  
 Damour relativement a l'annexion de St. Louis de  
 Damour  
 Adopte unanimement

G. Ducharme Greffier  
 H. Renaud Maire

Session d'ajournement  
 17 Novembre 1890

Province de Quebec  
 Cite de St. Louis de Montreal

A une session generale d'ajournement du Conseil de la Cite  
 de St. Louis de Montreal dans le Comte d'Archeveque a  
 tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil le  
 dix septieme jour de Novembre mil huit cent qua-  
 tre vingt dix conformement a la resolution d'ajourne-  
 ment prise a sa session tenue le cinqieme jour  
 de Novembre courant conformement aux dispositions  
 de l'acte de la Legislation de Quebec parue dans la  
 53<sup>e</sup> Victoria Chap 70 a laquelle session ont ete  
 presentes M. le Maire L. H. Renaud et M. M. les  
 Echevins S. Delisle, H. Renaud, et Joseph Chatot et



formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de Mr le Maire L. H. Renaud

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

Paiement à Craig & Fils

Il est unanimement résolu que le trésorier paie à M<sup>rs</sup> Craig & Fils la somme de mille cinq cents piastres en compte sur le fut de \$5000.00 lorsque les contrats pour l'éclairage auront été signés

Amendements au Rôle d'Évaluation

Il est unanimement résolu que les amendements suivants soient faits au Rôle d'Évaluation au no 388 article le no 388. @ avec le nom de L. H. Morcan et 3.8.8. B avec le nom de Joseph Morcan comme co-propriétaires et ainsi qu'il est dit dans la lettre A. et B. avec le nom de L. H. Morcan et Joseph Morcan comme co-propriétaires et au no 419 remplacer le nom de G. S. Watson par celui de Martial au no 1171 remplacer le nom de Successeur Duchesne par celui de Placide Descaen au no 1300 remplacer le nom de Ange Martineau par celui de Joseph Durouché au no 1454 remplacer le nom de P. Leblanc par celui de Joseph Benette et de A. Leblanc comme locataire au no 1455 le nom de Joseph Benette de rentier comme propriétaire au no 1459 remplacer le nom de Northman & O'Brien par celui de Alfred Mand au no 1746 ajouter la lettre A avec le nom de Ernest Craig comme locataire et la lettre B avec le nom de Oscar Craig comme locataire au no 1853 remplacer le nom d'Edge Lamiand par celui de Prosper Monette au no 1853 ajouter la lettre A avec le nom de Edge Lamiand comme locataire au no 1934, 1935 remplacer le nom de Successeur Duchesne par celui de Charles Gauthier au no 2104, 2115 remplacer le nom de Successeur Duchesne par celui de L. Morcan et William Morcan comme co-propriétaires et de y ajouter le no 2104 et B.

Rolling Mills Co. H. H. H.

Comptes approuvés

Les Comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés.  
M<sup>rs</sup> Beauchemin & Fils 2.70  
J. E. Koch 3.00  
M<sup>rs</sup> Leblanc & Harpège 83.43  
John O'Hakerty 3.37  
A. Branchaud 50.00

Lettre du Sec. Provincial

Lecture d'une lettre de l'honorable Secrétaire

Provincial accusant réception de Règlement no 118419

Lettre de A. Cantin Lecture d'une lettre de M<sup>rs</sup> Augustin Cantin demandant à ce Conseil de commuer sa part municipale pour cette année à la somme de deux cents piastres.

Lettre de M<sup>rs</sup> A. Cantin Lecture d'une lettre de Dominique Lee relative à la Commune à l'égard de la somme de deux cents piastres pour l'année dernière. Il est unanimement résolu que le Suffis soit M<sup>rs</sup> Jos Adam à ce sujet.

Bonus à la Société St. Vincent de Paul Il est unanimement résolu qu'une somme de cinquante piastres soit votée à la Saint Vincent de Paul pour l'œuvre de l'œuvre de St. Vincent de Paul.

Permis de boucher à Modard Guertin Il est unanimement résolu que permission soit accordée à M<sup>rs</sup> Modard Guertin pour un état de boucher au no 176 Rue Dumoulay.

Lettre de A. Desève pour St. Henri Lecture d'une lettre de M<sup>rs</sup> A. Desève Sec. Trés. de la Ville de St. Henri demandant l'usage gratuit de l'eau pour certaines personnes. Référé au Comité de l'Eau.

Salaires de Jos Adam Il est unanimement résolu que la motion passée le cinq novembre courant fixant le salaire de M<sup>rs</sup> Jos Adam à trois cents piastres par an soit recommandée.

Il est unanimement résolu que la motion passée le cinq novembre courant soit désavouée.

Il est unanimement résolu que cette fois faire à M<sup>rs</sup> Joseph Adam comme Avocat de ce Conseil une rétribution de trois cents piastres par an à dater du premier novembre courant les frais et honoraires des causes de la Cit. de St. Louisbourg de Montréal, tant en demandant qu'en défendant, ne sont pas compris dans ce salaire.

Agourné au 24 Novembre 1890 Il est unanimement résolu que le Conseil se réunisse à l'heure de 24 novembre courant à 8 heures. L. H. Renaud Maire



Sesssion d'ajournement  
24 Nov 1890

Province de Quebec  
Cite de St-Basile de Montreal

Une session generale d'ajournement du Conseil de la cite de St-Basile de Montreal dans le Comte d'Hochelega tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil. Lundi le vingt-quatrieme jour de Novembre mil huit cent quatre vingt dix conformement a une resolution d'ajournement prise a sa session tenue le dix septieme jour de Novembre courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53 Victoria Chap 70 a laquelle session sont presents Mr le Maire L. H. Bernaert et Mr les Echevins S. Delah. H. Morin J. H. Doré et J. Chabot formant une quorum de ce Conseil sous la presidence de Mr le Maire L. H. Bernaert

Il est ordonne et statue par resolution du dit Conseil comme suit

Rapport du Comite de Police  
Lecture et approbation du rapport du Comite de Police en date du 21 Novembre courant

Comptes approuves

Les Comptes suivants sont approuves et ordonnes d'etre payes	
Lapointe	25.36
Gouvernement	124.53
	3.45
O. Brunias	17.00
O. Flaherty John	3.30
Bill Telephone Co	19.55

Paiement a Louis Fortin  
Il est unanimement resolu que Mr le Maire et le Tresorier soient autorises a payer la somme de Deux cents quatre-vingt a Mr Louis Fortin en acpt sur son contrat pour le fin

L. Ducharme  
Maire

Sesssion Generale  
3 Dec 1890

Province de Quebec  
Cite de St-Basile de Montreal

Une session generale du Conseil de la Cite de St-Basile de Montreal dans le Comte d'Hochelega tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil le troisieme jour de Decembre mil huit cent quatre vingt dix conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53 Victoria Chap 70 a laquelle session sont presents Mr les Echevins Joseph Chabot et J. H. Doré

Ajourné au  
9 Decembre 1890

Une session se tenant ce jour et n'y ayant pas de quorum Mr les Echevins presents Joseph Chabot et J. H. Doré ajournent cette session au troisieme jour de Decembre courant a 8 heures P.M.

L. Ducharme  
Maire

Joseph Chabot  
E. H. Doré

Sesssion d'ajournement  
9 Dec 1890

Province de Quebec  
Cite de St-Basile de Montreal

Une session generale d'ajournement du Conseil de la cite de St-Basile de Montreal dans le Comte d'Hochelega tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mardi le vingt-cinquieme jour de Decembre mil huit cent quatre vingt dix conformement a l'ajournement du troisieme jour de Decembre courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53 Victoria Chap 70 a laquelle session sont presents Mr le Maire L. H. Bernaert et Mr les Echevins H. Morin Joseph Chabot J. H. Doré et J. B. Ducharme formant une quorum de ce Conseil sous la presidence de Mr le Maire L. H. Bernaert

Il est ordonne et statue par resolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes des sessions en date du 17 et 24 Novembre dernier et du 3 Decembre courant



Rapport du Comité des Chemins Lecture et approbation du rapport du Comité des Chemins en date du 9 Decembre courant 1890

Rapport du Comité de l'eau Lecture et approbation du rapport du Comité de l'eau en date du 9 Decembre 1890

Insertion dans le Bill demandant d'emprunter \$100,000.00 afin d'améliorer les rues et d'élargir le mot "Montreal" par les mots "la Cité"

Attendu que le bill amendant la charte de cette Cité est maintenant devant le Conseil Législatif et qu'il est si important pour la Cité de St-Basile qu'il le soit annexé à la Cité de Montreal

Resolu que demande soit faite au Comité des Bâtiments du Conseil Législatif d'insérer dans le dit bill une clause permettant à ce Conseil, nonobstant toute disposition à ce contraire contenue dans le Statut 53 Victoria Chap 70, d'emprunter et d'émettre des obligations au montant de cent mille francs pour l'amélioration des rues

Resolu aussi que la section 3 de la clause 611 soit amendée en remplaçant le mot "Montreal" par les mots "la Cité"

Comptes approuvés

Les comptes suivants ont approuvés et ordonnés d'être payés	
J. C. Chabot	9.25
Joseph Funeau	259.25
J. Desjardins	5.50
Gaspar Derome	1.56
Imprimerie Genies	9.50
Commission Ecole Municipale St-Fabien	25.15
L. J. Mathieu	3.96
L. O. Beauchemin	17.82
P. J. S. Piquin	176.00
Ignace Drain	3.30

Requête de E. D. McKenzie Lecture d'une application de Mr E. D. McKenzie pour la route de prize Candy dans la com. de Mr. Lafontaine Reçus

Comité pour la révision des listes des Electeurs Municipaux Mr L'Échevin Joseph Chabot propose secondé par Mr L'Échevin J. B. Duchesne que Mr M. L'Échevin L. Lalonde, J. Dubiel et Joseph de Dori soient nommés réviseurs des listes des Electeurs Municipaux

Resolu que la somme de vingt-cinq francs soit

Bonus à Jos. St. Denis volés à Mr Jos. St. Denis pour les services qu'il a rendus à cette Corporation en aidant à la perception des taxes

Lettre de Jos. Luthrell Lecture d'une lettre de Mr Joseph Luthrell demandant le remboursement d'une somme de \$708.00 pour des dépenses faites pour amener des la charte de St-Basile amendes la charte

Mr L'Échevin de Morin propose secondé par Mr L'Échevin Joseph Chabot que le budget remis à Mr Joseph Luthrell que ce Conseil ne croit pas devoir prendre maintenant en compte en considération

1° Parce que le bill n'est pas encore passé 2° Parce que ces dépenses devaient être prises sur le budget de l'an prochain

Requête de Craigfle Mr L'Échevin Joseph Chabot propose secondé par Mr L'Échevin J. de Dori que la demande de Mr M. Lemay fils pour l'usage des fonds en vertu de leur contrat soit referé à une comité composé de Mr M. Les Échevins L. Lalonde, de Morin et J. B. Duchesne

Ajourné au 17 Decembre 1890 Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à Mercredi le dix-septième jour de Decembre courant à 8 heures P.M.

L. Duchesne J. B. Duchesne

Procurer de Quebec Cité de St-Basile de Montreal

Session d'ajournement 17 Dec 1890

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St-Basile de Montreal dans le Comte d'Hoche laq. tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil le mardi le dix-septième jour de Decembre mil huit cent quatre-vingt-dix conformément aux dispositions d'une résolution d'ajournement passée à la session tenue le troisième jour de Decembre courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Quebec passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap 70 à laquelle session j'étais présent Mr le Maire L. H. Benoit et Mr L'Échevin de Morin Joseph Chabot et J. B. Duchesne formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de Mr le Maire L. H. Benoit



Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit

Paiement à Louis Fortin

Il est unanimement résolu qu'une somme de quatre cent piastres soit payée à Mr Louis Fortin en accomplissement pour la pierre

Achat d'une chaudière à vapeur

Il est unanimement résolu que Mr L. Main et le Siffier soient autorisés à signer un écrit par lequel ce Conseil s'engage à payer la somme de deux mille trois cents piastres pour une chaudière à vapeur assurant que Mr W. Craig & Fils s'en déclare satisfait

Achat d'une charue et d'un rouleau

Il est unanimement résolu que le Comité des Chemins soit autorisé à faire l'acquisition d'une charue et d'un rouleau pour l'entretien des rues durant l'hiver

Il est unanimement résolu que ce Conseil s'apprête à vendre le 1<sup>er</sup> dimanche de Décembre courant à 8 heures.

St. Ducharme, Siffier, J. Lacombe, H. Marin

Séance d'ajournement 26 Dec 1890

Province de Québec, Cité de St. Côme de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St. Côme de Montréal, Cité de Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil le vingt sixième jour de Décembre 1890, mil huit cent quatre vingt dix conformément à une résolution d'ajournement prise à sa dernière tenue le dix septième jour de Décembre courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap. 70 à laquelle session sont présents Mr. L. Lacombe, H. Marin et J. H. Dori.

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum Mr. L. Lacombe, présents L. Lacombe, H. Marin et J. H. Dori, ajournent cette session à lundi le vingt neuvième jour de Décembre courant à 8 heures. L. Lacombe, H. Marin

Ajourné au 29 Décembre 1890

Séance d'ajournement 29 Dec 1890

Province de Québec, Cité de St. Côme de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St. Côme de Montréal, Cité de Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil le vingt neuvième jour de Décembre mil huit cent quatre vingt dix conformément à l'ajournement du vingt sixième jour de Décembre courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap. 70 à laquelle session sont présents Mr. L. Lacombe, H. Marin, J. H. Dori et J. P. Duchesne formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de Mr. L. Lacombe.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit

Charge des taxes de l'eau à J. Kamelin et à W. Colette

Il est unanimement résolu que Mr. J. Kamelin et W. Colette soit chargés pour l'approvisionnement de l'eau depuis le 1<sup>er</sup> Décembre 1890, attendu qu'ils n'ont plus possession de leur logement qu'à cette date

Comptes approuvés

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes entries for M. Leggett (2.00), Mathieu & Dumont (1.00), C.O. Beauchemin & Fils (4.75), Hudson Robert Flei (14.00), Gen. Bishop (18.50), Benoit Pisonnier (1.95).

Reduction des taxes de l'eau à la Dominion Wadding Coy

Il est unanimement résolu qu'une réduction de \$22.26 sur les taxes d'eau soit faite à la Dominion Wadding Coy en qui ils avaient été les charges de ce montant pour le dernier quartier

Rapport de G. Vannias sur Egouts

Lecture du Rapport de Mr. Vannias sur les travaux d'égouts pour les rues Duquesnel, Allart, Napoléon. Ce Rapport est adopté et le trésorier autorisé à payer la somme y mentionnée

Intention de C. Cadieux et Ed. Fauréau au Rôle d'Évaluation

Il est unanimement résolu que le nom de C. Cadieux et Ed. Fauréau soient retirés sur le Rôle d'Évaluation



au N° 2089 et Mr. Ed. Fournier au N° 2084<sup>e</sup>

Opinion Legale sur  
questions de l'Agrochue

Lecture de l'opinion de Mr. Laroche F. L. Hugue sur  
certaines questions concernant l'Agrochue

Plainte contre le constable  
Lapierre

Lecture d'une plainte du Chef de Police Joseph Page  
contre le Constable Lapierre  
Celle plainte est referé au Comité de Police

Paiement à Chabot &  
Gignac sur contrat pour  
la pierre

Il est unanimement résolu que la somme de deux  
cent cinquante piastres soit payée à M. M. Chabot &  
& Gignac en accomplissement sur leur contrat pour la pierre

Bonus à l'Hôpital  
Notre-Dame

Il est unanimement résolu que la somme de cent  
quante piastres soit payée à l'Hôpital de Notre Dame

Liste des arriérés de taxes

Lecture d'une liste des arriérés de taxes au 31  
Decembre 1890

*G. Ducharme*  
*Steffie*  
*L. Sturrock*

Session Generale  
7 Janvier 1891

Province de Quebec  
Cité de St. Jean Baptiste de Montreal

Une session generale du Conseil de la Cité de  
St. Jean Baptiste de Montreal dans le Comité d'Arriérés  
tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mar-  
credi le septieme jour Janvier mil huit cent quatre  
vingt onze conformément aux dispositions de l'acte  
de la Législature de Quebec fait dans la 53<sup>e</sup> Victoria  
Chap. 70 a laquelle session sont présents Mr. le Maire  
L. W. Weinbault et M. M. Les Echevins C. F. Lalonde  
S. Desbats, W. Morin et J. B. Durocher formant  
un quorum de ce Conseil sous la présidence de  
Mr. le Maire L. W. Weinbault

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes des trois dernières ses-  
sions

Rapport du Comité de  
l'eau

Lecture et approbation du Rapport du Comité de l'Eau  
en date du 7 Janvier 1891

Rapport du Comité des  
Chemins

Lecture et approbation du Rapport du Comité des  
Chemins en date du 7 Janvier 1891

Resignation des Docteurs  
Leonard Gypichot

Lecture des résignations de M. M. J. A. L. Ligonard  
et Theodule Lypichot comme Medecins du bureau  
local d'Hygiene

Bonus aux Docteurs  
Leonard Gypichot

Il est unanimement résolu que la resignation de  
Mr. le Docteur J. A. L. Ligonard ainsi que celle de  
Mr. le Docteur Theodule Lypichot, comme Medecins du  
bureau local d'Hygiene soient acceptées et qu'un sa-  
laire de cent piastres leur soit payé a chacun pour  
le temps qu'ils ont occupé cette charge

Nomination de J. B. Du-  
rocher réviseur de la liste  
des Elect. municipaux

Il est unanimement résolu que Mr. J. B. Durocher  
soit nommé Réviseur de la liste des électeurs mu-  
nicipaux en lieu et place de Mr. J. H. Dore

Nomination de J. B. Durocher  
surveillant de l'éclairage

Il est unanimement résolu que Mr. L. Echevin J. B.  
Durocher soit autorisé a voir a ce que les tra-  
vaux pour l'éclairage des rues progressent plus  
rapidement

Lettre de Leo Brusk  
reclamant un accom-  
pte sur la chaudiere

Lecture d'une lettre de Mr. Leo Brusk demandant  
mille cinq cents piastres en accomplissement sur le con-  
trat de la Chaudiere a vapeur pour M. M. Craig & Fils.  
Attendu que M. M. Craig & Fils ont donné un  
ordre de payer ce montant, il est Résolu  
que le Tresorier soit autorisé a payer mille cinq  
cents piastres a Mr. Leo Brusk en accomplissement  
sur cette chaudiere

Reduction de la taxe  
d'affaires de S. A. Giesy

Il est unanimement résolu que la taxe d'affaires  
de Mr. S. A. Giesy soit réduite a \$40.<sup>00</sup>

Lettre de J. C. St. Amour

Lecture d'une lettre de Mr. J. C. St. Amour deman-  
dant une exemption de taxe d'écou  
Referé au Comité de l'Eau

Comptes approuvés

Remonts sur auto sous approvisionnement et ordonn. de la paye	135.00
Vill. St. Jean	6.73
St. Jean Baptiste	1.65
J. Drouin	19.90
J. Chabot	36.00
J. Thibault	



Lettre de M. Lefebvre

Lecture d'une lettre de M. Magloire Lefebvre demandant  
à se faire inscrire sur le rôle d'évaluation  
cette requête est accordée

Insertion de M. Lefebvre  
au Rôle d'Évaluation

et le buffet est autorisé à entrer sur le rôle d'évaluation  
par le N° 1397 & Magloire Lefebvre journalier payé  
\$30<sup>00</sup>

Rapport des auditeurs

Lecture du Rapport des auditeurs sur les recettes  
et dépenses pour l'année 1890

Ajourné au  
9 Janvier 1891

Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à ven-  
dredi le 9 Janvier courant à 8 heures P.M.

G. Ducharme Secrétaire  
L. H. Mercier Maire

Séance d'ajournement  
9 Janv 1891

Provincia de Quebec  
Cité de St-Basile de Montreal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité  
de St-Basile de Montreal dans le Comté de Hochelaga, te-  
nue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil vendredi  
le neuvième jour de Janvier mil huit cent quatre vingt  
neuf conformément à une résolution d'ajournement passé  
à sa session tenue le septième jour de Janvier cou-  
rant conformément aux dispositions de l'acte de la  
Legislature de Quebec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70  
à laquelle session ont été présents Mr le Maire L. H.  
Mercier et M. M. Les Echevins J. Delisle, H.  
Morin et J. P. Durocher formant un quorum de ce  
Conseil sous la présidence de Mr le Maire L. H. Mercier

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil com-  
me suit

Ajournement au  
10 Janvier 1891

Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à samedi  
le dixième jour de Janvier courant à 7 heures P.M.

G. Ducharme Secrétaire  
L. H. Mercier Maire

Séance d'ajournement  
10 Janv 1891

Provincia de Quebec  
Cité de St-Basile de Montreal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la  
Cité de St-Basile de Montreal dans le Comté de Hochelaga  
tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, samedi  
le dixième jour de Janvier mil huit cent quatre vingt  
neuf conformément à une résolution d'ajournement passé  
à sa session tenue le neuvième jour de Janvier courant  
conformément aux dispositions de l'acte de Législature  
de Quebec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70 à la  
quelle session ont été présents Mr L. H. Mercier  
Mr J. P. Durocher et M. M. Les Echevins L. Delisle, H.  
Morin et J. P. Durocher formant un quorum de ce  
Conseil sous la présidence de Mr le Maire J. P.  
Durocher

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil com-  
me suit

Réduction de taxe sur  
un cheval de M. Blument

Il est unanimement résolu que Mr Jean Blument  
ne soit chargé de la taxe sur son cheval à partir du  
1<sup>er</sup> Novembre 1890 attendu qu'il a vendu son cheval l'été  
dernier.

Taxe de l'eau de M. Ethier

Que Mr P. Ethier soit taxé pour son eau sur  
un logis de \$6<sup>00</sup> au lieu de \$7<sup>00</sup>

Taxe de l'eau de John  
Lamond

Que Mr John Lamond soit taxé pour son eau sur  
un logis de \$144<sup>00</sup> au lieu de \$168<sup>00</sup> et que le surplus  
de taxe qu'il a payé depuis le 1<sup>er</sup> Mai 1890 lui soit  
remis

Charge contre M. Lacroix

Que Mr J. Lacroix ne soit pas taxé pour  
un cheval depuis le 1<sup>er</sup> Août 1890

Réduction de la taxe sur un  
cheval à M. A. Cadieux

Que Mr A. Cadieux ne soit pas taxé pour un  
cheval depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 1890

Réduction de taxe d'affaires  
de M. Léonard

Que la taxe d'affaires de M. Léonard pour l'an  
dernier soit réduite de \$7<sup>00</sup> à \$6<sup>00</sup>

Ajourné au  
20 Janvier 1891

Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à Mer-  
credi le vingtième jour de Janvier courant à 8 heures P.M.

G. Ducharme Secrétaire  
J. P. Durocher Maire



Session d'ajournement  
20 Janvier 1891

Province de Quebec  
Cite de St-Cunegonde de Montreal

Une session generale d'ajournement du Conseil de la Cite de St-Cunegonde de Montreal dans le Comte d' Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mardi le vingt-trois jour de Janvier mil huit cent quatre vingt onze conformement a une resolution d'ajournement passee a sa session tenue le dixieme jour de Janvier courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap. 70 a laquelle session ont été présents M<sup>r</sup> le Maire L<sup>e</sup> H. Bernault et M<sup>r</sup> Les Echevins M<sup>r</sup> Morin J<sup>r</sup> H. Doré et J<sup>r</sup> B. Duvochet formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire L<sup>e</sup> H. Bernault

Il est ordonné et statué par resolution du dit Conseil comme suit,

Ajourné au  
21 Janvier 1891

Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne a mercredi le vingt-un jour de Janvier courant a 8 heures P.M.

L. Ducharme  
Greffier  
L. H. Bernault Maire

Province de Quebec  
Cite de St-Cunegonde de Montreal

Session d'ajournement  
21 Janvier 1891

conformement a une resolution  
d'ajournement passee a sa session  
tenue le 20 Janvier courant

Une session generale d'ajournement du Conseil de la Cite de St-Cunegonde de Montreal dans le Comte d' Hochelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mercredi le vingt-trois jour de Janvier mil huit cent quatre vingt onze conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap. 70 a laquelle session ont été présents M<sup>r</sup> le Maire L<sup>e</sup> H. Bernault et M<sup>r</sup> Les Echevins M<sup>r</sup> Debile M<sup>r</sup> Morin J<sup>r</sup> H. Doré J<sup>r</sup> B. Duvochet et J<sup>r</sup> A. R. Leonard formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire L<sup>e</sup> H. Bernault

Il est ordonné et statué par resolution du dit Conseil comme suit,

serment de J<sup>r</sup> A. R. Leonard  
J<sup>r</sup> A. R. Leonard depose son serment d'office

Lecture et approbation des minutes de la session de 7. 9. 10 et 20 Janvier courant

Rapport du president  
d' Election

Lecture des Rapports du president de l' election proclamant le J<sup>r</sup> A. R. Leonard élu Echevin pour le quartier ouest

Protêt de Jos. Luthrell

Lecture d'un protêt de M<sup>r</sup> Jos. Luthrell a l'effet que des recues de taxes auraient été données sans que le montant fut payé a la Cite.  
Celle plainte n'étant pas fondée le Conseil passe outre

Comptes approuvés

Les Comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés	
Pensions des Prisonniers	41.65
E M Temple Hor	47.25
Brique Lafontaine Turgeon	75.00
C O Beauchemin Fil	3.45

Requête de D<sup>me</sup> O. Patis

Lecture d'une requête de Dame O. Patis se plaignant de la taxe sur sa propriété.  
Le Greffier est autorisé a écrire a Dame O. Patis que le Conseil ne peut accéder a sa demande que si la taxe est faite par les Evalueurs et que si sa propriété est trop élevée elle devra se plaindre aux évaluateurs dans le cours de Juin prochain

Requête de Jos. Martelli

Lecture d'une demande de M<sup>r</sup> Jos. Martelli de diminuer sa taxe pour le canal d'égout sur la rue St-Apollaire  
Le Greffier est autorisé a répondre a M<sup>r</sup> Jos. Martelli que le Conseil ne peut pas diminuer cette taxe

Requête de M<sup>r</sup> Lefebvre

Lecture d'une requête de M<sup>r</sup> H. Lefebvre demandant une lumière électrique au coin du rue Richelieu et Atwater  
Le Greffier est autorisé a répondre a M<sup>r</sup> H. Lefebvre que le Conseil est en compagnie avec la Ville de St-Henri pour mettre des lumières a chaque coin de rue sur l'avenue Atwater

Paiement sur l'engin  
de la lumière électrique

Il est unanimement résolu que le Trésorier paie \$500<sup>00</sup> pour l'engin sur l'ordre de J. A. S. Orsini  
Il est unanimement résolu que M<sup>r</sup> le Maire et le



Adresse au Gouverne-  
ment d'Ottawa pour le  
barrage de la riviere St  
Pierre

Les Effets sont autorises a voir Mr. Alphonse Desjardins  
deputé du Comt. et d'entendre avec ce Monsieur pour al-  
ler a Ottawa, obtenir du gouvernement la permission  
de faire un barrage a la riviere St Pierre pour empêcher  
les eaux de la St Pierre d'attendre le seul head  
qui fournit l'eau de notre Aqueduc et aussi la  
permission de faire avec le Maître de ports tels arran-  
gements qui permettent la livraison gratuite de liti-  
eres a domicile

Remerciements à l'Éche-  
vin Jos. Chabot

Il est unanimement résolu que des remerciements  
soient votés à l'Échevin Joseph Chabot pour le service  
qu'il a rendu à la commune par sa conduite sur le  
canal qui a occupé son siège de Conseiller dans le  
Conseil

Ajourné au  
28 Janvier 1891

Il est unanimement résolu que ce Conseil se réunisse le  
mardi le vingt huitième jour de Janvier courant à 8 heures du soir

*J. Ducharme* *L. Renaud*  
*Président* *Maire*

Province de Québec  
Cité de St. Léonard de Montréal

Séance Générale  
28 Janvier 1891

A une session générale d'ajournement du Conseil de la  
cité de St. Léonard de Montréal dans le Comté de Hochelaga  
tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mer-  
credi le vingt huitième jour de Janvier mil huit cent qua-  
tre vingt onze conformément à une résolution d'ajournement  
passée à la session du vingt unième jour de Janvier  
conformément aux dispositions de l'acte de la  
Legislature de Québec passé dans la 33<sup>ème</sup> Victoria Chap.  
70. a laquelle session sont présents Mr. M. Les Échevins  
M. Morin J. H. Dori et J. A. P. Leonard

et de l'acte qui l'amende  
*J. P.*

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum  
M. M. Les Échevins présents M. Morin J. H. Dori et J. A. P.  
Leonard ajournent cette session à vendredi le trentième  
jour de Janvier courant à 7 heures du soir.

Ajourné au  
30 Janvier 1891

*J. Morin*  
*J. A. P. Leonard*  
*Président*

Séance d'ajournement  
30 Janvier 1891

Province de Québec  
Cité de St. Léonard de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la  
cité de St. Léonard de Montréal dans le Comté de Hochelaga  
tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil  
vendredi le trentième jour de Janvier mil huit cent  
quatre vingt onze conformément à l'ajournement  
du vingt huitième jour de Janvier courant conformément  
aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec  
passé dans la 33<sup>ème</sup> Victoria Chap. 70 et de l'acte qui  
l'amende a laquelle session sont présents Mr. M. Les Échevins  
M. Morin, J. H. Dori, J. A. P. Leonard, for-  
mant un quorum de ce Conseil sous la presi-  
dence de M. Le Maire L. N. Renaud; M. M. Les Échevins J. Delisle  
après avoir après vérification reçu avis de la présente session  
Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil  
comme suit

+ J. A. Dori  
*J. A. Dori*

Vente de l'aqueduc à  
la Ville de St. Henri  
ce qui concerne St. Henri  
Le village Turcot

Attendu qu'il est de l'intérêt de la Cité de St. Léonard  
de Montréal de céder à la Ville de St. Henri  
tout le matériel ou système d'aqueduc "plant" existant  
actuellement et en usage ou non dans la  
Ville de St. Henri et dans le Village Turcot, paroisse  
de Notre Dame de Grâce Ouest ainsi que les droits con-  
cernant la vente de l'aqueduc de Notre Dame de Grâce Ouest  
qui ont été cédés par la Ville de St. Henri à M. M. Berger &  
Charles Berger & al. a la Reigee, par le règlement vingt (20) du  
contrat avec eux passé, aux quels droits la Cité  
de St. Léonard de Montréal se trouve soumise  
avant le trois Décembre mil huit cent onze

Attendu que par sa charte la Cité de St. Léonard  
de Montréal est autorisée à vendre le dit droit et  
système d'aqueduc "plant"  
dans le territoire de St.  
Henri et au Village Turcot  
ainsi que les privilèges  
d'appropriation d'eau  
des deux municipalités  
et leurs habitants

Attendu que par sa charte la Cité de St. Léonard  
de Montréal est autorisée à vendre le dit droit et  
système d'aqueduc "plant"  
dans le territoire de St.  
Henri et au Village Turcot, ainsi que les droits con-  
cernant la vente de l'aqueduc de Notre Dame de Grâce Ouest  
qui ont été cédés par la Ville de St. Henri à M. M. Berger &  
Charles Berger & al. a la Reigee, par le règlement vingt (20) du  
contrat avec eux passé, aux quels droits la Cité  
de St. Léonard de Montréal se trouve soumise  
avant le trois Décembre mil huit cent onze

*J. H. Dori*  
*J. A. P. Leonard*



l'acte entre les parties, et quarante cinq mille piastres (\$45,000.00) au premier Mai prochain mil huit cent quatre vingt onze (1891) et cinquante mille piastres (\$50,000.00) au premier d'octobre prochain (1891) et la balance au premier Janvier mil huit cent quatre vingt douze (1892)

2<sup>e</sup> La Ville de St-Henri fera poser a ses frais sur l'avenue Atwater un tuyau a l'eau pour relier le tuyau de la rue Notre Dame avec celui de la rue St-Jacques.

3<sup>e</sup> La Ville de St-Henri devra aussi faire connecter avec le tuyau qui sera sur l'avenue Atwater toutes les maisons situées sur la dite avenue du cote ouest et qui sont maintenant connectées avec le tuyau de la Cite de St-Camille de Montreal; mais alors la dite Ville de St-Henri en aura le benefice et en percevra la taxe d'eau, a partir de sa prise de possession

4<sup>e</sup> La Ville de St-Henri fera a la Cite de St-Camille de Montreal le premier Janvier mil huit cent quatre vingt douze (1892) la somme de mille deux cent soixante quinze piastres et cinq centimes (\$1,275.<sup>05</sup>) pour le cout des travaux faits a l'aqueduc dans les limites de St-Henri et de Notre Dame de Grace ouest depuis le seize octobre dernier (1890)

5<sup>e</sup> La Ville de St-Henri établira et entretiendra a ses frais deux hydromètres dans ou pres de la ligne de division entre la Cite de St-Camille de Montreal et la Ville de St-Henri. Ces deux hydromètres seront sous le contrôle de la Cite de St-Camille de Montreal, mais chacun des parties intéressées ou leurs représentants legaux, aura le droit d'aller les visiter en aucun temps pour constater le bon état. Si il arrivait que ces hydromètres ou l'un d'eux cesse de fonctionner dans le cours d'un semestre, la quantité d'eau a été payée par la Ville de St-Henri sera déterminée en prenant la moyenne de la somme payée pour le semestre précédent de celle qui deviendra due pour le semestre qui suivra l'accident

6<sup>e</sup> La Cite de St-Camille de Montreal s'oblige de son Cote a délivrer a la Ville de St-Henri tout le matériel ou système d'aqueduc "plant" actuellement en existence et situé dans la

+ approuvé par la Cite de St-Camille de Montreal.

SMC  


Ville de St-Henri et dans Notre Dame de Grace ouest (Village Lucot); elle s'oblige de plus de fournir aux moyens de ses engins et autres accessoires de son Aqueduc, l'eau nécessaire a l'alimentation des tuyaux, tant de la Ville de St-Henri que du Village Lucot a raison de six (6) centes par mille gallons d'eau et ce pendant vingt-cinq mois a compter du premier Mai prochain mil huit cent quatre vingt onze (1891). Cette dite somme de six centes par mille gallons d'eau sera payable a la Cite de St-Camille de Montreal semi-annuellement. Le premier paiement devra être le premier d'octobre prochain mil huit cent quatre vingt onze (1891) et le second six mois après le premier et continuera ainsi tous les six mois jusqu'à l'expiration de dite vingt-cinq (25) mois; ces paiements devront être faits au bureau de l'Aqueduc de la Cite de St-Camille de Montreal.

La Ville de St-Henri ne prendra possession de tout ce qui par les présentes vendue que le premier Mai prochain, lors du paiement des dites quarante cinq mille piastres (\$45,000.00) et comme quement au premier d'octobre prochain mil huit cent quatre vingt onze (1891) la Ville de St-Henri n'aura a payer que trois mois pour l'eau fournie a ses contribuables.

7<sup>e</sup> La Cite de St-Camille de Montreal devra pendant tout le temps que subsistera le dit arrangement, fournir a la maison des pompes une pression constante et continue (causes d'accident et de force majeure exceptées) d'au moins quarante livres au force eau pour la consommation ordinaire et en cas d'incendie elle devra fournir a la maison des pompes une pression de cinquante et quinze livres au force eau, pour toujours que les engins actuels puissent fournir telle pression; et tout bien entendu que la Cite de St-Camille de Montreal devra tenir ses engins et accessoires en bon ordre.

8<sup>e</sup> Il est bien entendu entre les parties que, si la ville de St-Henri préfère au premier Mai mil huit cent quatre vingt onze (1891) ne pas payer les quarante cinq mille piastres (\$45,000.00) qu'elle s'oblige par les présentes de payer elle sera libre de le faire et d'annuler la présente résolution ainsi que le contrat qui sera passé en vertu



d'icelle en par la Ville de St. Henri, encausant la  
perte des cinq mille fractions (\$5,000.00) qui sont actuelle-  
ment payées complètes; et en conséquence la présente  
résolution sera annulée de même que le contrat de  
vauz notaire que les parties ont passés conformé-  
ment a cette disposition

En conséquence Mr le Maire et le Greffier sont par  
la présente résolution autorisés a signer un con-  
trat avec la Ville de St. Henri, de lui vendre le dit  
matériel et système d'aqueduc "plomb" situé  
dans les limites de la Ville de St. Henri et du dit  
Village Surot aux clauses et conditions mention-  
nées dans la présente résolution.

Il est aussi compris et convenu que la Ville de  
St. Henri devra payer a la Cité de St. Cyprien de  
Montreal un intérêt de 5% pour cent par an  
a dater de la prise de possession savoir du pre-  
mier Janvier mil huit cent quatre vingt onze (1891)  
sur la balance des sommes qui seront dues a  
la Cité de St. Cyprien de Montreal aux termes  
de la présente résolution et du contrat qui sera  
passé en vertu d'icelle

quatre et demi  
S.M.  
S.D.

Lettre de Craig & Fils Lecteur d'une lettre de M. M. Craig & Fils deman-  
dant a leur avance sur leur emprunt une  
somme de \$175.00

Paiement a Chabot & Signac Il est unanimement résolu que le Trésorier soit  
autorisé a payer \$150.00 a M. M. Chabot & Signac  
si Mr le Président du Comité des Chemins autorise  
ce paiement

Paiement de l'ordre de Craig & Fils a M. J. A. Dorval suit payé

G. Ducharme Greffier  
S. H. Renaud Maire

Session Générale  
le 14 Fév 1891

Province de Québec  
Cité de St. Cyprien de Montreal

A une session générale du Conseil de la Cité de St. Cyprien  
de Montreal dans le Comte d' Hochelaga, tenue au  
lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mercredi  
le quatrième jour de Février mil huit cent quatre  
vingt onze conformément aux dispositions de l'ac-  
te de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup>  
Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende et la  
quelle session sont présents Mr le Maire L. H. Renaud  
et M<sup>rs</sup> L. Echevin L. Lalonde, S. Delisle, H.  
Morin, J. H. Doré, J. P. Du Rocher et J. A.  
Renaud ont formé le quorum du Conseil  
sous la présidence de Mr le Maire L. H. Renaud

Il est ordonné et statué par résolution du dit Con-  
seil comme suit

Nomination du Maire / M<sup>rs</sup> L. Echevin L. Lalonde propose et secondé par  
L. H. Renaud M<sup>rs</sup> L. Echevin J. H. Doré que Mr L. H. Renaud  
soit réélu Maire de cette Cité pour l'année courante  
Adopté unanimement

Serment de L. H. Renaud / Mr le Maire prêt serment d'office  
Formation des Comités / M<sup>rs</sup> L. Echevin S. Delisle propose et secondé par M<sup>rs</sup>  
Nomination du / L. Echevin H. Morin que M<sup>rs</sup> J. P. Du Rocher soit  
Pro-Maire / réélu Pro-Maire pour l'année courante  
Adopté unanimement

Nomination du Prési- / M<sup>rs</sup> L. Echevin S. Delisle propose et secondé par  
dent du Comité des / M<sup>rs</sup> L. Echevin J. P. Du Rocher que M<sup>rs</sup> L. Lalonde  
Finances / soit réélu Président du Comité des Finances que  
se composera de tout le Conseil  
Adopté unanimement

M<sup>rs</sup> L. Echevin S. Delisle propose et secondé par  
M<sup>rs</sup> L. Echevin, J. P. Du Rocher que le Comité des  
Chemins & Eclairage soit composé de M<sup>rs</sup> L. H.  
Echevin H. Morin président L. P. Lalonde  
S. Delisle  
Adopté unanimement

M<sup>rs</sup> L. Echevin S. Delisle propose et secondé par  
M<sup>rs</sup> L. Echevin J. P. Du Rocher que le Comité de



Pour & Police soit composé de M<sup>rs</sup> le Echevins  
J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Durocher président M<sup>r</sup> Morin et J<sup>r</sup> B<sup>r</sup>  
Doré

Adopté unanimement

M<sup>r</sup> l' Echevin S. Delisle propose et secondé par  
M<sup>r</sup> l' Echevin J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Durocher que le Comité de  
l'Hotel de Ville soit composé de M<sup>rs</sup> le Echevins  
S. Delisle président J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Lafontaine et M<sup>r</sup> Morin

Adopté unanimement

M<sup>r</sup> l' Echevin S. Delisle propose et secondé par  
M<sup>r</sup> l' Echevin J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Durocher que le Comité de  
l'Eau et S<sup>an</sup>ité soit composé de M<sup>rs</sup> le Echevins  
J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Leonard président J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Durocher et J<sup>r</sup>  
Doré

Adopté unanimement

M<sup>r</sup> l' Echevin S. Delisle propose et secondé par  
M<sup>r</sup> l' Echevin J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Durocher que le Comité de  
Licence soit composé de M<sup>rs</sup> le Echevins J<sup>r</sup>  
Doré président J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Durocher et J<sup>r</sup> B<sup>r</sup>  
Leonard

Adopté unanimement

Ajourné au  
9 Février 1891

Il est unanimement résolu que ce Comité s'ajourne  
à lundi le neuvième jour de Février courant à 8 heures P.M.

E. Ducharme  
Greffier  
R. Henault Maire

Province de Québec  
Cité de Saint-Côme de Montréal

Séance Générale  
9 Février 1891

A une session générale d'ajournement du Comité de la Cité  
de Saint-Côme de Montréal dans le Comité d'Hotel de Ville, tenue  
au lieu ordinaire des sessions de ce Comité lundi le neuvième  
jour de Février mil huit cent quatre vingt onze conformé-  
ment à une résolution d'ajournement prise à la session  
tenue le quatrième jour de Février courant conformément  
aux dispositions de l'acte de la Législation de Québec  
passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap 70 et de l'acte qui  
l'amende à laquelle session ont été présents M<sup>rs</sup>  
les Echevins S. Delisle et M<sup>r</sup> Morin

Une liste étant établie et n'y ayant pas de quorum  
M<sup>rs</sup> le Echevins présents S. Delisle et M<sup>r</sup> Morin ajournent  
à vendredi le treizième jour de Février courant à huit heures P.M.  
conformément aux dispositions du Statut 53<sup>e</sup> Victoria Chap 70  
et qui amende

Ajourné au  
13 Février 1891

E. Ducharme  
Greffier  
A. S. Delisle  
M<sup>r</sup> Morin

Séance d'ajournement  
13 Fév 1891

Province de Québec  
Cité de Saint-Côme de Montréal

A une session générale d'ajournement du Comité de  
la Cité de Saint-Côme de Montréal dans le Comité d'Hotel de  
Ville, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce  
Comité vendredi le treizième jour de Février mil  
huit cent quatre vingt onze conformément à l'ajour-  
nement du neuvième jour de Février courant conformé-  
ment aux dispositions de l'acte de la Législation  
de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap 70 et de  
l'acte qui l'amende à laquelle session ont été pré-  
sents M<sup>rs</sup> le Maire J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Henault et M<sup>rs</sup> les  
Echevins S. Delisle M<sup>r</sup> Morin J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Doré J<sup>r</sup> B<sup>r</sup>  
Durocher et J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Leonard formant un quorum  
d'ice Comité sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire  
J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Henault M<sup>r</sup> l' Echevin S. Delisle ayant  
après vérification reçu avis de la présente session  
Il est ordonné et statué par résolution dudit Comité  
comme suit



Lecture et approbation des minutes des 28. 30  
Janvier dernier du 4 et 9 Février courant

Rapport du Comité de l'eau / Lecture et approbation des Rapports du Comité de l'eau en dat. du 20 Janvier dernier et 13 février courant

Rapport du Comité des Chemins / Lecture et approbation du Rapport du Comité des Chemins en dat. du 13 Février courant

Comptes approuvés

Les comptes suivants sont approuvés et admis d'être payés

Joseph Chabot	13.95
J. P. Bertrand	8.10
W. Dyer	25.00
P. Desjardins	2.00
J. G. Gagnier	34.00
COI Beauchemin & Fils	3.30
J. A. Charest	3.50
P. Desjardins	17.50
Joseph Thibault	60.00
M. J. Fils	

Requête au sujet de la rue Duquesnel / Lecture d'une requête de plusieurs propriétaires de la rue Duquesnel demandant au Conseil de payer une partie du coût de l'élargissement de la dite rue Duquesnel  
Cette requête est referée au Comité des Finances

Depenses de l'Élection Municipale

Le Greffier fait rapport que les depenses de l'élection municipale se montent à \$70.46 réparties de la manière suivante:

3 poll	@ 10 <sup>00</sup>	\$30.00
3 sous-pendant	@ 4 <sup>00</sup>	12.00
3 Greffier	@ 2 <sup>00</sup>	6.00
11 Constables	@ 2 <sup>00</sup>	22.00
plumes encre etc.		46 70.46

Le Trésorier est autorisé à payer ces depenses

Adresse au Gouvernement Provincial / M. L. Echin J. A. N. Leonard propose secondé par M. L. Echin J. A. N. Leonard que ce Conseil recommande au Gouvernement Provincial de bien vouloir nommer M. J. C. Dupuis avocat de cette Cité Recorder pour la Cité de St. Côme de Montreal  
Adopté unanimement

Salaires des Auditeurs et de l'Asst. Trésorier / La question des salaires des auditeurs et de l'assistant Trésorier est referée au Comité des Finances

Nomination de Thés. Cypriote, officier de Santé / M. L. Echin J. A. N. Leonard propose secondé par M. L. Echin J. A. N. Leonard que M. Théophile Cypriote soit nommé officier de Santé de cette Cité et que le Comité des Finances détermine le salaire qui lui sera payé

Requête de Chabot & Gignac / Lecture d'une requête de M. Chabot & Gignac demandant au Conseil de leur rembourser la différence entre la pierre fournie et la pierre fournie par le fournisseur  
Referée au Comité des Finances

demission de C. F. Perlin / Il est unanimement résolu que M. C. F. Perlin ne soit plus l'Inspecteur des Chemins mais qu'il soit nommé Greffier de la Cour de Record avec un salaire de trois cents par an

Nomination de Perlin / Il est unanimement résolu que la collection de la taxe de l'eau soit faite maintenant par M. M. Perlin & Godwin dans le bureau du tout

Règlement N. 50 concernant les Egouts / Il est unanimement résolu que le Règlement N. 50 concernant les Egouts soit passé suivant la forme et teneur

Reposé au 19 Février 1891 / Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne le dix-neuvième jour de Février à huit heures  
J. P. Bertrand

Proverbe de Québec / Cité de St. Côme de Montreal

Session d'ajournement 19 Février 1891 / Cette session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St. Côme de Montreal dans le tout de Hochelaga, tenue au lieu ordinaire de sessions de ce Conseil, le dix-neuvième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-onze conformément à une résolution d'ajournement passée à sa session tenue le treizième jour de Février courant conformément aux dispositions de l'act de la Législation de Québec par dans le 33<sup>ème</sup> Victoria Chap 70 et de l'act qui l'amende à la



laquelle session sont presents Mr le Maire L. H. Renaud et M. M. Les Echevins S. Delisle, H. Morin, J. B. Durocher et J. A. Renaud formant un quorum de ce Conseil sous la presidence de Mr le Maire L. H. Renaud

Il est ordonne et statue par resolution du dit Conseil comme suit

Reglement N. 51 concernant l'Acqueduc Il est unanimement resolu que le Reglement N. 51 institue reglement pour la regie et l'administration de l'Acqueduc de la Cit de St. Cenefroid de Montreal et pour fixer le tarif des charges pour l'eau soit passe suivant sa forme et teneur

Lettre de la Comp. des Grand Tronc concernant la rue Atwater Lecture d'une lettre de Sergeant general de la Compagnie du S. S. R. qui lui fut a renvoyer au Conseil samedi le 21 a 11 1/2 heures a fin pour discuter la question de l'ouverture de la rue Atwater

Il est unanimement resolu que ce Conseil ainsi que quelques citoyens remercient Mr Sergeant au sujet

Compte de M. Dunlop Le Compte de Mr Dunlop recte sur la table

Paiement a Geo. Bush la balance du sur la chaudiere Il est unanimement resolu que le Divvise soit autorise a payer a Mr Geo Bush la balance qui lui revient sur la chaudiere rendue a Mr J. A. Craig et les autres que en derniers se sont ditaires satisfait

Lettre de C. Lefebvre de Dame Monette Sa taxe d'eau Lecture d'une lettre de Mr Cyille Lefebvre et de Dame Monette demandant une reduction sur sa taxe d'eau Refere au Comite de l'Eau

Requete de M. Blouin Lecture d'une demmande de Mr D. Blouin demandant une diminution de sa taxe d'eau par ce qu'il est taxe sur un loyer plus elevé que celui qui paye

Il est unanimement que la taxe de Mr Blouin soit baissée sur un loyer de \$5.00 par mois et que la difference en sus qu'il a paye

lui soit rembourse

Ajourne au 25 Fevrier 1891

Il est unanimement resolu que ce Conseil se reunisse a mercredi le vingt-cinquieme jour de Fevrier courant a 8 heures P. M.

L. H. Renaud Mayor J. A. Renaud Secy

Province de Quebec Cite de St. Cenefroid de Montreal

Session d'ajournement 25 Fev 1891

A une session generale d'ajournement du Conseil de la cite de St. Cenefroid de Montreal dans le Comte de Hochelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mercredi le vingt-cinquieme jour de Fevrier mil huit cent quatre-vingt-onze conformement a une resolution d'ajournement prise a sa session tenue le dix-neuvieme jour de Fevrier courant conformement aux dispositions de l'acte de Legislation de Quebec passe dans la 53me Victoria Chapr 70 et de l'acte qui l'amende a laquelle session sont presents Mr le Maire L. H. Renaud et M. M. Les Echevins L. A. Renaud S. Delisle, H. Morin et J. A. Renaud formant un quorum de ce Conseil sous la presidence de Mr le Maire L. H. Renaud

Il est ordonne et statue par resolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de seances en date du 13 et 19 Fevrier courant

Rapport du Comite des Finances Lecture du Rapport du Comite des Finances en date du 16 Fevrier courant

Il est unanimement resolu que le rapport du Comite des Finances du 16 Fevrier soit amende de la maniere suivante

Salaires de l'Assistant Tresorier Que le salaire de l'assistant Tresorier soit baissé a cinq cents francs (500) par an et qu'un bonus de cent francs lui soit vote pour le service donne qui il a eu en 1890

Rapport du Comite des Finances Il est unanimement resolu que le Rapport du Comite des Finances en date du 16 Fevrier courant tel



qui amendé soit adopté

Lettre de L. G. & Gaudias Mathieu pour l'insertion de leur nom au Rôle d'Évaluation

Lecture d'une lettre de M<sup>rs</sup> L. G. Mathieu et Gaudias Mathieu demandant d'inscrire leurs noms sur le Rôle d'Évaluation comme propriétaires des lots L. G. Mathieu des nos 650 & 651 du cadastre et Gaudias Mathieu du n<sup>o</sup> 654 du cadastre, attendu qu'il ont acheté ces deux lots de terrains

Révision du Rôle d'Évaluation

Il est unanimement résolu qu'aux nos 1460 et 1461 du Rôle d'Évaluation M<sup>rs</sup> L. G. Mathieu soit au lieu et place de Succession Woodman & Delisle, qui au n<sup>o</sup> 1462 du Rôle d'Évaluation le nom de M<sup>rs</sup> Gaudias Mathieu soit écrit au lieu et place de Succession Woodman & Delisle, que le nom de Léon Rivet, Delia Rivet Antonette Rivet et J. Ollivier Rivet soient écrits sur le Rôle d'Évaluation au n<sup>o</sup> 2071 comme co-propriétaires des lots du cadastre nos 886 & 88, 86, 87, 88, 89. et Adelaïde Ledue et Lea Moreau soient ajoutés au n<sup>o</sup> 388. 520. 525. et 1257 du Rôle d'Évaluation et Amélie Labelle, Corine Leonard et J. A. R. Howard soient écrits au n<sup>o</sup> 1696 du Rôle d'Évaluation comme co-propriétaires et Marie Labelle soit ajoutée au n<sup>o</sup> 858 du Rôle d'Évaluation comme co-propriétaire, attendu que ces personnes sont co-propriétaires des lots ci-dessus mentionnés aussi qu'au n<sup>o</sup> 505, le nom de H. Lamontagne soit remplacé par celui de le P. Katiou. Au n<sup>o</sup> 1153 que le nom de Thomas Tichey soit remplacé par celui de P. Paquin. qu'au n<sup>o</sup> 1206 le nom de O. Rodrigue soit remplacé par celui de Odilon Laplante au n<sup>o</sup> 1165 que le nom N. Foster soit remplacé par celui de R. H. Brown, au n<sup>o</sup> 1454 que les noms de Succession Woodman & Delisle soient remplacés par celui de Delphis Forget au n<sup>o</sup> 1614 que le nom de Woodman & Delisle soient remplacés par celui de J. A. Major, au n<sup>o</sup> 1934 que le nom de succession de Lucien soient remplacés par celui de Charles Gauthier.

Attendu que ces personnes sont maintenant propriétaires de ces divers lots de terrains

Pôle de lampes au coin de différentes rues

Il est unanimement résolu que M<sup>rs</sup> Vray fils reçoivent instruction de placer une lampe à arc au coin des rues Delisle et Atwater et de placer les lampes sur la rue Coursal de manière à ce qu'il y en ait une au coin de l'arc.

me Atwater, une au coin de la rue Vinet et une à égale distance des deux lampes ci-dessus mentionnées

Lettre de la Cie du Grand Tronc

Lecture d'une lettre du Secrétaire de la Compagnie du Grand Tronc à l'effet que la compagnie est prête à mettre des barrières à l'avenue Atwater pour que les municipaux puissent en faire la moitié du coût et de l'entretien

Lettre du Sec. Provincial

Lecture d'une lettre du Secrétaire provincial accusant réception de votre lettre Re nomination Recorder

Lettre de Dame Lemoges

Lecture d'une lettre de Dame Lemoges demandant d'être exemptée de paiement de la taxe d'eau Référé au Comité de l'eau

Requête de J. Robert

Lecture d'une application de M<sup>rs</sup> J. Robert pour entrer dans la force de Police Référé au Comité de Police

Comptes approuvés

Les Comptes suivants sont approuvés et adonnés de la façon	
Pensions des Prisonniers	4. 65
Lehard & Berthiaume	4. 00
Eug. Gobeault, Vase	21. 25
Spackman & Co	2. 37
G. D. Beauchemin & Co	1. 45
M. Laniel	3. 80
St-Antoine Lavoie	3. 45
M. Bell Téléphone Co	60. 00

G. Ducharme  
Greffier

B. Duval Maire



Session Générale  
4 Mars 1891

Province de Québec  
Cité de St. Côme de Montréal

A une session générale du Conseil de la Cité de St. Côme de Montréal dans le Comté d'Hochebourg tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi le quatrième jour de Mars mil huit cent quatre vingt onze conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende à laquelle session sont présents M<sup>rs</sup> Les Echevins M<sup>r</sup> Morin et J<sup>r</sup> X<sup>e</sup> Dori

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum M<sup>rs</sup> Les Echevins présents M<sup>r</sup> Morin et J<sup>r</sup> X<sup>e</sup> Dori ajournent cette session à mercredi le onzième jour de Mars courant à huit heures P.M. conformément aux dispositions du Statut 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70 tel qu'amendé

Ajourné au  
11 Mars 1891

Session d'ajournement  
11 Mars 1891

Province de Québec  
Cité de St. Côme de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St. Côme de Montréal, dans le Comté d'Hochebourg tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi le onzième jour de Mars mil huit cent quatre vingt onze conformément à l'ajournement du quatrième jour de Mars courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire L<sup>e</sup> X<sup>e</sup> Verreault et M<sup>rs</sup> Les Echevins L<sup>e</sup> Phalard et L<sup>e</sup> Delisle, M<sup>r</sup> Morin J<sup>r</sup> X<sup>e</sup> Dori et J<sup>r</sup> B. Duvocher formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire L<sup>e</sup> X<sup>e</sup> Verreault. M<sup>r</sup> L<sup>e</sup> Echevin J<sup>r</sup> A. R. Léonard absent ayant après vérification reçu avis de la présente session

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

M<sup>r</sup> L<sup>e</sup> Echevin J<sup>r</sup> A. R. Léonard fait son entrée

Rapport du Comité de  
Pau & Police

Lecture et approbation du Rapport du Comité de Pau & Police en date du 27 Février dernier

Requête concernant  
la rue Duquesnel

M<sup>r</sup> J. X. Dupuis avocat présente une requête des propriétaires de la rue Duquesnel demandant que le Cost de l'expropriation de la rue Duquesnel soit payé par la Corporation

M<sup>r</sup> L<sup>e</sup> Echevin L. Delisle propose secondé par M<sup>r</sup> L<sup>e</sup> Echevin L<sup>e</sup> Phalard que cette requête soit renvoyée au Comité des Finances

Adopté unanimement

Requête de A. Cantin  
& autres au sujet de  
l'annexion

Lecture des lettres de M<sup>rs</sup> A. Cantin, P. Bloin, P. Desjorges, J. X. Bertrand, Prudent Paré, Louis Fortin, J. A. Vincent, M<sup>r</sup> Lamiel, Philimon Gargear, J<sup>r</sup> Champagne, Origine Deslauriers, Saml. H. Gougeon, J. O. Luy, Ch<sup>r</sup> Lefort, J<sup>r</sup> Roy, Saml. D. Meloche, L<sup>e</sup> Le Brun, R. Mathews, M<sup>r</sup> Monin, M<sup>r</sup> Meloche, F. H. Reynolds, Geo. W. Moffatt, J<sup>r</sup> Charb. Bois, Authim Raymond, A. Malboeuf, St. Léves, M<sup>rs</sup> J. Turry, Lament Verdou, Saml. Verdou, Octave Brunet, James Reid, J<sup>r</sup> Joseph Jumeau, demandant au Conseil d'effacer leurs noms au bas d'une requête qu'ils ont signée demandant au Conseil de passer un règlement annexant St. Côme de Montréal

M<sup>r</sup> L<sup>e</sup> Echevin L. Delisle propose secondé par M<sup>r</sup> L<sup>e</sup> Echevin J<sup>r</sup> X<sup>e</sup> Dori que le Conseil accorde la demande de dits Messieurs et que leurs signatures soient effacées de cette requête

Adopté unanimement

M<sup>r</sup> L<sup>e</sup> Echevin J. A. R. Léonard s'absente

Lue une requête de plusieurs citoyens demandant au Conseil de passer sous un délai d'un mois le Règlement annexant St. Côme de Montréal à la Cité de Montréal et contenu dans la dite requête

Considérant que cette requête porte deux cents deux signatures

Requête au sujet de  
l'annexion refusée

Considérant que Trente deux des Signataires de cette requête, savoir: M<sup>rs</sup> A. Cantin Paul Bloin, Prudent Desjorges, J. X. Bertrand, Prudent Paré, Louis Fortin, J. A. Vincent, O. Deslauriers, M<sup>r</sup> Lamiel, Philimon Gargear



Joseph Champagne, Dame de Honori Gingras, J.C. Luy,  
 Char Lafontaine, Joseph Roy, Mad. P. Meloche, P. L. L. L. L.  
 Mathieu Dineen, Richard Matthews, William Meloche, J. L.  
 Reynolds, Geo W. Moffatt, Jas. Charlebois, Anthoine Raymond  
 A. Malbois, Melbrod Leroux, Mrs John Piemey, Laurent  
 Udou, Louis Udou, Octave Brunet, James Reid, Joseph  
 Jumeau, ont ont en se declarant en faveur de l'annexion  
 conjoint au Conseil d'effacer (effier) leurs signatures  
 de cette requete, devant, avant que l'annexion ait lieu,  
 que le Conseil fasse les ameliorations projetees, a moins  
 qu'il a a sa disposition.

\* les arguts  
 H. L.  
 H. L.

Considerant que des proprietaires ont ecrit a Mr F. X.  
 Bessette lui enjoinant d'effacer leurs noms sur cette  
 requete, chose qu'il a negligé de faire

Considerant que des proprietaires dont le nom appa-  
 raissent au bas de cette requete ont écrit au Conseil  
 d'effacer leurs noms au bas de cette requete parce  
 qu'ils n'ont jamais signé cette requete ni n'enten-  
 dent pas la signer

Considerant que plusieurs des signataires de cette  
 requete ne sont plus proprietaires de St-Cunegonde.

Considerant que plusieurs des signataires de cette  
 requete ne sont pas actuellement et n'ont jamais  
 été proprietaires dans St-Cunegonde.

Considerant que plusieurs de ces signatures sont  
 illigales et non autorisées.

\* irreguliers  
 H. L.  
 H. L.

Considerant que le nombre des proprietaires de  
 St-Cunegonde est d'au moins Trois cent soixante  
 cinq (365)

Considerant que au moins Deux cents (200) pro-  
 prietaires n'ont pas signé cette requete.

Considerant que la valeur de la propriété dans  
 St-Cunegonde est de Deux milliards six cent cinquante  
 et Un mille cinq cent trente quatre frautes (2.651.534.00)

Considerant que la valeur de la propriété représentée  
 par ceux qui n'ont pas signé cette requete est de  
 plus de Un million sept cent soixante six mille deux

cent soixante six frautes (\$1.766.970.00) et considérant  
 que c'est le desir de la majorité des propriétaires de  
 St-Cunegonde qui en Conseil, à moins de Deux cent  
 mille frautes qu'il a à sa disposition, fasse, avant  
 d'annexer St-Cunegonde à Montreal, les ameliorations  
 projetées, tel que empierrement des rues, construction  
 de bons trottoirs, traverses de rues en pierre, etc. etc.

Monsieur l'Échevin A. J. Dehais propose, secondé par  
 Monsieur l'Échevin C. P. Lalonde qu'il soit résolu:

Que cette requete n'est pas signée par la  
 majorité des propriétaires de biens fonds de la Cité  
 de Sainte-Cunegonde de Montreal ni en nombre ni  
 en valeur, tel que stipulé dans le Statut 54 Sect.  
 chap. 25, Sec. 2; que conséquemment le Conseil n'est  
 pas tenu de passer le Règlement d'annexion conte-  
 nu dans la dite requete; qu'une copie de la pré-  
 sente résolution soit envoyée au Conseil de la  
 Cité de Montreal; que le Cuffier soit autorisé à écri-  
 re au Conseil de la Cité de Montreal que le Conseil  
 de St-Cunegonde n'est pas opposé à l'annexion de  
 St-Cunegonde à Montreal, mais qu'il veut execu-  
 ter et compléter les travaux qu'il a projeté de  
 faire dans les rues de St-Cunegonde avant de con-  
 tinuer les negociations pour l'annexion de  
 Sainte-Cunegonde à la Cité de Montreal

Adopté unanimement

Lettre de Odilon  
 Laplante

Lecture d'une lettre de Mr Odilon Laplante à l'effet  
 qu'il a acheté la propriété de Mr Odilon Rodrigue  
 no 613 du cadastre sur la rue Richelieu et deman-  
 dant que son nom soit mis sur le Rol d'Évaluation  
 au lieu & place de celui de Odilon Rodrigue

Amendement au  
 Rol d'Évaluation

Il est unanimement résolu que la demande de Mr  
 Odilon Laplante soit accordée et que le Cuffier rece-  
 ve instruction de mettre sur le Rol d'Évaluation le  
 nom de Mr Odilon Laplante au lieu & place de celui  
 de Mr Odilon Rodrigue

\* le nom de  
 & celui de

Il est unanimement résolu que les changements sui-  
 vants soient faits au Rol d'Évaluation au no 1988  
 remplacé Eugene Dubois par M. Y. Belin, au no 1416  
 remplacé J. P. Rendeau par M. H. Schaul, au no 1423  
 remplacé P. Rendeau par M. H. Schaul au no 864  
 remplacé le nom de Dame E. Legere par celui de Richard Ma-  
 thews, aux nos 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91 être placés le nom



de Succession M. Kay par ceux de Aguir & Hevein, au n. 2105<sup>e</sup> remplacer le nom de Succession Devenel par celui de Elizabeth Ruthenford, attendu que toutes ces personnes sont devenues acquereurs de ces diverses propriétés

Il est aussi unanimement résolu qu'en n. 46 du Prot. d'évaluation le nom de David Rochon soit remplacé par celui de P. Rochon, au n. 1917 que le nom de L. W. Lymbenue soit remplacé par celui de Moise Rochon, attendu que M. M. David Rochon et L. W. Lymbenue n'ont jamais été propriétaires de ces terrains qui appartiennent à M. M. P. Rochon et Moise Rochon

Règlement N. 52 concernant la division des quartiers

Il est unanimement résolu que le Règlement N. 52 intitulé Règlement divisant la Cité de St. Cœurge en treize arrondissements de votation soit passé sans sa forme et teneur

Lettre du village de la Côte St. Antoine

Lecture d'une lettre du Conseil de la Ville de la Côte St. Antoine à l'effet qu'il n'est pas prêt à payer une partie du coût de la pose et de l'entretien de barrières de chemin de fer à l'avenue Ottawa

Le Suffret fait rapport qu'il a écrit à la Ville de St. Henri lui demandant de payer la moitié de cette dépense

M. L. Echevin J. A. Rivard fait son entrée

Comptes payés

Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés	
J. J. Tourangeau	5.20
Rocher Frères	213.11
J. Juneau	17.95
J. P. Fabien	24.50
Chs E. Goad	8.00
J. Chalott	18.75
L. Q. Mathieu	2.85
Pension Brissonnier	3.15

Paiement à Craig & Fils

Il est unanimement résolu que deux cent cinquante piastres soit payé à M. M. J. A. S. Craig & Fils en accomplissement d'un emprunt que leur a fait le Conseil

Requête de M. Morisson

Lecture d'une demande de M. Morisson pour réduction de sa taxe d'eau

Il est unanimement résolu que la taxe d'eau de M. Morisson soit basée sur un loyer de \$1400 et que remise lui soit faite du surplus de taxes d'eau qu'il a payé depuis mai dernier

Requête de M. Patch

La demande de M. Patch pour réduction de taxe d'eau est renvoyée au Comité d'eau pour plus amples explications

Ajourné au 16 Mars 1891

Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à lundi le deuxième jour de Mars courant à huit heures P.M.

G. Duchesne Suffret

Officier Maire

Session d'ajournement 16 Mars 1891

Province de Québec Cité de St. Cœurge de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St. Cœurge de Montréal dans le Comité d'achat de tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil lundi le deuxième jour de Mars mil huit cent quatre vingt onze conformément à une résolution d'ajournement prise à sa session tenue le premier jour de Mars courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec dans la 55<sup>e</sup> Victoria Chap. 70 et de l'acte qui l'a amendé à laquelle session sont présents M. L. Morin, L. H. Renaud et M. M. Les Echevins J. Desch. H. Morin et J. A. Rivard formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M. L. Morin L. H. Renaud

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

Avis à Craig & Fils

Il est unanimement résolu que le Suffret s'occupe pour assurance des M. M. Craig & Fils de bien vouloir faire assurer les bâtiments et les engins etc et faire transporter cette police d'assurance à la Cité de St. Cœurge de Montréal en garantie du prêt de \$8,000.00

Requête de Robt. Mitchell

Lecture d'une lettre de M. M. Robert Mitchell & Co demandant au Conseil de bien vouloir baisser leur taxe d'eau



256

le taux de leur taxe d'eau

Il est unanimement résolu que le Greffier écrive à M<sup>rs</sup> Robert Mitchell & Co que la baisse de l'eau qui vient de voter le Conseil en aura effet qu'au 1<sup>er</sup> Mai prochain, et qu'après cette date le Conseil aura occasion de discuter cette question avec eux

Requête de J. Fautoux

Lecture d'une plainte de M<sup>r</sup> J. Fautoux à l'effet qu'il est chargé pour la taxe d'eau depuis le 1<sup>er</sup> Novembre dernier quand il n'occupé son logement que depuis le 25 Décembre dernier

Il est unanimement résolu que la taxe d'eau soit chargée à M<sup>r</sup> J. Fautoux depuis le 1<sup>er</sup> Janvier dernier

Lettre de la Cité de Montréal au sujet de l'annexion

Lue une lettre de la Cité de Montréal accusant réception de la lettre du Greffier de ce Conseil et de la résolution de ce Conseil Re Américain de St-Léonard à Montréal

Amorce demandant de la pierre et d'un rouleau à vapeur

Il est unanimement résolu que le Greffier annonce dans les journaux de Montréal que ce Conseil a besoin de 2000 toises de Pin (Maca Saw) 10000 pieds de pin pour travaux de rues aussi d'un Rouleau à Vapeur à louer ou à acheter

AVIS aux Syndicats à la Barrière de voir à la Rue Notre-Dame

Il est unanimement résolu que le Greffier écrive aux Syndicats à Barrières de voir à arranger d'une manière convenable la rue Notre-Dame au commencement de Mai prochain

Usage de terrain à Jos. Roy

M<sup>r</sup> L'Échevin St-Désiré propose, secondé par M<sup>r</sup> L'Échevin Ho Morin que permission soit accordée à M<sup>r</sup> Joseph Roy, pour le temps des dimenagements seulement, de faire usage devant sa maison sur le Carré Bonaventure, d'une lisière de terrain de 40 pieds de large sur la profondeur du parc afin de permettre aux voitures de se rendre aux différents logements de sa maison, à la charge pour le dit Joseph Roy d'entretenir la dite lisière en bon ordre et d'être responsable des dommages que ces voitures pourraient occasionner au parc. Le vote étant pris sur cette motion ont voté pour le motier et le second

257

a voté contre M<sup>r</sup> L'Échevin J. B. Pionard la motion est déclarée adoptée

Paiement à Craig & Co

Il est unanimement résolu que le Directeur soit autorisé à payer à M<sup>rs</sup> Craig & Co la balance qui leur revient sur le prêt de \$8.000.00. qui leur a fait cette Corporation et que le Greffier leur écrive d'avoir à se pourvoir d'une tande (pente) afin d'approvisionner d'eau leurs engins dans les circonstances où l'aqueduc pourrait ne pas fonctionner

Poursuite contre la Dominion Ice Co

Il est unanimement résolu que des preuves judiciaires soient pris contre la Dominion Ice Company pour la forcer à retirer ce qu'elle a écrit relativement aux saletés qui se trouvent dans l'eau fournie par notre aqueduc

Ajourné au 23 Mars 1891

Il est unanimement résolu que ce Conseil se réunisse le lundi le vingt-troisième jour de Mars courant à 8 heures 5<sup>PM</sup>.

G. Ducharme Greffier R. H. M. Maire

Session d'ajournement 23 Mars 1891

Province de Québec Cité de St-Léonard de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St-Léonard de Montréal dans le Comté d' Hochelaga. tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil le vingt-troisième jour de Mars mil huit cent quatre vingt onze conformément à une résolution d'ajournement faite à sa session tenue le seizième jour de Mars courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende à laquelle session ont été présents M<sup>r</sup> L. Puillain J. B. Duchesne et M<sup>rs</sup> L. L'Échevin C. P. Lalonde St-Désiré Ho Morin et J. B. Leonard formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> le Puillain J. B. Duchesne

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance



Presentation de certificats de licence

Lue Requete de J. Verdun, W Marcotte, J. Mallette, S. Campreau, O. Courville, J. Bauteau, J. Morgan, P. Lefebvre, P. Lapierre, demandant l'octroi de certificats de licence

Mr L'Echurin J. H. Doré propose, secondé par Mr L'Echurin J. H. Doré que les applications de certificats de licence soient referés au Comité de Licence  
Adopté unanimement

Lettre de C. Goffion

Lue une lettre de Mr L. Goffion demandant au Conseil de lui payer une somme de douze piastres pour dommages à lui causés par le mauvais état de la rue Leris  
Referé au Comité de Chemins

Lettre de Craig & Fils

Lue une lettre de M<sup>rs</sup> Craig & Fils demandant à ce Conseil de leur prêter une autre somme de cinq mille piastres  
Referé au Comité des Finances

Assurance sur bâtiments et engins de l'éclairage

Lue un recu de prime pour assurance de \$2,500.<sup>00</sup> sur bâtiment engin et dynamo servant à éclairer St. Cunegonde et transporté à cette Corporation en garantie

Il est unanimement résolu que M<sup>rs</sup> Craig & Fils fassent aussi assurer contre les accidents leur chaudière à vapeur

Lettre de A. Delisle pour indemnité de services professionnels

Lue une lettre de Mr A. Delisle de Québec demandant à ce Conseil de lui payer \$200.<sup>00</sup> pour services professionnels  
Referé au Comité des Finances

Requête de J. Renaud

Lecture d'une lettre de J. Renaud demandant à ce Conseil de l'exempter du paiement de la taxe d'eau  
Referé au Comité de l'Eau

Lettre des Syndics à la Barrière

Lecture d'une lettre des Syndics à la Barrière accusant réception de notre lettre en date du 20 courant

Adjournement

Le Conseil s'ajourne sine die  
G. Ducharme  
J. B. Durocher  
M. Main

Session Générale  
1<sup>re</sup> Avril 1891

Province de Québec  
Cité de St. Cunegonde de Montréal

Année session générale du Conseil de la Cité de St. Cunegonde de Montréal dans le Comité St. Rochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi le premier jour d'Avril mil huit cent quatre vingt onze conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende à laquelle session sont présents Mr L. Meaire L. H. Bernault et Mr L. H. Echurin C. P. Lalonde, S. Delisle, H. Moorin, J. H. Doré et J. B. Duvochet formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de Mr L. Meaire L. H. Bernault

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

Soumissions pour la pierre

Il est unanimement résolu que les soumissions pour la pierre etc soient referés au Comité des Chemins

Comptes approuvés

Les Comptes suivants sont approuvés et ordonnés être payés

60 Beauchemin et Fils	8.10
La Presse	15.00
M <sup>rs</sup> Davidson et Co	6.25
L'Étandard	3.00
Ladivis & Devonn	1.00

Presentation de certificats de licence

Lue Requete de X. Paquette, Nap. Lums, M. Carey, Roch Langar demandant l'octroi de certificats de licence  
Referé au Comité de Licence

Lettre de J. B. Delmon

Lue une lettre de Mr J. B. Delmon offrant de vendre à ce Conseil le bois nécessaires pour le trottoir  
Referé au Comité de Chemins

Nomination de Jos. Page, huissier de la Cour du Recorder

Il est unanimement résolu que Mr Joseph Page soit nommé huissier de la Cour du Recorder de cette Cité

Frais provenant de la Cour du Recorder

Il est unanimement résolu que tous les frais provenant de la Cour du Recorder y compris les actes de cautionnement, des arrestations, les frais d'huissiers, et de cour etc. soient versés dans le trésor de cette Cité







262  
Soumissions pour bois de service referies / Il est unanimement resolu que les neuf soumissions pour bois pour trottoirs soient referies au Comite de Chemins

Permis pour un Etal de Boucher à M. Pila / Il est unanimement resolu que permission soit accordee Mr Marcel Pila d'ouvrir au 1<sup>er</sup> Mai prochain un etal de boucher au n: 140 Rue Delisle

Presentations de certificats de licence / Lue des applications de M M. M. Rousseau et M Daoust pour confirmation de certificats de licence Referer au Comite des Licences

Jugement annulant l'election de J. A. R. Leonard / Lue copie de jugement de la Cour de Circuit annulant l'election de Mr J. A. R. Leonard comme echevin du quartier Ouest de cette Cite

Lettre de la Compagnie des Chars Urbains / Lue Lettre de la Compagnie des Chars Urbains demandant a ce Conseil de discontinuer leur poursuite contre cette Compagnie

Il est unanimement resolu que Mr le Maire et M M Les Echevins Delisle et Le Phalensot soient autorises a rencontrer les directeurs de la Compagnie des chars urbains et a s'engager de la nature des arrangements que la Compagnie est prete a consentir

Lettre de la Ville de St-Henri au sujet de l'avenue Miraval / Lue une lettre du Conseil de la Ville de St-Henri a l'effet que l'ouverture de l'avenue Miraval n'est pas une question opportune

Examen de la liste des Electeurs parlemantaire / Le Conseil examine la liste des electeurs parlemantaire et corrige ces listes en y ajoutant les noms de Joseph Robert et Jean Baptiste Robert dans le Pall. N: 3

Rapport du Sec- Tresorier / Le Tresorier fait rapport que le montant qui le Conseil a a sa disposition pour la depense de l'annee Courante se monte a \$68.319.06 reparti comme suit

Balace en main le 1 <sup>er</sup> Janvier 1890	12.069.49
Taxes Municipales	9.492.01
Licences etc	6.875.70
Taxes d'eau	38.234.00
Police (amende)	501.89
Loys Bureau	450.00

Intent sur depots Diverses / 411.42 / 284.55 / 56.219.57 / 68.319.06

et apres consideration le Conseil vote les appropriations suivantes  
Comite des Finances \$ 28.377.00  
Pau & Police 5.000.00  
Chemins 4.000.00  
Eclairage 3.500.00  
Sante 2.000.00  
Hotels de Ville 100.00  
Eau 12.000.00  
Licences 100.00 / 53.277.00  
Laisant une reserve de \$ 15.042.06

Ajourne au 23 Avril 1891 / Il est unanimement resolu que ce Conseil s'ajourne le vendredi troisieme jour d'Avril courant a 8 h. P.M.  
G. Ducharme / M. Hamel Maire

Le 23 Avril 1891 / Province de Quebec  
Cite de St-Emigonde de Montreal

A une siance generale d'ajournement du Conseil de la Cite de St-Emigonde de Montreal, dans le Comte de Hochelaga, le mardi au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le vingt-troisieme jour d'Avril mil huit cent quatre vingt-une conformement a une resolution d'ajournement prise a la session tenue le troisieme jour d'Avril courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap 70 et de l'acte qui s'amende a laquelle session sont presents Mr le Maire L. H. Renaud et M M Les Echevins L. Delisle, H. Morin, J. H. Dor et J. B. Desrochers formant un quorum de ce Conseil sous la presidence de Mr le Maire L. H. Renaud

Il est ordonne et statue par resolutions du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernier siance

Rapport du Comite des Licences / Lecture et approbation d'un rapport du Comite des Licences en date du 13 Avril courant



Rapport du Comité de l'eau / Lecture et approbation des rapports du Comité de l'Eau en date du 21 et 23 Avril 1891

Rapport du Comité du Feu & Police / Lecture et approbation d'un rapport du Comité du Feu & Police en date du 23 Avril courant

Permis pour un Etal de Boucher à J. H. Galt / Il est unanimement résolu que permission soit accordée à J. H. Galt d'ouvrir au premier Mai prochain un étal de Boucher au n. 170 Rue Vinté

Confirmation de certi- cat de licence de maga- sin / Il est unanimement résolu que des certificats de licence soient accordés à M. P. Pelletier et A. Lalonde

Contestation de tiers- saisie en re L. R. M. Gagnier / Il est unanimement résolu que M. J. A. St-Jules avec L. R. M. Gagnier représente cette Cité dans la Contestation de la déclaration de tiers saisi de Louis R. M. Gagnier demandeur à J. Porreau défendeur et la Cité de St-Jacques au dit Porreau et tiers saisi

Reduction de Taxe de H. Bernier / Il est unanimement résolu que la taxe d'eau de M. H. Bernier soit réduite de 38<sup>cs</sup> par quinzaine dernier paye que quatre piastres par mois de l'année

Comptes approuvés / Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés: John Lovell & Son 4.00 La Presse 8.16 Et Jean Chénier & Fils 1.20 Pensions Pensions 14.85

Lettre de O. Shaughnessy / Lecture d'une lettre de M. O. Shaughnessy offrant à ce Conseil d'offrir la rue Woodstock si cette Corporation veut l'accepter.

Il est unanimement résolu que le Greffier écrive à M. O. Shaughnessy que ce Conseil est disposé à accepter cette rue.

Suspension de la cause en re La Cie des Chars Urbains / Il est unanimement résolu que M. David receive instruction de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, la cause de cette Cité vs la Compagnie des Chars Urbains, attendu que cette cause est en voie d'arrangement.

Achat de bois de service / Il est unanimement résolu que M. G. F. Poole soit autorisé à acheter le bois pour la construction de trottoirs

les plus urgents.

Confirmation de certi- cat de licence / M. L'Échevin S. Delisle propose, secondé par M. L'Échevin L. G. Londe que des certificats de licence soient accordés à M. Daniel et Dani M. Mardel.

Le vote étant pris sur cette motion: - ont voté pour le motion et le secondé - 2 ont voté contre M. M. les Échevins H. Massin, Jos. H. Doré, et Joseph B. Durocher - 3

La motion est déclarée perdue.

M. L'Échevin H. Massin propose, secondé par M. L'Échevin C. J. Lalonde, qu'un certificat de licence soit accordé à M. Louis Daoust.

Le vote étant pris sur cette motion - ont voté pour le motion, le secondé et M. L'Échevin S. Delisle - 3 ont voté contre M. M. les Échevins Jos. H. Doré et Jos. B. Durocher. - 2

Ajournement Et l'assemblée s'ajourne

G. Ducharme Greffier

A. H. M. Maire



Seance Speciale  
30 Avril 1891

Province de Quebec,

Cite de Saint-Louis de Montreal -

Une session speciale du conseil de la cite de Saint-Louis de Montreal dans le comte d' Hochelaga dument convoque par moi, G. M. Ducharme, par un avis special a cet effet et tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, Jeudi le trentieme jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-onze, conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53 Vist. Chap. 70, a laquelle session sont presents M<sup>rs</sup> Le Maire L. H. Binault et M<sup>rs</sup> Les Echevins G. F. Lalonde, H. Morin, Jos. H. Doré, Jos. B. Durocher, S. Delisle, formant un quorum de ce conseil sous la presidence de M<sup>rs</sup> Le Maire L. H. Binault

Lettre de la Ville de St-Henri pour l'extension de temps de sa dette

Lue une demande de la Ville de St-Henri demandant un delai de <sup>trois</sup> mois pour le paiement des \$45,000.00 = M<sup>rs</sup> L'Echevin S. Delisle propose secondé par M<sup>rs</sup> L'Echevin Jos. H. Doré que:-

Attendu que la Ville de St-Henri a fait application pour une extension de temps pour le paiement de la somme de Quarante cinq mille quatre-vingt, stipulee payable le <sup>premier</sup> 1<sup>er</sup> mai prochain, 1891, dans et par le contrat passe devant Maître Achille Leclerc, Notaire public, le trentieme jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-onze et que de plus elle a demande que la dite extension fut accordée sans modifier ou changer aucune des autres conditions du dit contrat,

Il soit Resolu:-

Que ce conseil accorde par les presentes, a la dite Ville de St-Henri, ses associes, successeurs ou ayant droit, une extension de temps pour le paiement de la dite somme de Quarante cinq mille quatre-vingt (\$45,000.00) stipulee dans le dit contrat payable le (1<sup>er</sup> mai 1891), et a defaut de paiement dans le dit delai, la dite somme de \$5,000.00 payee le Trente Janvier dernier (1891) sera confisquee et consideree comme etant le montant des dommages encourus par la non execution du dit contrat lequel, a l'expiration du dit delai et non avant, deviendra nul et de nul effet pour l'avenir seulement. - Tous les droits et privileges a la Ville de St-Henri acquis par et en vertu du dit contrat, lui sont par les presentes reserves jusqu'a l'expiration du dit delai de

Trente jours. -

Adjournement

Adopte unanimement. -  
Et l'assemblee s'ajourne.

G. M. Ducharme  
Greffier

L. Binault  
Maire

Seance Speciale  
30 Avril 1891

Province de Quebec

Cite de Saint-Louis de Montreal -

Une session speciale du conseil de la cite de Saint-Louis de Montreal dans le comte d' Hochelaga, dument convoque par J. O. Rivest, Act. Greffier, par un avis special a cet effet et tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, Jeudi le trentieme jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-onze, conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53 Vist. Chap. 70, et de l'acte qui l'amende, a laquelle session sont presents M<sup>rs</sup> Le Maire L. H. Binault et M<sup>rs</sup> Les Echevins G. F. Lalonde, S. Delisle, Jos. H. Doré, H. Morin et Jos. B. Durocher, formant un quorum de ce conseil sous la presidence de M<sup>rs</sup> Le Maire L. H. Binault. -

Rapport du Comité Lecture et approbation du rapport du Comité des Licences des licences en date du 13 Avril 1891. -

Permis pour Etants privés Des permis de tenir des etants privés sont accordés a M<sup>rs</sup> M. God. Courville, Ed. Menard, Th. Ethier, H. Pilow, A. Dagenais, et E. Massé.

Confirmation de certificat de licence M<sup>rs</sup> L'Echevin S. Delisle propose, secondé par M<sup>rs</sup> L'Echevin G. F. Lalonde que des certificats de licence pour Hotel soient accordés a M<sup>rs</sup> S. Campseau et Louis Rochéaux. -

Adopte unanimement

Présentation de certificat de licence L'application de M<sup>rs</sup> Mallette pour un certificat de licence de Restaurant est referé au Comité des Licences. -

Il est unanimement résolu que le Greffier s'occupe



Requête au Gouvernement - Gouvernement lui demandant de poser une lumière  
ment pour pôles de la lumière électrique sur le canal, au pont Napoléon.  
mière électrique sur le Canal

Agournement

Et l'assemblée s'ajourne. -

*M. Ducharme*

*M. Humeau*

Session générale  
6 mai 1891

Province de Québec.

Cité de Saint-Camille de Montréal

A une session générale du Conseil de la Cité de Saint-Camille  
gond de Montréal, dans le Comté d' Hochelaga, tenue au lieu  
ordinaire des sessions de ce Conseil mercredi le dix-neufième  
de mai mil huit cent quatre-vingt-onze conformément aux  
dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans  
la 53<sup>e</sup> Victoria, Chap. 70, et de l'Acte qui l'amende, à la  
quelle session, sont présents M<sup>r</sup> Le Maire D. H. Héroux et  
M<sup>r</sup> H. Les Échivins Ch. F. Lalonde, Hubert Marin et Joseph B.

Il est ordonné et statué par le Conseil formant un quorum de ce Conseil sous la prési-  
dence de M<sup>r</sup> Le Maire D. H. Héroux.

Le Maire  
*D. H. Héroux*

Lecture et approbation des minutes des séances des 23, 30 &  
Avril, 1891. -

Comptes approuvés

J. Chabath	23.50
J. Pélontain	4.65
Joseph Sage	13.70
A. Holmes	78.80
John Findlay & Co	141.17
L. Chénard	9.10
L. J. Mathieu	6.41
E. Bohensky & Co	174.46
Amable Lallemant	0.30
The Bell Telephone Co	2.80
J. H. Ward	8.00

Il est unanimement résolu que des certificats de Li-

Confirmation de certificat de licence pour magasin - Ceux pour magasin soient accordés à M. M. J. E. Menard,  
André Lacharue et Honoré Lefebvre.

Présentation de certificat de licence - Il est unanimement résolu que l'application de M<sup>r</sup> Jos. Beault  
pour confirmation de certificat de licence soit refusée au Comité  
des Licences

Permis de boucher de J. L. - Application de M<sup>r</sup> J. L. Lavoie pour l'ouverture d'un étal  
de Boucher sur la rue Notre Dame est refusée ou que ce  
monsieur n'a pas payé le prix de sa Licence.

Permis d'étal de boucher - Il est unanimement résolu que permissions d'ouvrir des  
à Elié Riendeau étals privés soient accordés à M<sup>r</sup> Elié Riendeau

Voies à Angers & Orléans - Il est unanimement résolu que le greffier écrive à  
messrs au sujet de la M<sup>r</sup> M. Angers & Orléans à l'effet que ce Conseil désire  
rue Woodstock que la rue Woodstock ainsi que les autres rues qui appartiennent  
sont sur leurs plans et qui se trouvent dans les limites de cette  
cité soient données à cette corporation par acte notarié.

Opinion légale sur la déclaration de F. S. - L'opinion de l'avocat de cette Cité sur la valeur de la  
déclaration de F. S. - déclaration faite à la Cité de Montréal par M. M. F. S. Beault,  
Beault & autres au sujet de J. H. Ward, M<sup>r</sup> Rutherford, J. H. Redfern et Pierre Beauchemin  
de l'annexion - à l'effet que la requête présentée à ce Conseil deman-  
dant l'annexion de Saint-Camille de Montréal à la Cité de Montréal  
ait été signée par la majorité en nombre et en valeur.

Protest contre F. S. Beault - Il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé  
& autre au sujet de la à faire protester le Conseil de la Cité de Montréal ainsi que M.  
l'annexion M. F. S. Beault, J. H. Ward, M<sup>r</sup> Rutherford, J. H. Redfern et  
Pierre Beauchemin, intimant à la Cité de Montréal et à ces  
messieurs que ce Conseil entend contester cette déclaration.

Souscription à l'Atlas de M<sup>r</sup> L. G. - Il est unanimement résolu que le Conseil souscrive à l'Atlas  
de M<sup>r</sup> L. G. - \$24.50

Réclamation contre le village de la Côte St. Antoine - Il est unanimement résolu que le greffier demande à la Municipalité  
de la Côte St. Antoine de leur vouloir nous payer les \$4,000.00  
qu'ils nous doivent pour les fonctions de leurs canaux d'épuration  
des intérêts à 6% depuis le mois de janvier dernier.

Soumissions pour les arbres - Les deux soumissions pour arbres d'ornementation pour  
les rues.

Il est unanimement résolu que M<sup>r</sup> le Maire soit autorisé à  
faire l'acquisition des arbres nécessaires pour planter dans



les rues.

Domages payés à C. Geoffroy

Il est unanimement résolu que la somme de deux cents francs soit payée à M. C. Geoffroy pour dommages encourus par la chute de son cheval sur la rue Lévis, occasionnés par l'absence de puits cassés à cet endroit.

Nomination de J. A. R. Léonard, échevin

Il est unanimement résolu que M. J. A. R. Léonard, médecin, soit nommé échevin pour le Quartier Ouest de cette Ville pour remplir la vacance créée par un jugement de cour de l'incubation date du 8 Avril 1891 — et que M. J. A. R. Léonard continue à faire partie des Comités dont il faisait partie avant que ce jugement fut rendu.

Requête de J. A. Denis

La demande de J. A. Denis pour rémunération est référée au Comité des Finances.

+ huitième M.H. C.D.

Il est unanimement résolu que le Conseil s'assemblera le Lundi le Dix Septième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, à huit heures de l'après-midi.

G. Ducharme

L. St. Maurice Maire

Seance spéciale 15 Mai 1899

Province de Québec

Cité de Ste-Anne de Montreal

A une session spéciale du Conseil de la Cité de Ste-Anne de Montreal, dans le Comité d'Occupation, dûment convoquée par moi G. W. Ducharme, par un avis spécial à cet effet et tenu aux lieux ordinaires des sessions de ce Conseil, le vendredi le quinzeième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Session, Chap. 70. et de l'acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M. Le Maire L. St. Maurice et M. M. les Echevins G. L. Lalonde, J. Desjardis, H. Morin, J. B. Doré, Joseph B. Du Rocher, et J. A. R. Léonard, formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M. Le Maire L. St. Maurice.

Il est ordonné et statué par Résolution du dit Conseil comme suit: —

Résolution au sujet de l'annexion

Attendu que ce Conseil a été invité d'assister à une session de ce Comité d'annexion de la Cité de Montreal à être tenue le 16 Courant.

Il est unanimement résolu que le Greffier écrive aux membres de ce Comité que ce Conseil désire leur rappeler qu'à sa séance du 11 Mars dernier, il passa une Résolution à l'effet que la requête des citoyens demandant l'annexion de Ste-Anne de Montreal à la Cité de Montreal n'était pas signée par la majorité des propriétaires de Sainte-Anne de Montreal, ni en nombre ni en valeur.

Que, nonobstant la déclaration à ce contraire faite par M. M. Bessette, Ward, Puthoford, Redfern & Beauchemin, ce Conseil, pour les raisons contenues dans la dite Résolution du 11 Mars dernier, et dont copie leur a été signifiée réaffirme que cette requête n'est pas signée par la majorité des propriétaires de Ste-Anne de Montreal, ni en nombre ni en valeur.

Que ce Conseil est toujours dans les mêmes dispositions, c.-à-d. qu'il n'est pas opposé à l'annexion, mais qu'il entend continuer les négociations pour arriver à l'annexion des deux municipalités, et entend exécuter et compléter, dans les rues de cette Ville, les travaux que les propriétaires de Sainte-Anne de Montreal ont demandé — de faire avant de voter



l'annuel.  
et l'assemblée d'automne

Ajourneement

*G. Ducharme*  
*J. Hoffmeyer*

Séance d'ajournement  
18 mai 1891

Province de Québec

Cité de Sainte-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de Sainte-Cunegonde de Montréal, dans le Comté d' Hochelaga, tenu au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, Lundi le dix-huitième jour de Mai (mil huit cent quatre vingt onze), conformément à l'ajournement du 6 Mai courant, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria Chap 70. et de l'acte qui l'amende, à laquelle séance sont présents Messieurs le Maire L. H. Robinault et M. M. les Échevins S. Delisle, H. Morin, J. H. Dorri, J. B. Dorchester et J. A. R. Léonard, formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M. le Maire L. H. Robinault.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil

Lecture et approbation des minutes des séances des 30 Avril des années, 16 Mai & 18 Mai courant.

Lecture et approbation des Rapports du Comité de l'eau, en date des 8 & 18 Mai courant.

Rapport du Comité de l'eau & Police

Lecture et approbation du rapport du Comité de Feu & Police en date du 14 Mai courant.

Serment de J. A. R. Léonard

Lecture du Serment d'office de M. J. A. R. Léonard, comme Échevin du Quartier Ouest.

Requis de taxe d'affaires annués

Il est unanimement résolu que les Auditeurs soient autorisés à annuler tous les recus de Taxes d'affaires qui n'ont pas encore été payés et qui ne peuvent être collectés.

Permis d'établir des bouches à M. A. Gendreau

Permis est accordé à M. M. A. Gendreau d'ouvrir un étal de bouches au no. 176 de la rue Duvernay

Confirmation de certificat de licence

Il est unanimement résolu que un certificat de Licence pour étal soit accordé à M. Hector Dubuc et que des certificats de Licence pour magasins soient accordés à M. M. A. Lussier & A. Beauchamp

Comptes approuvés

Les Comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés:

C. O. Beauchemin & Fils	43.00
The Star	6.00
W. B. Lambé (Entretenu provisoire)	10.00

Compte de Craig & Fils révisé

La question du paiement du compte de M. J. H. Craig et de l'éclairage de rues est renvoyé à l'Arrest de la Cité.

Requête de Brown & autres pour canal d'égoût sur la rue Dorchester

Une demande de M. M. Brown, Shearer & O'Shaughnessy pour la construction d'un égoût sur la rue Dorchester aussitôt que la Cité de Montréal aura continué son égoût sur cette rue jusqu'aux limites de Sainte-Cunegonde

Avis au village de la Côte St. Antoine à ce sujet

Il est unanimement résolu que le Préfet écrive au Conseil de la Côte St. Antoine que, demande ayant été faite à cette cité de construire un canal d'égoût sur la rue Dorchester, tout partiel se trouve dans les limites de cette Cité et partiel dans les limites de la Côte St. Antoine, et ce, aussitôt que la Cité de Montréal aura continué son égoût sur la dite rue jusqu'aux limites.

Qui a payé la moitié

La Cité de Sainte-Cunegonde est prête à construire cet égoût si la Cité de la Côte St. Antoine est prête à payer la moitié de ce coût de cet égoût si la Cité de la Côte St. Antoine veut le construire.

Requête de Hurteau & Fils

Une soumission de M. M. Hurteau & Fils offrant de fournir du bois pour Trottoirs à raison de \$33.00 le M.P. pieds et les traverses à raison de 3/4 le pied

Renvoyé au Comité des Chemins

Lettre du département des Canaux

Une accusé réception du département des Canaux Re lumière électrique près de la rue Napoléon

Poursuites contre les bouchers

Il est unanimement résolu que M. Joseph Ragi soit autorisé à poursuivre les bouchers qui n'ont pas obtenu les permis de tenir ouvert un étal de boucher et qui n'ont pas encore payé leur taxes d'affaires pour l'année commencée

Nomination de Joseph Ragi chef de Police

Un autre chef de Police & Feu ayant été engagé, il est unanimement résolu que M. Joseph Ragi soit continué dans ses autres fonctions aux mêmes conditions de salaires que par le passé







276

Seance du 20 Mai 1891

Province de Quebec

Cite de Sainte-Cunegonde de Montreal

A une session speciale du Conseil de la Cite de Sainte-Cunegonde de Montreal, dans le local de Hochelaga, dument convoque par moi, G. N. Ducharme, Greffier, par un avis special, et tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil. Samedi, le trentieme jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-onze, conformement aux dispositions de l'Acte de la Legislature de Quebec, passe dans la 53 Vies, Chap. 70 et de l'Acte qui l'amende, a laquelle session sont presents M. le Maire L. H. Bernault et M. M. les Echevins Silfrid Delisle, H. Morin, et Joseph B. Durocher, formant un quorum de ce Conseil sous la presidence de M. le Maire L. H. Bernault.

Il est ordonne et statue par resolution du dit conseil, comme suit: -

Requete de la Cite de Ste-Henri pour extension de delai de trois mois pour le paiement des Quarante Cinq mille piastres de la dette

M. l'Echevin H. Morin propose, secondé par M. l'Echevin J. B. Durocher, que: -

Attendu que la Cite de Ste-Henri a fait application pour une autre extension de temps pour le paiement de la somme de Quarante Cinq mille piastres, stipulee payable le premier jour de Juin prochain (1891) dans et par le contrat passe devant Me Antoine Achille Bellé-Bissonnette, notaire public, le trentieme jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, tel qu'amende et continue par la Resolution de ce Conseil, passe le Trente Onzieme dernier (1891) et que de plus elle a demande que la dite extension soit accordee sans modifier ou changer aucune des autres conditions du dit contrat, et a consenti de payer une autre somme de Trois mille sept cent vingt cinq dollars (3725.00) pour les travaux deja faits au dit aqueduc dans les limites de la Cite de Ste-Henri dans le cours du mois de Mai courant (1891), sous les memes conditions que la somme de Cinq mille piastres (5000.00) deja payee. -

Qu'il soit Resolu: -

Que le Conseil accorde par les presents a la dite Cite de Ste-Henri, ses associes, successeurs ou ayants cause, un delai de

277

Quatre vingt dix jours de cette date pour le paiement de la dite somme de Quarante Cinq mille piastres (45000.00) stipulee payable le premier jour de Juin prochain (1891) et a de-faut de paiement dans le dit delai de quatre vingt dix jours de la somme de Quarante Cinq mille piastres (45000.00), la dite somme de Cinq mille piastres (5000.00) payee le Trentieme jour de Janvier dernier (1891), ainsi que la somme de Trois mille sept cent vingt cinq piastres (3725.00) susdites, que la dite Cite s'en-gage de payer d'ici au huitieme jour de Juin prochain (1891) soient consequences et considerees comme etant le montant des dommages encourus par la non execution du dit contrat, lequel a l'acceptation du dit delai de quatre vingt dix jours et non avant, de-viendra nul et de nul effet pour l'avenir seulement. - Jus les droits et privileges de la Cite de Ste-Henri, acquis par et en vertu du dit contrat, lui sont par les presentes reserves Jus qu'a l'expiration du dit delai de quatre vingt dix-jours.

Il est aussi entendu que le paiement de Cinq mille piastres (5000.00) a ete fait le premier jour d'Avril prochain, ne deviendra du et exigible que Trois mois apres le susdit paiement des Quarante Cinq mille piastres (45000.00)

Il est aussi entendu que si la Cite de Ste-Henri prend possession du dit aqueduc dans le cours d'un quartier, qu'alors les deux parties devront etablir leurs positions telles qu'elles etaient au premier jour du dit quartier, alors courant, comme si la dite Cite n'avait effectivement pris possession le premier jour du quartier.

Tous extensions ou nouveaux travaux au dit aqueduc que la dite Cite executera ou fera executer dans les limites de la Cite de Ste-Henri, le seront a ses frais et depens et dans le cas de rescision de contrat sous ces travaux, deviendront de plein droit la propriete de la Cite de Sainte-Cunegonde de Montreal.

M. M. le Maire et le Greffier sont par les presentes autorises de passer un contrat supplementaire avec la dite Cite de Ste-Henri dans les termes de cette Resolution et a ses frais, de la dite Cite. -

G. N. Ducharme Greffier

L. H. Bernault Maire



278

Séance Générale  
3 Juin 91

Province de Québec

Cité de Sainte-Cunegonde de Montréal

A une session générale du Conseil de la Cité de Sainte-Cunegonde de Montréal, dans le Comité d'Hochebourg, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi le troisième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec, passé dans la 53 Victoria, Chap. 70, et de l'acte qui l'amende à laquelle session sont présents M. M. les Échevins Hubert Morin & J. A. R. Leonard

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de Quorum, M. M. les Échevins présents, Hubert Morin et J. A. R. Leonard ajournent cette session à Jeudi, le huitième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, à huit heures de l'après-midi, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Vict. Chap. 70, et de l'acte qui l'amende

Ajourné au  
8 Juin 1891

H. Ducharme  
Greffier. H. Morin  
J. A. R. Leonard

Séance Générale d'ajournement  
8 Juin 1891

Province de Québec

Cité de Sainte-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de Sainte-Cunegonde de Montréal, dans le Comité d'Hochebourg, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, lundi le huitième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément à l'ajournement du troisième jour de Juin courant, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Vict. Chap. 70, et de l'acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M. M. les Échevins L. F. LeLondre, Hubert Morin, J. B. Doré et J. A. R. Leonard, sous la présidence de M. l'Échevin J. A. R. Leonard. M. Le Maire et les Échevins S. Delisle & J. B. Durouchet ayant après consultation reçu avis de la présente session.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit.

Lecture et approbation des minutes des séances des 26 et 30 Mai 1891 & 3 Juin courant.

279

Rapport du Comité de Lecture et approbation des rapports des Comités de l'eau en date du 8 Juin courant

Permis pour élever des permis d'ouvrir des étangs privés de boucher sont accordés à M. M. J. Laberge, O. Bouché et G. Lafleur.

Taux de la taxe de F. X. Il est unanimement résolu que la taxe de M. F. X. de la commune de Châteauguay soit portée à \$ 2.53

Requête de M. Bidard Lire une lettre de M. Bidard demandant la permission d'ouvrir un tir à la cible etc. Référé à M. Le Maire.

Requête de A. L. Girard Lire une lettre de M. A. L. Girard demandant un emploi à la Corporation Référé au Comité des Finances

Comptes approuvés Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés:-  
J. E. Grenier 7.50  
A. G. Gerard 36.00  
C. O. Beauchemin & Fils 10.70  
J. Chatoth 16.10

Lettre de la Cie des Chars Urbains Lire une lettre de la Compagnie des Chars Urbains en l'effet qu'elle accepte l'offre de la Corporation de service de 6 minutes sur la rue Notre-Dame.

Rapport de la Cie du Grand-Tronc Lire le rapport de la Compagnie du G. T. Re valeur de ses propriétés.

Poursuite en J. A. D. Craig & Fils Il est unanimement résolu que l'Avocat du Conseil, M. Joseph Adam, reçoive instructions de prendre contre M. J. A. D. Craig & Fils les procédés légaux nécessaires pour assurer la mise en exécution du contrat d'éclairage existant entre ce Conseil et M. M. Craig & Fils.

Paiement du salaire de J. O. Rivet Il est unanimement résolu que le Trésorier soit autorisé à payer le salaire de M. J. O. Rivet pour le mois de Mai.

Engagement de J. H. Charotte Le Greffier fait rapport qu'il a engagé M. J. H. Charotte à raison de \$ 50.00 par mois, pour un mois, en attendant que M. J. O. Rivet soit en état de reprendre ses fonctions.

Confirmation de certificats de licence Il est unanimement résolu que M. le Président et le Greffier soient autorisés à signer des certificats de licence pour l'été à M. M. G. Mallette et G. Barabau.



Ajourné au  
15 Juin 1891

Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne le lundi le quinzième jour de juin mil huit cent quatre-vingt onze.

G. Ducharme  
Greffier

J. M. H. Lévesque  
Prés.

Séance d'apurement  
15 Juin 1891

Province de Québec

Cité de Sainte-Émigrande de Montréal

À une session d'apurement du conseil de la cité de Sainte-Émigrande de Montréal, dans le conseil d'Hocheville, tenu au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, Lundi, le quinzième jour de juin mil huit cent quatre-vingt onze, conformément à l'ajournement du huitième jour de juin courant, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> législature, chap. 70 et de l'acte qui l'amende, à la quelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire, M<sup>r</sup> H. Binault et M<sup>r</sup> M. les Échevins Ch<sup>r</sup> L. Lalonde, S. Delisle, H. Morin, J<sup>r</sup> B. Durocher et J<sup>r</sup> A. P. Lévesque, sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire H. Binault.

Il est ordonné et statué par Résolution du dit conseil, comme suit:—

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance. —

Rapport du Comité de Lecture et approbation des rapports des Comités de Police en date des 2 & 15 Juin courant

Rapport du Comité de Lecture et approbation du rapport du Comité de l'Eau en date du 15 Juin courant.

Rapport du Comité de Lecture et approbation du rapport du Comité des Chemins en date du 15 Juin courant.

Achat d'un cheval Il est unanimement résolu que M<sup>r</sup> le Maire soit autorisé à acheter un cheval pour le département de Feu & Police.

M<sup>r</sup> L. Échevin S. Delisle propose, secondé par M<sup>r</sup> L. Échevin

Avis à la C<sup>ie</sup> du Grand Tronc J<sup>r</sup> A. P. Lévesque, que le Greffier écrit à la Compagnie Tronc de la pote d'une du Grand Tronc, de placer à l'Avenue Atwater, une barrière d'environ 60 pieds, suivant les conditions contenues dans la lettre de la Compagnie, en date du 21 Février 1891.

M<sup>r</sup> L. Échevin J<sup>r</sup> B. Durocher se retire.

Comptes approuvés Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés:—  
W. B. Lamb 12.20  
C. O. Beauchemin & Fils 7.00  
The Bell Telephone Coy 17.50  
J. H. Charrette 20.00

Lettre de J. Linton Lire une lettre de M<sup>r</sup> J. Linton demandant à ce conseil de faire pour des vitres qui ont été brisées à la propriété de la rue Lévis, par les personnes qui ont cassé de la pierre.

Il est unanimement résolu que le Greffier écrive à M<sup>r</sup> Linton que ce conseil est informé par ses employés que les vitres qui ont été brisées par les employés de la Corporation ont été remplacées par ce conseil et que les autres vitres que M<sup>r</sup> Linton réclame n'ont pas été brisées par les employés de ce conseil et que ce conseil serait heureux de reconnaître les preuves à ce contraire qui pourraient faire M<sup>r</sup> Linton.

Avis aux propriétaires de la rue William, depuis la rue Napoléon jusqu'à la rue Lévis de bien vouloir faire, vis à vis de leurs propriétés des trottoirs, en madriers de 3 pouces de quatre pieds de large.

Avis à J. R. Ward et M<sup>r</sup> J. R. Ward. Il est unanimement résolu que le Greffier écrive à M<sup>r</sup> J. R. Ward, demandant, si c'est son désir que les rues Duvernay & William soient continuées jusqu'à l'Avenu Atwater.

Achat d'un Manuel de Juge de paix Il est unanimement résolu que ce conseil fasse l'acquisition d'un manuel de juge de paix au prix de \$3.50

Requête de F. Moreau Lire une lettre de M<sup>r</sup> F. Moreau demandant que la licence de colporteurs de fruits soit réduite. Refusé. —

Ajourné au 22 Juin 1891 Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne le lundi le vingt deuxième jour de juin mil huit cent quatre-vingt onze à huit heures P.M.

G. Ducharme  
Greffier

H. Binault  
Maire



Seance d'ajournement  
22 Juin 1891

Province de Québec

Cité de Sainte-Anne-de-Montreal

A une session d'ajournement du Conseil de la Cité de Sainte-Anne-de-Montreal, dans le Comté d'Hochebourg, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, lundi le vingt-deuxième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément à l'ajournement du quinzième jour de Juin courant, conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria, Chap. 70, et de l'Acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M<sup>rs</sup> le Maire L. H. Renaud et M<sup>r</sup> l'Échevin H. Morin.

M<sup>r</sup> Renaud Maire

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum, M<sup>rs</sup> le Maire L. H. Renaud et M<sup>r</sup> l'Échevin H. Morin ajournent cette session à mercredi le vingt-quatrième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, à huit heures de l'après-midi, conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria, Chap. 70 et de l'Acte qui l'amende.

L. H. Renaud Maire  
H. Morin

Ajourné au  
24 Juin 1891

Seance d'ajournement  
24 Juin 1891

Province de Québec

Cité de Sainte-Anne-de-Montreal

A une session d'ajournement du Conseil de la Cité de Sainte-Anne-de-Montreal, dans le Comté d'Hochebourg, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi le vingt-quatrième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément à l'ajournement du vingt-deuxième jour de Juin courant, conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria, Chap. 70 et de l'Acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M<sup>rs</sup> le Maire L. H. Renaud et M<sup>r</sup> l'Échevin H. Morin.

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum, M<sup>rs</sup> le Maire L. H. Renaud et M<sup>r</sup> l'Échevin H. Morin ajournent cette session à vendredi le vingt-sixième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, à huit heures de l'après-midi, conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria, Chap. 70 et de l'Acte qui l'amende.

L. H. Renaud Maire  
H. Morin

Ajourné au  
26 Juin 1891

Seance d'ajournement  
26 Juin 1891

Province de Québec

Cité de Sainte-Anne-de-Montreal

A une session d'ajournement du Conseil de la Cité de Sainte-Anne-de-Montreal, dans le Comté d'Hochebourg, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, vendredi le vingt-sixième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément à l'ajournement du vingt-quatrième jour de Juin courant, conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria, Chap. 70 et de l'Acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M<sup>rs</sup> les Échevins H. Morin, J. A. Doré et J. B. Ducharme.

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum, la session n'a pas lieu.

J. B. Ducharme  
Greffier

Seance generale  
2 Juillet 1891

Province de Québec

Cité de Sainte-Anne-de-Montreal

A une session generale du Conseil de la Cité de Sainte-Anne-de-Montreal, dans le Comté d'Hochebourg, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, jeudi le deuxième jour de Juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec, passé dans la 53 Victoria, Chap. 70, et de l'Acte qui l'amende, à laquelle session sont présents Messieurs le Maire L. H. Renaud et M<sup>rs</sup> les Échevins C. F. Lalonde, H. Morin et Joseph B. Ducharme, formant un quorum de ce Conseil, sous la présidence de M<sup>rs</sup> le Maire L. H. Renaud.

Il est ordonné et statué par Résolution du dit Conseil comme suit:

Lecture et approbation des minutes de la Seance du 15 Juin dernier et d'ajournements des 22, 24 et 26 Juin derniers.

Lettre du Village de la Cité St. Antoine

Sur une lettre de la Ville de la Cité St. Antoine à l'effet qu'ils ne sont pas prêts à concourir dans le coût d'un canal d'égout à être fait sur la rue Dorchester entre les limites de la Cité de Montreal et l'Arrière Rivière.







Sesssion General  
5 Aout 1891

Province de Quebec  
Cite de St-Basile de Montreal

A une session generale du Conseil de la Cite de St-Basile de Montreal dans le Conite d'Hotel Royal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conite, le cinquieme jour d'Aout mil huit cent quatre vingt onze conformement aux dispositions de l'acte de Legislation de Quebec passe dans la 53 Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende a laquelle session sont presents M<sup>r</sup> Le Maire L. H. Hervault et M<sup>r</sup> Les Councillors L. P. Lalonde, J. Delisle, H. Fournier, J. H. Dore et J. B. Duvocheur formant une quorum de ce Conseil sous la presidence de M<sup>r</sup> Le Maire L. H. Hervault

Est ordonne et statue par resolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes des deux dernieres seances

Rapport du Comite des Chemins Lecture et approbation des rapports du Comite des Chemins en date des 27 juillet dernier et 4 Aout courant.

Rapport du Comite de l'Eau Lecture et approbation des rapports du Comite de l'Eau en date des 27 juillet dernier et 4 Aout courant.

Rapport du Comite de Feu & Police Lecture et approbation du rapport du Comite de Feu & Police en date du 4 Aout courant

Demands de modification au contrat d'clairage Il est unanimement resolu que la demande de modification au contrat d'clairage et de paiement pour le quartier finie le 1<sup>er</sup> Aout courant soient referies a l'Avocat de la Cite.

Paiement de l'clairage Il est unanimement resolu que l'clairage pour le mois d'Aout soit paye au curateur de la faillite Craig & Sills pourvu que M<sup>r</sup> J. W. Newman y donne son consentement

Transport de permis de l'Etat prive de C. Dagenais etab de boucher de M<sup>r</sup> A. Lagenaie soit transfere a M<sup>r</sup> Paul Doris

Requete de Dame L. La demande pour remise de taxes d'eau de Madame droux Vandembosche et de Madame Vandembosche sont referies.

La demande de souscriptions pour le monument a ete

Subscription au monument de Sir John A. McDonald

Etant dans la ville de Kingston a la memoire du Sir Honorable Sir John A. McDonald est referie au Comite des Finances.

Comptes approuves

Les comptes suivants sont approuves et ordonnes d'etre payes

Stapoleon Rivet	50.00
Robert Mitchell & Co	16.00
Montreal Stencil work	3.50
J. W. Ness	3.75
Montreal Loan & Mortgage Co	27.00
Le S. P. Foranger	1.00
L. Fabergé	2.00
J. Spakeman & Co	3.75
M <sup>r</sup> Beauchemin & Sills	44.50 3.74 16.00 2.15
M <sup>r</sup> Gervais	25.00
Seigneur LaChapelle	2.00
Le Prix Courant	1.50
M <sup>r</sup> Herald & Co	5.00
Total	6.50

Lettre de l'Acie St-Jean de Dieu

Une lettre de l'Acie St-Jean de Dieu concernant l'interment de Philius Lepierre, Emma Trabel & Exilda Lanirand.

Confirmation de certifi-

Il est unanimement resolu que le certificat de licence de magasin pour magasin soit accorde a M<sup>r</sup> W. Leclerc et que le Maire et le Greffier soient autorises a le signer.

Pose de barrieres sur l'avenue Atwater

Un projet d'acte entre les villes de St-Basile de Montreal, St-Henri et la Compagnie de Chemin de fer le Grand Tronc pour la pose et l'entretien des barrieres a l'avenue Atwater.

Il est unanimement resolu que le Greffier envoie une copie de ce projet d'acte a la Ville de St-Henri pour approbation et qu'il ecrive a la Cite du Grand Tronc qu' aussitot que St-Henri aura donne sa reponse elle leur sera communiquee.

Lettre de J. H. Charrette

Une lettre de M<sup>r</sup> J. H. Charrette demandant de l'emploi. Cette lettre est referie au Comite de l'Hotel de Ville.

Permis d'Etat prive a Geo. Martineau

Il est unanimement resolu qu'un permis de tenir un etab de boucher dans la rue Napoleon soit accorde a M<sup>r</sup> Geo. Martineau.

Il est unanimement resolu que le Greffier ecrive a la Cite de St-Henri qu' a l'expiration des 90 jours les



Avise la Ville de St Henri au sujet de 145,000. Quarante cinq mille piastres ne sont pas payes, que ce lapsus annulera la cote de l'Acqueduc et declarera forfaites les differentes sommes payes etc.

Ouverture de la rue Duvernoy La question de l'ouverture de la rue Duvernoy depuis la rue Denis jusqu'a l'avenue Ste-Anne est referie au Comité des Chemins.

Lettre de M. Gervais Lue une lettre de M. Gervais se plaignant que son voisin se soit illegalement de son signon de maison sur la rue Delisle. Il est unanimement resolu que le Greffier citi a M. Gervais que cette question n'est pas du ressort du Conseil.

Soumission de C. Charbon La soumission de M. C. Charbon pour charbon est referie au Comité de l'Etat de Ville

Requete sur l'alignement de la rue Duvernoy Lue une requete de la majorite des proprietaires de la rue Duvernoy demandant que l'alignement actuel de la rue Duvernoy ne soit pas change. Cette requete est referie au Comité des Chemins

Ajourné au 14 Aout 1891 Il est unanimement resolu que ce Conseil s'ajourne a mercredi le quatorzieme jour d'Aout courant a huit heures de l'apres midi.

J. Ducharme Greffier A. Lacombe Maire

Session d'ajournement 14 Aout 1891

Province de Quebec Cite de St-Leger de Montreal

Une session generale d'ajournement du Conseil de la Cite de St-Leger de Montreal dans le Comte d'Nochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil venant le quatorzieme jour d'Aout mil huit cent quatre vingt onze conformement a une resolution d'ajournement passe a la session tenue le cinquieme jour d'Aout courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislatue de Quebec passe dans la 53-letone Chap 70 de l'acte qui l'aurend a laquelle session sont presents M. le Procureur J. B. Durocher et M. Leschevins et Delisle de Morin et J. de Dori formant une quorum de ce Conseil sous la

presidence de M. le Procureur J. B. Durocher Il est ordonne et statue par resolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernière session

Reduction des taxes de l'Acqueduc de C. Caron et de M. Bridgley et autres La plainte de M. C. Caron est recue et le comptable de l'Acqueduc est autorise a lui reduire la taxe de son cheval pour l'an dernier, attendu que M. C. Caron n'a pas eu de cheval durant toute l'année

Les comptes de l'Acqueduc ont été approuvés et ordonné unanimement resolu que la taxe de l'eau lui soit chargee depuis le 1er Juin 1891

Table with 2 columns: Item, Amount. La taxe 5.00, La Proue 5.00, L'ancien P. omien 1.65

La plainte de A. D. Deschamps est recue et le comptable reçoit instructions de charger la taxe de l'eau au taux d'une seule famille, attendu qu'il n'y a pas deux familles dans le même logement

La plainte de M. C. Payement 3093 notaire est recue et le comptable de l'Acqueduc est autorise a lui charger l'eau depuis le 15 Juin dernier

Les plaintes de M. M. A. Nicholson et Obedilloth sont recues et le comptable reçoit instructions de se charger l'eau que depuis le premier Juillet dernier

La demande de Madame Loiseau pour remise de taxes d'eau est refusee

Soumission pour égouts sur la Rue Napoleon La soumission pour la construction d'un canal d'égout sur la rue Napoleon reste sur la table

Ajourné au 21 Aout 1891 Il est unanimement resolu que ce Conseil s'ajourne a Vendredi le 21 Aout courant a 8 hres P.M.

J. Ducharme Greffier J. B. Durocher Procureur



Sessons d'ajournement  
21 Aout 1891

Province de Quebec  
Cite de St. Louis de Montreal

A une session generale d'ajournement du Conseil de la Cite de St. Louis de Montreal dans la Courte de Rochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil le vingt unieme jour d'Aout mil huit cent quatre vingt neuf conformement a une resolution d'ajournement passee a sa session tenue le quatorzieme jour d'Aout courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislation de Quebec passe dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap. 70. et de l'acte qui l'amende a laquelle session ont assiste Mr le Maire L. H. Renaud et Mr. M. les Echevins C. F. Lalonde, H. Morin J. B. Doré et J. B. Duvochet formant un quorum de ce Conseil sous la presidence de Mr le Maire L. H. Renaud

Il est ordonne et statue par resolution des dits Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernier session

Mr le Docteur Leonard fait son entre

Comptes approuves

Les comptes suivants sont approuves et ordonne d'etre payes  
P. X. Desjardins 209.50  
C. O. Beauchemin Pils 2.80

Requete de M. Brunet

La plainte de Mr M. Brunet a l'effet que sa taxe d'eau est basee sur un foyer plus eleve qu'il ne parait est referie au Comite de l'eau

Commission pour charbon de l'Hotel-de-Ville

Sur la soumission de Mr J. X. Larocque pour le charbon de l'Hotel de Ville

Indemnité a J. B. Denis

Il est unanimement resolu qu'une somme de \$25.00 soit paye a Mr J. B. Denis pour les services rendus a cette Corporation pour l'annee finissant le 30 Aout dernier

Entrevue avec la Cite Royale Electrique

Mr le Maire fait rapport que lui et Mr Desjardins ont eu une entrevue avec les directeurs de la Compagnie dite Royale Electrique relativement a l'eclairage de cette Ville et explique les conditions auxquelles la Compagnie consentirait a eclaire St. Louis de Montreal

et a rembourser les \$8.000.00 pretes a Mr M. Cay Pils faillies

Il est unanimement resolu que le Greffier soit autorise a faire preparer les projets d'acte necessaires et a les soumettre a ce Conseil pour ratification

Acceptation de l'offre de J. K. Ward au sujet de la rue Duvernay

Il est unanimement resolu que ce Conseil accepte la proposition de Mr J. K. Ward de donner a la Cite le terrain necessaire pour continuer la rue Duvernay jusqu'a l'Avenue Alvaux aux conditions suivantes.

J. K. Ward.  
Giff  
R.D.

La Cite payera deux cent cinquante piastres (\$250.00) a Mr J. K. Ward au tant que les batisses qui se trouvent sur le terrain donne pour la rue, auront ete enleves

La Cite cependant ne pourra faire enlever ces batisses que quand elle aura rempli la partie du bassin qui se trouve sur le terrain de Mr Rutherford

La Cite exemptera de taxes la partie du bassin qui se trouve sur le terrain de Mr J. K. Ward et attendant a la rue Duvernay profete sur une profondeur de 110 pieds tant que la dite Cite n'aura pas rempli cette dite partie du bassin

La Cite devra aussi remplir la partie donnee pour la rue d'ici a la fin de l'ete prochain

Le Greffier est autorise a faire preparer les projets d'acte necessaires pour mettre les precedents a effet

Permis d'Etat prise a Jos. Belanger

Il est unanimement resolu que permis soit accorde a Mr Jos. Belanger d'ouvrir un etal de boucher au n<sup>o</sup> 1506 Rue St. Jacques

Ajourne au 25 Aout 1891

Il est unanimement resolu que ce Conseil sejourne a mardi le 25 Aout courant a 8 heures P.M.

L. Ducharme Greffier  
A. Renaud Maire



Séance d'ajournement  
28 Août 1891

Province de Québec,  
Cité de St. Côme de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St. Côme de Montréal dans le Comté d' Hochelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mardi le vingt-cinquième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-neuf conformément à une résolution d'ajournement prise à sa session tenue le vingt-troisième jour d'Août courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap. 70 et de l'acte qui l'amende à la quelle session ont été présents M<sup>r</sup> Les Echevins S. Delisle, H. Morin et J. A. Lévesque

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum M<sup>r</sup> Les Echevins présents S. Delisle, H. Morin et J. A. Lévesque ont ajourné cette session à jeudi le vingt-septième jour d'Août courant à huit heures P.M. conformément aux dispositions du Statut 53 Victoria Chap. 70 tel qu'amendé

Ajourné au  
27 Août 1891

A. J. Delisle  
H. Morin  
J. A. Lévesque

Séance d'ajournement  
27 Août 1891

Province de Québec,  
Cité de St. Côme de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St. Côme de Montréal dans le Comté d' Hochelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, jeudi le vingt-septième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-neuf conformément à l'ajournement du vingt-cinquième jour d'Août courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap. 70 et de l'acte qui l'amende à laquelle session ont été présents M<sup>r</sup> Le Maire L. H. Benault et M<sup>r</sup> Les Echevins S. Delisle, C. P. Lalonde, H. Morin, J. B. Duval et J. A. Lévesque formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> Le Maire L. H. Benault. M<sup>r</sup> L'Echevin J. H. Doré absent après notification reçu avis de sa présente session

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

Projet de contrat avec  
la Comp<sup>te</sup> La Royal  
Électrique

Le projet du contrat à éclairage entre la Compagnie "The Royal Electric Company" et la Cité de St. Côme de Montréal ayant été lu et trouvé conforme au rapport de M<sup>r</sup> Le Maire L. H. Benault en date du vingt-troisième jour d'Août courant (1891) et aux décisions et résolutions de ce Conseil est approuvé à l'unanimité

Et sur proposition de M<sup>r</sup> L'Echevin C. P. Lalonde secondé par M<sup>r</sup> L'Echevin S. Delisle il est résolu que Messieurs le Maire et le Suffis de cette Cité soient autorisés à signer pour et au nom de la dite Cité de St. Côme de Montréal avec la dite Compagnie "The Royal Electric Company" le contrat et marché pour l'éclairage à l'électricité de cette Cité tel que préparé par M<sup>r</sup> J. A. Dorval et autre

Adopté unanimement.  
Le projet d'un acte ou contre lettre relativement au contrat et marché à éclairage à être passé entre la Cité de St. Côme de Montréal et la Compagnie "The Royal Electric Company" et à l'acte de vente et transport à être consenti par la dite Cité à la dite Compagnie et ayant été lu devant ce Conseil est approuvé

Et sur motion de M<sup>r</sup> L'Echevin C. P. Lalonde secondé par M<sup>r</sup> L'Echevin S. Delisle par il est résolu que Messieurs le Maire et M<sup>r</sup> le Suffis de cette Cité soient autorisés à le signer pour et au nom de la dite Cité

Adopté unanimement.  
Il est proposé par M<sup>r</sup> L'Echevin C. P. Lalonde secondé par M<sup>r</sup> L'Echevin S. Delisle et résolu unanimement que la Cité de St. Côme de Montréal vende et transporte à la Compagnie "The Royal Electric Company"

l'immeuble qu'elle a acquis de Frank. W. Newman par acte de vente passé devant M<sup>r</sup> J. A. Dorval, notaire le dix-huit de Novembre dernier et situé la partie sud-ouest du lot de terre portant le numéro sept-cent-quatre-vingt-huit officiel du cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal avec la bâtisse, l'engin, la boulloire, le dynamo et autres appareils accessoires construits ou installés sur le dit terrain ainsi que tous les fils, poteaux, lignes circuits et autres appareils à l'exception des



Session d'ajournement  
25 Aout 1891

Province de Quebec,  
Cite de St. Louis de Montreal

A une session generale d'ajournement du Conseil de la Cite de St. Louis de Montreal dans le Comte d'Nochulaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, savoir le vingt-cinquieme jour d'Aout mil huit cent quatre-vingt-onze conformement a une resolution d'ajournement prise a sa session tenue le vingt-unieme jour d'Aout courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53 Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende a laquelle session ont ete presents M<sup>rs</sup> Les Echevins S. Delisle, H. Morin et J. A. R. Leonard

Une heure s'etant ecoulee et n'y ayant pas de quorum M<sup>rs</sup> Les Echevins presents S. Delisle, H. Morin et J. A. R. Leonard ajournent cette session a jeudi le vingt-septieme jour d'Aout courant a huit heures P.M. conformement aux dispositions du Statut 53 Victoria Chap 70 tel qu'amende

Ajourné au  
27 Aout 1891

A. S. Delisle  
H. Morin  
J. A. R. Leonard

Session d'ajournement  
27 Aout 1891

Province de Quebec,  
Cite de St. Louis de Montreal

A une session generale d'ajournement du Conseil de la Cite de St. Louis de Montreal dans le Comte d'Nochulaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, savoir le vingt-septieme jour d'Aout mil huit cent quatre-vingt-onze conformement a l'ajournement du vingt-cinquieme jour d'Aout courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53 Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende a laquelle session ont ete presents M<sup>rs</sup> Le Maire L. H. Henaux et M<sup>rs</sup> Les Echevins S. Delisle, C. P. Lalonde, H. Morin, J. B. Desrochers et J. A. R. Leonard formant un quorum de ce Conseil sous la presidence de M<sup>rs</sup> Le Maire L. H. Henaux. M<sup>rs</sup> Les Echevins J. B. Desrochers absent apres notification son avis de la presente session

Est ordonne et statue par resolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la derniere session

Projet de contrat avec  
la Comp<sup>te</sup> La Royal  
Electrique

Le projet du contrat a eclaireage entre la Comp<sup>te</sup> La Royal Electric Company et la Cite de St. Louis de Montreal ayant ete lu et trouve conforme par rapport de M<sup>rs</sup> Le Maire L. H. Henaux en date du vingt-neufieme jour d'Aout courant (1891) et aux decisions et resolutions de ce Conseil est approuve a l'unanimité

Et sur proposition de M<sup>rs</sup> L'Echevin C. P. Lalonde secondee par M<sup>rs</sup> L'Echevin S. Delisle il est resolu que Messieurs le Maire et le Suffier de cette Cite soient autorises a signer pour et au nom de la dite Cite de St. Louis de Montreal avec la dite Compagnie "The Royal Electric Company" le contrat et marche pour l'eclairage a l'electricite de cette Cite tel que prepare par M<sup>rs</sup> J. A. Dorral et notaire

Adopte unanimement  
Le projet d'un acte ou contre lettre relativement au contrat et marche a eclaireage a ete passe entre la Cite de St. Louis de Montreal et la Compagnie "The Royal Electric Company" et a l'acte de vente et transport a ete consenti par la dite Cite a la dite Compagnie et ayant ete lu devant ce Conseil est approuve

Et sur motion de M<sup>rs</sup> L'Echevin C. P. Lalonde secondee par M<sup>rs</sup> L'Echevin S. Delisle par il est resolu que Messieurs le Maire et M<sup>rs</sup> Le Suffier de cette Cite soient autorises a le signer pour et au nom de la dite Cite  
Adopte unanimement.

Il est propose par M<sup>rs</sup> L'Echevin C. P. Lalonde secondee par M<sup>rs</sup> L'Echevin S. Delisle et resolu unanimement que la Cite de St. Louis de Montreal vende et transporte a la Compagnie "The Royal Electric Company"

1<sup>re</sup> L'immeuble qu'elle a acquis de Frank, W. Newman par acte de vente passe devant M<sup>rs</sup> J. A. Dorral, notaire le dix-huit de Novembre dernier et etant la partie sud-ouest du lot de terre portant le numero sept-cent-quatre-vingt-huit officiel du cadastre de la Municipalite de la Paroisse de Montreal avec la batisse, l'engin, la bouilloire, le dynamo et autres appareils accessoires construits ou installes sur le dit terrain ainsi que tous les fils, poteaux, lignes circuits et autres appareils a l'exception des



Le projet du Contrat de vente de l'Hotel St. Louis à la Cite de St. Louis vendue derniere.

1<sup>o</sup> Toutes sommes de deniers qu'elle peut et pourra recevoir par la resolution passee a se reclamer pour l'occupation du susdit immeuble.

2<sup>o</sup> La cession de huit mille piastres qui lui est due par M. M. Craig & Fils et payable aux termes convenus conforme a la dite acte d'obligation, cession et transport consenti par ces derniers en sa faveur devant M. J. A. Dorval notaire le dix huit de Novembre dernier avec subrogation dans ses droits et privileges resultant de cet acte en sa faveur pour le prix et considerations suivants;

1<sup>o</sup> Pour une somme de sept cent soixante et quinze piastres et quinze centins payable a l'acquit de la dite Cite a M. M. Delisle et al esqualite et aux representants a signer de Thomas Wortman

2<sup>o</sup> Pour une autre somme de huit mille piastres payable a la dite Cite de St. Louis par paiements egaux trimestriels et consecutifs de huit cent soixante et quinze piastres avec interet sur icelle a six pour cent par an etant entendu que la Cite gardera en deduction de telle somme tous les argents qu'elle pourra devoir a la dite Compagnie pour éclairage jusqu'au paiement integral de la dite somme en capital et interet

Il est aussi resolu que le contrat prepare a cet effet et lu devant ce Conseil soit approuve suivant sa teneur et que Monsieur le Maire et le Greffier de la Cite soient autorises a le signer pour et au nom de la dite Cite

Adopte unanimement

M. Ducharme Greffier  
M. Heuault Maire

Adopte unanimement

M. Ducharme Greffier  
M. Heuault Maire

Adopte unanimement

M. Ducharme Greffier  
M. Heuault Maire

Adopte unanimement

M. Ducharme Greffier  
M. Heuault Maire

Adopte unanimement

M. Ducharme Greffier  
M. Heuault Maire

Adopte unanimement

M. Ducharme Greffier  
M. Heuault Maire

Adopte unanimement

M. Ducharme Greffier  
M. Heuault Maire

Session d'ajournement  
28 Aout 1891

Province de Quebec  
Cite de St. Louis de Montreal

A une session generale d'ajournement du Conseil de la Cite de St. Louis de Montreal dans le Comte d' Hochelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil le vendredi le vingt huitieme jour d' Aout mil huit cent quatre vingt onze conformement a une resolution d'ajournement passe a sa session tenue le vingt septieme jour d' Aout courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53 Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende a laquelle session sont presents M. M. Le Maire L. Heuault et M. M. Les Echevins H. Morin, J. B. Duvocher et J. A. R. Leonard formant un quorum de ce Conseil sous la presidence de M. Le Maire L. Heuault

Il est ordonne et statue par resolution du dit Conseil comme suit

Ajourné au  
29 Aout 1891

M. L'Échevin H. Morin propose secondé par M. L'Échevin J. B. Duvocher que ce Conseil s'ajourne a samedi le vingt neuvième jour d' Aout courant a 8 heures P. M. Adopte unanimement

M. Ducharme Greffier  
M. Heuault Maire

Session d'ajournement  
29 Aout 1891

Province de Quebec  
Cite de St. Louis de Montreal

A une session generale d'ajournement du Conseil de la Cite de St. Louis de Montreal dans le Comte d' Hochelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, samedi le vingt neuvième jour d' Aout mil huit cent quatre vingt onze conformement a une resolution d'ajournement passe a sa session tenue le vingt huitieme jour d' Aout courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53 Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende a laquelle session sont presents M. M. Les Echevins H. Morin, J. B. Duvocher et J. A. R. Leonard formant un quorum de ce Conseil sous la presidence de M. L'Échevin J. A. R. Leonard

Il est ordonne et statue par resolution du dit Conseil comme suit



Présidence de J.A.R. Leonard, Sec.

M. L. Echurin C. P. Lalonde proposé second par M. L. Echurin J. A. R. Leonard pris de cette assemblée

Adopté unanimement

Ajourné au 31 Aout 1891

M. L. Echurin H. Morin proposé, second par M. L. Echurin C. P. Lalonde qui ce conseil s'ajourne à lundi le treizième jour d'Aout courant à huit heures P.M.

Adopté unanimement

G. Ducharme J. A. R. Leonard Président

Sessions d'ajournement 31 Aout 1891

Province de Québec Cité de St. Côme de Montréal

Une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St. Côme de Montréal dans le Comté de Hochelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil lundi le treizième jour d'Aout mil huit cent quatre vingt onze conformément à une résolution d'ajournement passée à ses sessions tenue le vingt neuvième jour d'Aout courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende à laquelle session sont présents M. M. Les Echurins C. P. Lalonde et H. Morin

Une heure et tant isou lei et n'y ayant pas de quorum l'assemblée n'a pas lieu

G. Ducharme Greffier

Sessions générales 2 Sept 1891

Province de Québec Cité de St. Côme de Montréal

Une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St. Côme de Montréal dans le Comté de Hochelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi le deuxième jour de Septembre mil huit cent quatre vingt onze conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria, Chap. 70 et de l'acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M. le Maire L. H. Renaud et M. M. les Echurins C. P. Lalonde, S. Delisle, H. Morin, J. B. Durouchet et J. A. R. Leonard formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M. le Maire L. H. Renaud

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit :-

Lecture et approbation des minutes des deux dernières séances.

Rapport des Comités des Chemins et de l'eau Lecture et approbation des rapports des Comités des Chemins et de l'eau en date du 2 Septembre courant.

Règlement des difficultés dans la faillite de la Compagnie Royale Electrique Il est unanimement résolu que M. M. les Maire et Greffier soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer tout acte nécessaire pour régler toute difficulté qui peut exister ou surgir entre la faillite de la Compagnie Royale Electrique et la Cité de St. Côme de Montréal, et qui aurait pour but de faciliter l'Éclairage de la dite Cité par la Royal Electric Company.

Comptes approuvés Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés - Charles Marin 0.80 The Federal Telephone Co 11.68 J. B. Guy 10.00 La Trinité 4.00

Ajourné au 4 Septembre 1891

Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne à Vendredi le quatrième jour de Septembre courant, à huit heures de l'après-midi

G. Ducharme Greffier L. Renaud Maire



Sessions d'ajournement  
4 Sept 1891

Province de Quebec  
Cite de St-Louis de Montreal

Septembre  
14/10

Septembre  
14/10

A une session generale d'ajournement du Conseil de la Cite de St-Louis de Montreal dans le Comte d' Hochelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil venant le quatrieme jour de l'octobre mil huit cent quatre vingt onze conformement a une resolution d'ajournement prise a sa session tenue le deuxieme jour de l'octobre courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passe dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 40 et de l'acte qui l'amende a laquelle session ont assiste Mr le Maire L. H. Bernault et Mr M. Les Echevins C. P. Lalonde, S. Desj. H. Morin J. H. G. G. J. B. Ducharme et J. A. R. LeGrand formant un quorum de ce Conseil sous la presidence de Mr le Maire L. H. Bernault

Il est ordonne et statue par resolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la derniere seance

Reglement N<sup>o</sup> 53 au  
sujet de l'Aqueduc

Il est unanimement resolu que le Reglement N<sup>o</sup> 53 intitulé Reglement pour l'approvisionnement de l'eau pour l'usage public et domestique de la Cite de St-Louis de Montreal et a ses habitants par la Compagnie dite Montreal Water & Power Company, soit passe suivant sa forme et teneur

Bail emphyteotique avec  
la "Montreal Water &  
Power Co"

Il est unanimement resolu que Mr M. le Maire L. H. Bernault et S. Desj. Ducharme, soient autorises a signer le bail emphyteotique avec promesse de vente que la Cite de St-Louis de Montreal est convenue de consentir a la Compagnie de Montreal Water & Power Company en conformite des termes du Reglement N<sup>o</sup> 53 en date de ce jour et a faire toute stipulation et signer tous actes a cet effet

Plans profils et nivellement  
par J. E. Vanier

Il est unanimement resolu que Mr J. E. Vanier recoive instruction de faire et completer les plans profils et nivellement de la Cite de St-Louis de Montreal et ce dans le style employe par la Cite de Montreal pour les travaux du meme genre

Le S. Desj. fait rapport qu'il a fait preparer des

Soumissions pour para- Specifications des plans de nivellement etc et de  
ge de rues et facon de mailler des soumissions pour parage des rues et cons-  
truction de trottoirs permanents

Il est unanimement resolu que ce rapport approuve

Achat d'une charrette  
et d'un rouleau

Il est unanimement resolu que l'Inspecteur de Chemins recoive instruction de faire faire une charrette et un rouleau pour l'entretien des chemins en hiver

Travaux a l'Hotel  
de Ville

Il est unanimement resolu que Mr J. E. Vanier soit charge de visiter l'Hotel de Ville et faire rapport a ce Conseil sur les travaux a faire pour rendre l'Hotel de Ville et la Station de Police confortables et assez spacieux

Acceptation de la soumission  
de L. H. Moreau

Il est unanimement resolu que la soumission de L. H. Moreau pour la construction du canal de pour égouts rue Napoleon soit acceptee et que Mr Moreau commence les travaux immediatement

Question de l'acquisition  
de la rue Duvernay  
reconsideree

Il est unanimement resolu que la Resolution passee a la sance du 21 Aout dernier et la resolution prise a la sance du 28 Aout aussi dernier relativement au prolongement de la rue Duvernay et de l'acquisition du terrain de Mr J. H. G. G. soient reconsidérées

Il est unanimement resolu que cette question reste sur la table

Reglement de taxes  
de la Cie du Pacifique  
Canadien

Il est unanimement resolu que le Conseil recoive instruction de regler avec la Cie de Chemin de Fer le Pacifique Canadien la question des arivages de taxes municipales sur une evaluation de \$75,000.00 par an l'annee courante et approuvee pourvu que la dite compagnie paie tous les frais encourus a ce jour

Reglement N<sup>o</sup> 54

Il est unanimement resolu que le Reglement N<sup>o</sup> 54 soit passe suivant sa forme et teneur

Ajournement  
9 Septembre 1891

Il est unanimement resolu que ce Conseil s'ajourne a mercredi le neuvieme jour de Septembre courant a huit heures P.M.

S. Desj. Ducharme  
Maire



Séance d'ajournement  
9 Sept 1891

Province de Québec  
Cité de St. Côme de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St. Côme de Montréal dans le Comté d'Nochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mercredi le neuvième jour de Septembre mil huit cent quatre vingt onze conformément à une résolution d'ajournement passée à la session tenue quatrième jour de Septembre courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende à laquelle session sont présents Mr Le Maire L. H. Hervault et M<sup>rs</sup> Les Echevins S. Delisle H. Morin J. B. Durocher et J. A. R. Lévesque formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de Mr Le Maire L. H. Hervault.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit  
Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

Salaires du maître de poste  
à partir du 26 Aout  
S.H. + +

Il est unanimement résolu que la somme de six francs par semaine soit payée au maître de Poste de cette Cité afin d'assurer la livraison gratuite des lettres à domicile

Mr L. Echevin J. A. R. Lévesque s'absente

Demission des Employés  
de l'Acqueduc

Il est unanimement résolu que tous les employés de l'Acqueduc soient notifiés que leurs services ne sont plus requis à Conseil ayant rendu les Aqueducs de St. Côme et de St. Henri

M<sup>rs</sup> Les Echevins S. Delisle et J. A. R. Lévesque font leur entrée

Paiement au Sheriff pour  
vente de terrain

Il est unanimement résolu que le Trésorier soit autorisé à payer au Sheriff de Montréal la somme de cent six francs pour les frais d'annonce de la vente du lot de cadastre n<sup>o</sup> 2417<sup>e</sup> pour auverges de taxes municipales

Ajournement au  
14 Septembre 1891

Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à lundi le quatorzième jour de Septembre courant à 8 heures P.M.

J. Ducharme  
Greffier

L. H. Hervault  
Maire

Séance d'ajournement  
14 Sept 1891

Province de Québec  
Cité de St. Côme de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St. Côme de Montréal dans le Comté d'Nochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil lundi le quatorzième jour de Septembre mil huit cent quatre vingt onze conformément à une résolution d'ajournement passée à la session tenue le neuvième jour de Septembre courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende à laquelle session sont présents Mr Le Maire L. H. Hervault et M<sup>rs</sup> Les Echevins S. Delisle H. Morin, J. B. Durocher et J. A. R. Lévesque formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de Mr Le Maire L. H. Hervault.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

Paiement à Jos. Adam  
avocat

Il est unanimement résolu que le Trésorier soit autorisé à payer cent cinquante francs (150<sup>00</sup>) à Mr Jos. Adam en acompte sur son salaire comme Avocat de cette Cité

Ajourné au  
16 Septembre 1891

Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à mercredi le seizième jour de Septembre courant à 8 heures P.M.

J. Ducharme  
Greffier

L. H. Hervault  
Maire



Sessior d'ajournement  
16 Sept 1891

Province de Quebec  
Cite de St-Camille de Montreal

Une session generale d'ajournement du Conseil de la Cite de St-Camille de Montreal dans le Comte d' Hochelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mercredi le seizieme jour de Septembre mil huit cent quatre vingt onze conformement a une resolution d'ajournement prise a la session tenue le quatorzieme jour de Septembre courant conformement aux dispositions de l'act de la Legislatiue de Quebec passe dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende a laquelle session sont presents Mr le Maire L. H. Renaud et M<sup>rs</sup> Les Echevins J. Delisle, W. Morin, J. B. Dore, J. P. Duval et J. A. P. Renaud formant un quorum de ce Conseil sous la presidence de Mr le Maire L. H. Renaud

Il est ordonne et statue par resolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernier reunion

AVIS aux Proprietaires de la rue Notre-Dame

Il est unanimement resolu que le Greffier soit autorise a icrire aux Syndics a Barriere leur demandant a quelles conditions ils seraient pret a retroceder a la municipalite une partie de la rue Notre-Dame situee dans les limites de la Cite de St-Camille

Nomination d'un Inspecteur pour l'égout de la rue Napoleon

Il est unanimement resolu que Mr W. Morin soit autorise a engager un inspecteur pour surveiller la construction de l'égout de la rue Napoleon

et l'assemblee s'ajourne sine die

M. Ducharme  
Greffier

L. H. Renaud Maire

Sessior Speciale  
26 Sept 1891

Province de Quebec  
Cite de St-Camille de Montreal

Une session speciale du Conseil de la Cite de St-Camille de Montreal dans le Comte d' Hochelaga, dument convoque par moi M. Ducharme par un avis special a cet effet et tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil vendredi le vingt sixieme jour de Septembre mil huit cent quatre vingt onze conformement aux dispositions de l'acte de la Legislatiue de Quebec passe dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende a laquelle session sont presents Mr le Maire L. H. Renaud et M<sup>rs</sup> Les Echevins L. F. Laton, J. Delisle, W. Morin, J. B. Dore, J. P. Duval et J. A. P. Renaud formant un quorum de ce Conseil sous la presidence de Mr le Maire L. H. Renaud

Comptes approuves

Les comptes suivants sont approuves et ordonnes d'etre payes	
La piece	8. 50
C. Beauchemin Fil. 188	3. 65
Municipalite Ecole St-Henri	10. 80
M. J. A. Dorval	136. 00
David & Demer	104. 30

Assurance sur l'Hotel-de-Ville Il est unanimement resolu qu'une police d'assurance soit prise sur l'Hotel de Ville pour \$2,700.00 et sur securite et sh. \$500.00 et que ce risqué soit donne a M. V. Thion

Reglement de compte pour Stock, Charbon et Arrage avec la Montreal Water & Power Coy.

Il est unanimement resolu qu'un reglement de compte pour le Stock, Charbon et arrages de taxes d'eau comme suit	
Stock	\$ 2,719. 02
Charbon	" 1,237. 50
Arrage	" 4,000. 00
	\$ 7,956. 52

en toute une somme de sept mille neuf cent cinquante et 52/100 p. cent

Reglement de taxe avec la Cie du Pacifique Canadien Il est unanimement resolu que la Corporation dans le Reglement des arrivages de taxes avec la compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien, paie le 1/3 des frais de Mr L. O. David dans l'action intentee par cette Cite contre la dite Compagnie

Offre de la Cie du Pac. Canadien Il est unanimement resolu que cette Cite accepte les rues offertes par la compagnie du Pacifique aussitot que



que cette dernière aura procuré à ce Conseil les moyens de faire des égouts et poëes des tuyaux à l'eau dans la rue Souvenir

\* ordinaire

Commutation de taxe à Tho<sup>s</sup> Davidton & Son

Il est unanimement résolu qu'une Commutation de taxe municipale seulement soit accordé à M<sup>r</sup> Thomas Davidton & Son pour une somme de Cent piastres par an jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 1896 c'est-à-dire que cette Commutation s'étendra à l'année finie le 30 Avril 1896

Réparations à la Station de Feu & Police

Il est unanimement résolu que M<sup>r</sup> L. Echin S. Delisle soit autorisé à faire faire quelques réparations à la Station de Feu & Police

M. Ducharme  
G. Giffier

M. L. Echin

Séance générale  
7 octobre 1891

Province de Québec

Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal

A une session générale du conseil de la Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, dans le Comité d'Hochelaga, tenu au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi le septième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt onze, conformément aux dispositions de la loi de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria, Chap. 170 et de l'Acte qui l'amende, à laquelle session sont présents Messieurs le Maire L. H. Henault et M. M. les Echevins Chs. P. Lalonde, S. Delisle, W. Morin, J. H. Doré, Jos. B. Durocher et J. A. H. Leonard, forçant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire L. H. Henault.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit: -

Lecture et approbation des minutes des deux dernières séances.

Rapport du Comité de Feu & Police

Lecture et approbation des rapports du Comité de Feu & Police en date du 4 septembre dernier et du 5 Octobre courant.

Rapport du Comité de l'eau

Lecture et approbation du rapport du Comité de l'Eau en date du 5 Octobre courant. -

Comptes approuvés

Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés. -  
J. B. Bourcier 0.65  
C. Chenette 182.80  
The Herald Company 6.75

Prêt à la Fabrique de S<sup>te</sup> Cunégonde

Il est unanimement résolu qu'une somme de Sept à Huit mille piastres soit prêtée à la Fabrique de Sainte-Cunégonde au taux de deux pour cent, sur billets promissaires payable à demande.

Paiement de Capital & Intérêts à la Montreal Loan & Mortgage Co

Il est unanimement résolu que le Trésorier soit autorisé à payer les intérêts dus à la Montreal Loan & Mortgage Company au premier jour de Mai dernier et les intérêts accrus depuis, ainsi que le Capital, savoir \$ 900.<sup>00</sup> étant la balance due sur la propriété acquise par ce conseil de M<sup>r</sup> Lachance.

Arriagés de taxe d'eau due par Craig & Fils

Il est unanimement résolu que M. M. L. H. Henault et S. Delisle soient autorisés à s'entendre avec M<sup>r</sup> J. L. Beigué sur la question des arriagés de taxes d'eau due par M. M. Craig & Fils, et ils sont aussi autorisés à prendre tous les procédés qu'ils croiront nécessaires afin de régler cette question. -

Règlement N<sup>o</sup> 54

Il est unanimement résolu que le Règlement N<sup>o</sup> 54 soit soumis aux électeurs propriétaires et qu'à cet effet, une assemblée des électeurs propriétaires soit convoquée et tenue les 27 & 28 Octobre courants

Lettre des Syndics à Barrières au sujet de la retrocession de la rue Notre-Dame

Lue la lettre du Syndics à Barrières offrant de céder la rue Notre-Dame dans les limites de cette Cité aux mêmes conditions que celles obtenues d'eux pour la Cité de Montréal avec l'obligation cependant de prendre et payer la pierre ou macadam achetée par la Commission pour cette partie de la rue. -

Lettre à la Commission (Syndics à Barrières)

Il est unanimement résolu que le Greffier écrive à la Commission que la Cité est prête d'accepter leurs conditions à l'exception de l'obligation d'acheter la pierre et qu'il n'y a pas de pierre appartenant à la Commission dans les limites de cette Cité







Cité de Montréal, et égaré devant la propriété de la dite assiette qui elle en vaudra le contrôle. -

Cette permission est accordée. -

Reclamation de M<sup>re</sup> St-Clair

J'ai une lettre de M<sup>re</sup> St-Clair réclamant trente-pièces de dommages pour débours occasionnés par la mort de son beau-frère et causés par la négligence d'un des hommes de Police.

Il est unanimement résolu que le Prisonnier paye à M<sup>re</sup> St-Clair la somme demandée, \$30.<sup>00</sup>.

Comptes approuvés

Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés. -

Le Monde	4.00
L'Etendard	8.00
B. Gohier	16.40
B. H. Plouffe	110.00

Désistement de la promesse de vente de la succ. Woodman & Delisle 9<sup>de</sup>.

Il est unanimement résolu que ce Conseil se désiste de la promesse de vente à lui consentie par le syndicat Woodman & Delisle, pour les lots des cadastres n<sup>os</sup> 905-907, en faveur de John Furnee à condition que le dit John Furnee assume les obligations de la dite ville vis-à-vis le syndicat Woodman & Delisle et avec le consentement du dit syndicat et aussi que la dite ville ait le droit de prendre des gravés sur les dits lots jus qu'au premier Novembre prochain (1891). Le dit J. Furnee devra aussi payer les taxes municipales et de Canal et d'égout à

Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à Lundi le dix-neuvième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à huit heures P.M.

la ville de St-Henri

M. M. Ducharme

Ajourné au 19 Octobre 1891

M. M. Ducharme

M. M. Ducharme

Séance du 19 Oct 1891

Province de Québec

Cité de Sainte-Cunigonde de Montréal

A une session d'ajournement du conseil de la cité de Sainte-Cunigonde de Montréal, dans le comté de Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, Lundi le dix-neuvième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément à une résolution d'ajournement passée à sa session tenue le dix-neuvième jour d'Octobre courant, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 23<sup>e</sup> Victoria, Chap. 78 et de l'acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M<sup>re</sup> le Maire L. H. Benault et M. M. les Echevins G. F. Lalonde, H. Morin, et Jos. B. Durocher, formant un quorum de ce conseil sous la présidence de M<sup>re</sup> le Maire L. H. Benault. -

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit. -

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

Règlement N<sup>o</sup> 55 abrogé

Il est unanimement résolu que le Règlement N<sup>o</sup> 55, en regard le Règlement N<sup>o</sup> 54, soit abrogé et que le Règlement N<sup>o</sup> 54 soit maintenu en sa forme et teneur.

Date de la votation au règlement N<sup>o</sup> 54

Il est unanimement résolu que la Résolution passée à la séance tenue le septième jour d'Octobre courant convoquant les électeurs en assemblée les 27 & 28 courant, soit reconsidérée et que le Règlement N<sup>o</sup> 54 soit reconsidéré.

Contrat avec les propriétaires des rues Calumet, Souvenir & Woodstock au sujet des Canaux d'égout

Il est unanimement résolu que M. M. le Maire et le Sur-propriétaires des rues Calumet, Souvenir & Woodstock soient autorisés à signer un contrat avec les propriétaires de la rue Calumet et parties des rues Souvenir & Woodstock Place, par lequel les dits propriétaires donnent les dits rues à la cité de Sainte-Cunigonde de Montréal, pourvu qu'il y ait un proviso par lequel la dite cité ne sera tenue d'accepter la dite rue Souvenir qu'en autant et aussitôt que les dits propriétaires auront pourvu à la dite cité les moyens de continuer son système d'égout et d'aqueduc dans la dite rue Souvenir

Comptes approuvés

Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés		
Alfred Lapointe	989.40	M. Mitchell & Co 16.65
Le Monde	11.00	London & Associates 25.00
		L. Laberge 1.00



Lettre de la Cité de Montréal pour ouverture de la rue Alvarès

Lue une lettre du Comité de l'eau de la Cité de Montréal demandant quelles conditions cette municipalité serait prête à offrir pour l'ouverture de la rue Alvarès.

Il est unanimement résolu que M. Le Maire, M. L'Échevin S. Delisle et M. G. Ducharme soient délégués auprès du Comité de l'eau de la Cité de Montréal pour régler cette question.

Lettre de L. Vallon au sujet des Écoles du soir

Lue une lettre de M. L. Vallon demandant si le Conseil désire l'ouverture des écoles du soir cette année.

Il est unanimement résolu que le Conseil contribue cette année au maintien des écoles du soir dans les mêmes mesures que l'an dernier.

Lettre de M<sup>me</sup> Munroe

Lue une lettre de M<sup>me</sup> Munroe se plaignant que le trottoir sur la rue St-Antoine est trop élevé.

Cette lettre est référée à M. Joseph Papi, Inspecteur des Chemins

Transport de salaires de C. Granger à A. S. Delisle

Lue un transport de M. C. Granger, auditeur, transportant à M. A. S. Delisle tous les argents pour salaires que lui doit ou lui devra la Cité de Sainte-Léonarde de Montréal.

Compte de taxe de P. Prefontaine

Il est unanimement résolu que le Trésorier envoie à M. Prefontaine les comptes corrigés de ses taxes sur que dans ses premiers comptes il s'est glissé des erreurs.

Paiement au Sheriff pour annonces de vente

Il est unanimement résolu qu'une somme de deux piastres soit payée au Sheriff pour parfaire le coût des annonces de vente.

Le Greffier fait rapport qu'il a donné instruction au Sheriff de discontinuer la vente du lot du cadastre N<sup>o</sup> 2-17<sup>e</sup> sur certaines erreurs qui se sont glissées dans les avis de vente. Le rapport est approuvé.

Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à lundi le vingt-troisième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt-neuf.

Ajourné au 23 Octobre 1891

M. Ducharme Greffier

M. Renaud Maire

Session d'ajournement 23 Oct 1891

Province de Québec Cité de St-Léonard de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St-Léonard de Montréal dans le Comté de Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil le mardi le vingt-troisième jour de Octobre mil huit cent quatre vingt-neuf conformément à une résolution d'ajournement passée à sa session tenue le dix-neuvième jour d'Octobre conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende à laquelle ses- sion sont présents M<sup>rs</sup> Le Maire L. H. Renaud et M<sup>rs</sup> Les Échevins C. P. Lalonde, S. Delisle, H. Morin, J. A. Dor- jol, B. Guvochet et J. A. R. Leonard formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> Le Maire L. H. Renaud

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

Lettre des Espériers à Barrères au sujet de la rue Notre-Dame

Lue une lettre de la Commission des Chemins à Barrères à l'effet qu'il soit à préparer l'acte de cession pour la partie de la rue Notre-Dame dans les limites de cette Cité.

Il est unanimement résolu que le Greffier écrive à la Commission de bien vouloir nous envoyer leurs contrats aussitôt qu'ils seront prêts et nous donner des expli- cations sur la position que la Cité occupera vis-à-vis la Cie des Chars Urbains

Comptes approuvés

Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés	
L. O. Beauchemin P <sup>is</sup>	4.75
H. Pautens	.75
L. Bishop	3.00
J. E. Vanier	988.00
J. H. Star	2.80

Règlement N<sup>o</sup> 56 concernant le pavage des rues en Asphalte

M<sup>r</sup> L'Échevin H. Morin propose, secondé par M<sup>r</sup> L'Éche- vin S. Delisle que le Règlement N<sup>o</sup> 56 intitulé Re- glement ordonnant le pavage en Asphalte de certai- nes rues de la Cité de St-Léonard de Montréal, soit passé suivant sa forme et teneur

A adopté unanimement



Rapport du Comité des Chemins sur soumissions pour pavage des rues

Relecture et approbation d'un rapport du Comité des chemins en date du 11 septembre 1891...

Table with columns: Asphalt, Pavé, Pavé en terre, Pavés fins, Macadam, Bordure béton, Bordure granit, Pavés fins et, Asphalt, Granulite, Pavé. Rows list names like Bastien Valiquette, G. Paicenni, Joseph Cochran, etc.

Trottoir de L. H. Shurley

il y avait aussi une soumission pour trottoir de M. L. H. Shurley, cette soumission n'est pas dans la forme voulue...

Soumission de Bastien & Valiquette pour pavage des rues acceptée

Il est proposé par M. L. Echevin fr. B. Durocher, secondé par M. L. Echevin fr. H. Doré...

Il est proposé en amendement par M. L. Echevin S. Delisle secondé par M. L. Echevin C. P. Lalonde...

proposé, le secondé et M. M. Les Echevins H. Morin et J. A. L. Lévesque...

Dépôt remis à Bastien & Valiquette

Il est unanimement résolu que le Trésorier remette aux soumissionnaires les Argents déposés en garantie de leur soumission

Ajourner au 24 Octobre 1891

Il est unanimement résolu que le Conseil s'ajourne à demain samedi le 24 courant à 8 heures M.

Signatures: Ducharme, Meffies, Morin, etc.

Séance du 24 Oct 1891

Province de Québec

Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal

A une session d'ajournement du Conseil de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, dans le Comité d'Archaïsme...

Ajourner au 28 Octobre 1891

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum, M. M. les Echevins présents H. Morin & J. B. Durocher ajournent cette session...

Signatures: Ducharme, Meffies, Morin, L. B. Paré



Session d'ajournement  
28 Oct 1891

Province de Quebec  
Cite de St-Basile de Montreal

A une session generale d'ajournement du Conseil de la Cite de St-Basile de Montreal, dans le Comte d'Nochela, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mercredi de le vingt huitieme jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt onze conformement a l'ajournement du vingt quatrieme jour d'Octobre courant conformement aux dispositions de l'acte de la Legislature de Quebec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria Chap. 70 et de l'acte qui l'amende a laquelle

M. Le Maire L. H. Renaud  
M. Les Echevins S. Delisle  
M. Les Echevins C. F. Lalonde  
M. Morin et J. B. P. Durocher  
M. Leonard absent ayant pouri formant un quorum de ce Conseil sous la apres verification reçu avis de presidence de M. le Maire J. B. P. Durocher.

session sont presents M. le Maire J. B. P. Durocher  
M. Les Echevins C. F. Lalonde M. Morin et J. B. P. Durocher.  
M. Leonard absent ayant pouri formant un quorum de ce Conseil sous la apres verification reçu avis de presidence de M. le Maire J. B. P. Durocher.  
M. le Maire J. B. P. Durocher  
M. Les Echevins C. F. Lalonde M. Morin et J. B. P. Durocher.  
M. Leonard absent ayant pouri formant un quorum de ce Conseil sous la apres verification reçu avis de presidence de M. le Maire J. B. P. Durocher.

Reclamation de T. Profontaine

Est ordonne et statue par resolu du dit Conseil comme suit  
Lecture et approbation des minutes de la dernière séance et de l'ajournement en date du 24 Octobre courant

Lue une lettre de M. M. Roberson, Profontaine, M. Jean D. Durocher devant avis a ce Conseil qui ont reçu instruction de M. Durocher de faire d'intenter une action contre cette Cite pour le recouvrement de la somme de \$89.50 que ce monsieur avait payé de trop pour taxes municipales  
Cette lettre est referé a l'avocat de la Cite

Contrat avec Bastien & Valiquette pour pavage des rues

Le Contrat entre la Cite de St-Basile de Montreal et M. Bastien & Valiquette, prepare par M. J. A. Durocher, notaire et signé le 24 Octobre courant, pour le pavage en Rock Asphalt de certaines rues de cette Cite

Facon des bouches d'égout

Est unanimement resolu que l'ingenieur de la Cite M. J. E. Vanier recoive instruction de faire faire immediatement les man-holes, bouches d'égout, et autres travaux necessaires sur les rues qui doivent être pavées l'été prochain

Avis aux proprietaires des rues St-Jacques, Richelieu, Notre Dame, Napoleon et Vinet de mettre leur canaux d'égout en bon état de remplacer le canal d'égout-prime qui est en bois par

un canal d'égout en bois d'ici au 7 novembre prochain et qui a défaut de le soumettre a cet avis que ces travaux seront faits par la Cite aux frais et depens des dits proprietaires qui auront ainsi negligé ou refusé de remplacer le dit canal en bois par un égout en bois

Soumission pour Egoût sur la rue Calumet

Est unanimement resolu que l'ingenieur de la Cite demande des soumissions pour la construction d'un canal d'égout sur la rue Calumet

Comptes approuvés

M. Davidson	10
Belanger Freres	4.50
M. Rutherford & Sons	3.92 ✓
John Dundray & Son	10.95
J. H. Staud	3.00
Garth & Co	1.75 ✓
Jos. Chabot	10.75
M. Simonneau	55.00
And. Dickey & Co	287.50
J. E. Currier	71.50
J. W. Trill	123.80
Ho. Laherge	3.00
Pension Durocher	11.70

Ajournement

et l'Assemblée d'ajournement

J. B. Durocher  
M. Ducharme  
M. Steffien  
Maire

Séance du 4 Nov 1891

Province de Quebec  
Cite de Sainte-Basile de Montreal

A une session generale du Conseil de la Cite de Sainte-Basile de Montreal, dans le comte d'Nochela, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi le quatrieme jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt onze, conformement aux dispositions de l'Acte de la Legislature de Quebec passé dans la 53<sup>me</sup> Victoria, Chap. 70 et de l'Acte qui l'amende, a laquelle session sont presents M. le Maire L. H. Renaud et M. M. les Echevins C. F. Lalonde, S. Delisle, M. Morin et J. B. P. Durocher formant un quorum de ce Conseil sous la presidence de M. le Maire L. H. Renaud.



Il est ordonné et statué par Résolution du dit Conseil comme suit: -

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance.

Rapport du Comité des Chemins / Lecture et approbation du rapport du Comité des Chemins en date du 2 novembre 1891.

Comptes approuvés

Workman & Dittels	64.80
Estab. Wm Workman	297.46
Le Monde	1.00
Joseph Papi	31.10
A. G. Girard	3.50

Lettre de la Compagnie du Pacifique Canadien / Le Greffier donne lecture d'une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer du Pacifique Canadien par laquelle il appert que les frais dans les causes pendantes entre ce conseil et cette Compagnie se montent à 347.45 et demandant à ce conseil d'en payer le (1/3) tiers. \$ 115.81

Il est unanimement résolu que le Greffier soit autorisé à payer à la Compagnie la somme de \$ 115.81 à la charge par la Compagnie de payer les frais des avocats des deux parties contestantes.

Requête de la Dominion Wadding Company / Lue une lettre de la Dominion Wadding Company demandant la permission de poser un tuyau reliant la manufacture au canal Lachine afin d'établir un système de protection contre le feu.

Il est unanimement résolu que cette lettre soit référée à la Compagnie de l'Eau et que le Greffier écrive à la Dominion Wadding Co. que ce conseil, avant de prendre action sur cette question, désire d'abord connaître l'opinion de la Compagnie de l'Eau.

Contrat avec les Syndicats à Barrières / Lecture du contrat intervenu entre la Commission des Barrières et le conseil

Le contrat reste sur la table.

Montant pris sur fonds d'amortissement / Attendu que les appropriations votées par le Conseil aux différents comités ne sont suffisantes, il est unanimement résolu que sur et à même la réserve de \$ 5042.00, il soit pris une somme de \$ 12450.00 à être

répartie comme suit: -

Comité des Chemins	\$ 6000.00
" de l'Hotel de Ville	6000.00
" " Sur & Police	250.00
" " Santé	200.00

Distribution de J. O. Brault / Il est unanimement résolu que M. J. O. Brault soit démis de ses fonctions comme Chef de Police & Feu.

Adjournement et l'Assemblée Suspendue. / M. Duhaime Greffier / M. Humeau Maire

Séance du 11 Nov 1891

Province de Québec

Cité de Sainte-Luce de Montréal

A une session d'ajournement du Conseil de la Cité de Sainte-Luce de Montréal, dans le comté de Hochelag, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi le vingt-neuf jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément à l'ajournement passé à sa session tenue mercredi le quatorzième jour de Novembre courant, conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria, Chap. 70 et de l'Acte qui l'amende à laquelle session sont présents M. le Maire L. H. Hénault et M. M. les Échevins C. F. Lalonde, N. Morin, J. H. Doré, J. B. Paroche et J. A. B. Léonard formant un quorum de ce conseil sous la présidence de M. le Maire L. H. Hénault.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit: -

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance.

Rapport du Comité de Police / Lecture et approbation du rapport du Comité de Police en date du 6 Novembre courant (1891)

Résignation de J. O. Brault / Lue la résignation de M. J. O. Brault comme Chef de Police et de Feu.

Avis de démission de J. O. Brault / Il est unanimement résolu que le Greffier donne avis à M. J. O. Brault qu'au 1<sup>er</sup> Décembre prochain.



ses services comme Chef de Police et de Feu ne seront plus requis.

Requête de F. S. Desjardins Lues les applications de M. M. F. V. Desjardins et Joseph Hébert comme Chef de Police et de Feu - Ces applications restent sur la table

Comptes approuvés

Les Comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés	
Ch. Beauchemin & Fils	1.50
L. N. Monau	90.00
W. P. Lambé	5.55
Le Monde	1.00
Workman & Delisle	64.80
Estate Com Workman	297.46
F. J. Pouranguan	4.10
J. H. Dori	50.60

Pose de lampes additionnelles Il est unanimement résolu que la compagnie Royal Electric reçoive instructions de placer quatre lampes additionnelles savoir: - une à l'encoignure des rues Lévis & Duvernay; une à l'encoignure des rues Notre-Dame & Atwater; une à l'encoignure des rues Delisle & Atwater et une sur la rue St Antoine entre les rues Vint & Atwater.

Lettre du Sec. Provincial Lue une lettre du Secrétaire Provincial accusant réception du Règlement N° 53.

Soumissions pour égout Lues les soumissions pour la construction d'un canal d'égout sur la rue Calumet.

Ces soumissions étant considérées trop élevées, il est unanimement résolu que M. le président du Comité des Chemins soit autorisé à faire faire une partie de ce canal, aussitôt que la Compagnie du Pacifique aura signé le contrat de vente de cette rue.

Ajournement au 18 Novembre 1891 Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à mercredi le dix-huitième jour de Novembre mil huit cent quatre vingt onze, à huit heures P.M.

St. Duchesne  
Buffier.  
L. Beaulieu  
W. H. W. H.

Séance du 18 Nov/91

Province de Québec

Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal.

A une session d'ajournement du Conseil de la Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, dans le Comté de Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi le dix-huitième jour de Novembre mil huit cent quatre vingt onze, conformément à une résolution d'ajournement passé à sa session tenue le vingt-neufième jour de Novembre courant conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria Chap. 70 et de l'acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M. M. les Echevins S. Delisle, H. Morin & J. B. Durocher

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum, M. M. les Echevins présents S. Delisle, H. Morin & J. B. Durocher ajournent cette session à jeudi le vingt-cinquième jour de Novembre courant (1891), - mil huit cent quatre vingt onze, à huit heures de l'après-midi, conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria Chap. 70 et de l'acte qui l'amende.

Ajourné au 26 Novembre 1891

St. Duchesne  
Buffier.  
H. Morin  
J. B. Durocher

Séance du 26 Nov/91

Province de Québec

Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal.

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, dans le Comté de Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, jeudi le vingt-cinquième jour de Novembre mil huit cent quatre vingt onze conformément à l'ajournement du 18 Novembre courant, conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria, Chap. 70 et de l'acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M. M. Le Maire L. H. Beaulieu et M. M. les Echevins L. P. Lalonde, H. Morin, J. H. Dori et J. B. Durocher, formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M. Le Maire L. H. Beaulieu; - M. S. Delisle, absent, ayant après vérification reçu avis de la présente session

L. P. Leonard  
i. M.  
D.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit: -







Comptes approuvés Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés

M <sup>r</sup> Chadillon	2.50
M <sup>r</sup> Bell Telephone Co	12.50
A. Brauchemir & Fils	2.25
P. Amers	64.00
et Loacrois	200.00

Compte de J. A. Dorval Il est unanimement résolu que le compte de M<sup>r</sup> Dorval pour la somme de \$135.00 soit réglé à M<sup>m</sup> Pasteur & Valiquette

Avis sur démission des hommes de police Il est unanimement résolu qu'à l'avenir quand un homme de Police sera démis il ne recevra son salaire que quand le Président du Comité de Police y aura donné son ordre à cet effet

Costume donné au Constaté Lacombe Il est unanimement résolu que le constaté Lacombe garde ses hottes et son fantalon dernièrement fournis vu que ce monsieur n'a pas été habillé de la cité

Nominations de Jol. St-Denis et Adolphe Binette Il est unanimement résolu que M<sup>m</sup> Jol St-Denis et Adolphe Binette soient engagés comme constaté à raison de Neuf pratiques par semaine

Ajourné au 9 Décembre 1891 Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à mercredi le neuvième jour de Décembre courant à huit heures P.M.

G. Ducharme  
Maire  
G. Chiffier

Séance d'ajournement  
9 Décembre 1891  
S.H.

Province de Québec  
Cité de St-Camille de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St-Camille de Montréal dans le Comté de Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mercredi le neuvième jour de Décembre mil huit cent quatre vingt onze conformément à une résolution d'ajournement passée à sa session tenue le deuxième jour de Décembre courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire L. H. Benault et M<sup>r</sup> L. Colerain J. A. Leonard

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum M<sup>m</sup> les Echevins présents L. H. Benault et J. A. Leonard ajournent cette session à Vendredi le onzième jour de Décembre mil huit cent quatre vingt onze à huit heures de l'après midi conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende

Ajourné au 11 Décembre 1891  
G. Ducharme  
Maire  
G. Chiffier

Séance d'ajournement  
11 Dec 91

Province de Québec

Cité de Saint-Léonard de Montréal

A une session d'ajournement du Conseil de la Cité de Saint-Léonard de Montréal, dans le Comté de Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil Vendredi le onzième jour de Décembre mil huit cent quatre vingt onze conformément à une résolution d'ajournement passée à sa session tenue mercredi le neuvième jour de Décembre courant (1891) conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53 Victoria Chap 70 et de l'acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire L. H. Benault et M<sup>m</sup> les Echevins L. F. Lalonde, H. Morin, J. St-Denis, J. P. Durocher et J. A. Leonard formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire L. H. Benault.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit:

Avis de motion pour créer un nouveau quartier et augmenter le nombre des échevins M<sup>r</sup> L. Colerain donne avis de motion qu'à la prochaine session, il proposera qu'un Règlement soit passé pour créer un nouveau quartier et augmenter le nombre des échevins

Formation d'un Comité pour la révision des listes des électeurs municipaux Il est unanimement résolu que M<sup>m</sup> les Echevins L. St-Denis, H. Morin et J. A. Leonard soient nommés réviseurs des listes des électeurs municipaux.

Il est unanimement résolu que les taxes municipales



Commutation de taxes de A. Gauthier de M. A. Cantin pour l'année courante, soit commuée en une somme de trois cents piastres (300<sup>rs</sup>). -

Maire lève sur propriétés N<sup>o</sup> 72 du cadastre servant de cautionnement au Sec. Trés. Attendu que le quatriem<sup>e</sup> jour d'Avril mil huit cent quatre vingt quatre, M<sup>rs</sup> Michel Desjardis Starnelas Institut de Chambly Bassin et Leon Rivet de St-Bunigonde se sont tous deux portés cautions pour la fidélité du Secrétaire Trésorier S. M<sup>rs</sup> Ducharme et que pour de plus amples sécurités, ils ont hypothéqué deux propriétés dont l'une est désignée comme étant le N<sup>o</sup> 72 du cadastre de la paroisse de Chambly.

Attendu qu'il y a une erreur dans la désignation de la propriété -

Attendu qu'une autre propriété d'une valeur de \$5,000<sup>rs</sup> située dans la rue Coursob dans cette cité reste hypothéqué à ces fins

Attendu que les dits cautions et le dit Secrétaire Trésorier sont personnellement responsables et solvables. -

Il est unanimement résolu que M<sup>r</sup> le Maire L. H. Hés. nouvellement autorisé et est par les présentes autorisé à radier la dite hypothèque sur la propriété désignée comme étant le N<sup>o</sup> 72 du cadastre de la paroisse de Chambly.

Attendu que les expropriations notées par le conseil aux Comités des Chemins et du Feu & Police, ne sont pas suffisantes, il est unanimement résolu qu'une somme de \$2,500<sup>rs</sup> à être répartie comme suit:

Comité des Chemins	\$2000 <sup>rs</sup>
Comité de Feu & Police	500 <sup>rs</sup>

Comptes approuvés Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés:

Amable Lallemand	0. 30
Cité de Montréal	176. 50
Spectorman & Co	2. 80 ✓
J <sup>rs</sup> Davidson & Co	1. 80 ✓
L. D. Beauchemin & Fils	8. 00 ✓

Nominations de Jos. Adams avocat en re. C. Lybmanne. Il est unanimement résolu que M<sup>r</sup> Jos. Adams, avocat de ce conseil soit chargé de défendre ce conseil contre l'action intentée par M. E. Lybmanne contre.

tant la validité du Règlement N<sup>o</sup> 56. -

Indemnité à Roch St. Denis.

Il est unanimement résolu qu'une somme de vingt-cinq piastres soit notée à M<sup>r</sup> Roch St Denis pour les services qu'il a rendus à cette cité dans les différents incendies qui ont eu lieu.

Ajourné au 18 Décembre 1891

Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne à vendredi le dix huitième jour de Décembre prochain (1891). - à huit heures p. m.

S. Ducharme  
Buffier

L. H. Hés.

Séance d'ajournement 18 Dec 1891

Province de Québec  
Cité de St-Bunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de St-Bunigonde de Montréal dans le Comte d' Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, vendredi le dix huitième jour de Décembre mil huit cent quatre vingt onze conformément à une résolution d'ajournement passée à sa session tenue le onzième jour de Décembre courant conformément aux dispositions de l'acte de la Législation de Québec passé dans la 55<sup>e</sup> Victoria Ch. 70 et de l'acte qui l'a amendé à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire L. H. Hés. et M<sup>rs</sup> L. G. Echo-vins, J. P. Lalonde, S. Delisle, H. Morin, J. H. Doré et J. B. Duvocher formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire L. H. Hés.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

Requête des Commerçants Marchands

L'eu une Requête des Commerçants Marchands demandant à ce Conseil de permettre la passation d'une loi donnant aux Conseils Municipaux le pouvoir de régulariser la fermeture à certaines heures de magasins boutiques de tous ou différents genres d'affaires



Il est unanimement résolu que ce Conseil approuve la demande que font les Commis Marchands de passer une loi donnant aux Conseils Municipaux le pouvoir de régulariser la fermeture à certaines heures des Magasins Boutiques de tous ou aucuns genre d'affaires et que copie des présentes soit adressée au Comité central de la fermeture à bonne heure

Règlement N° 57 créant un nouveau quartier et augmentant le nombre des échovins / Il est unanimement qu'le Règlement N° 57 créant un nouveau quartier et augmentant le nombre des échovins soit passé suivant sa forme et tenu

Comptes approuvés / Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés: Pension Desormier 8 40 Spackman & Co 4 40

Loyer de la Salle au Coronet payé par un billet / Le Trésorier fait Rapport que le Coronet lui a donné un billet de quatre francs payable le 15 février si approuvé par le Conseil, pour loyer de la Salle pour enquête tenue dans l'Hôtel de Ville, les 24 et 25 novembre dernier

Il est unanimement résolu que le Trésorier accepte ce billet et donne un reçu pour autant

Lettre de J. Prefontaine pour la pose d'une borne fontaine / Lire une lettre de M. Toussaint Prefontaine demandant au Conseil de poser une borne fontaine sur la rue Carval

Il est unanimement résolu que le Suffier écrive à M. Prefontaine que le Conseil a pris sa plainte en considération et qu'il va s'occuper de cette question

Remplacement de J. St Denis durant sa maladie / Vu que le concetable Joseph St Denis est malade et dans l'impossibilité de remplir ses devoirs Il est unanimement résolu que M. Etienne Dubois soit engagé à raison de \$1.25 par jour et ce pour le temps que M. St Denis ne pourra pas reprendre ses fonctions

Règlement N° 58 concernant Robert Bickardike / Il est unanimement résolu que le Règlement N° 58 accordant à Robert Bickardike le droit exclusif pendant cinquante ans d'établir des voies ferrées pour chars urbains dans cette ville par l'électricité

ou autrement soit passé suivant sa forme et tenu -

Règlement N° 59 concernant l'approvisionnement du Gaz / Il est unanimement Résolu que le Règlement N° 59 concernant l'approvisionnement du gaz de la ville de Sainte-Funifonde de Montréal et de ses habitants soit passé suivant sa forme et tenu

Règlement N° 60 concernant l'éclairage électrique / Il est unanimement résolu que le Règlement N° 60 concernant l'éclairage à la lumière électrique de la ville de Sainte-Funifonde de Montréal et de ses habitants ainsi qu'à l'exploitation de l'électricité sous toutes ses formes et pour toutes fins quelconques, et ce pendant cinquante ans soit passé suivant sa forme et tenu

Ajourné au 29 Décembre 1891 / Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à Mardi le vingt neuvième jour de Décembre mil huit cent quatre vingt onze, à 8 heures P.M.

Session d'aparnement 29 Dec '91

Province de Québec

Cité de Sainte-Funifonde de Montréal

A une session d'apournement du conseil de la cité de Sainte-Funifonde de Montréal, dans le comté d' Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mardi le vingt neuvième jour de Décembre mil huit cent quatre vingt onze conformément à une résolution d'apournement passé à sa session tenue vendredi le dix huitième jour de Décembre courant (1891) conformément aux dispositions de l'acte de la Législation de Québec passé dans la 53 Victoria, Chap. 70 et de l'Acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M. Le Maire J. B. Desnoëls et M. L'échevin A. S. Delisle.

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum M. Le Maire et M. L'échevin laissent S. Delisle et l'assemblée n'a pas lieu

M. Ducharme M. Maréchal Suffier



Session d'apournement 7 Janvier 1894 Province de Québec Cite de Sainte-Junifonde de Montreal.

A une session d'apournement du conseil de la cite de Sainte-Junifonde de Montreal, dans le Comte d'Hochelega, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, Jeudi le septieme jour de Janvier mil huit cent quatre vingt quatre.

conformement aux dispositions de l'Acte de la Legislature de Québec passé dans la 53 Victoria, Chap. 70, et de l'acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M. M. les Echevins C. Talon et St. Morin.

Une heure s'étant écoulée et on n'ayant pas de quorum, l'assemblée n'a pas lieu.

Session Spéciale 15 Janvier 1894 Province de Québec Cite de Sainte-Junifonde de Montreal.

\* dûment convoquée par M. Ducharme, par un avis spécial à cet effet. A une session spéciale du conseil de la cite de Sainte-Junifonde de Montreal, dans le Comte d'Hochelega, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, vendredi le quinzième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, conformément aux dispositions de l'Acte de la Legislature de Québec, passé dans la 53 Victoria, Chap. 70, et de l'acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M. Le Maire C. St. Henriault et M. M. les Echevins C. Talon, St. Morin, Jos. R. Durocher et J. H. Leonard, M. M. L. Delisle et J. H. Doré, ayant après vérification reçu avis de la présente session.

\* fermement convoquée de ce Conseil sous la présidence de M. le Maire C. St. Henriault

Il est ordonné et statué par Résolution du dit Conseil comme suit:-

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance.

\* absents

Paiement à P. Amess sur bouches d'égouts Il est unanimement résolu que le Trésorier paye à M. Amess une somme de quinze cents piastres (1500.00) en compte sur ce qui lui est dû pour les bouches d'égouts.

Résignation de G. L. Ducharme La résignation de M. G. L. Ducharme comme secrétaire Trésorier de cette Cite.

M. L. Echevin St. Morin, propose, secondé par M. L. Echevin J. H. Leonard que la résignation de M. G. L. Ducharme ne soit pas acceptée, mais qu'au contraire ce Conseil insiste auprès de M. Ducharme pour le faire revenir sur sa décision.

Adopté unanimement

Lettre de J. C. Watson Lire la demande de M. J. C. Watson demandant à ce Conseil de lui allouer son compte et ce pour les raisons contenues dans sa lettre.

Il est unanimement résolu que la demande de M. J. C. Watson ne soit pas accordée et cela pour les raisons contenues dans la lettre de M. Ducharme à M. J. C. Watson en date du 28 Décembre dernier.

M. L. Echevin C. Talon propose, secondé par M. St. Morin, la résolution suivante:-

Condoléances Le Maire et les Echevins de la cite de Sainte-Junifonde de Montreal ont appris avec le plus profond respect la mort de Son Altesse Royale Albert Victor, duc de Clarence et d'Avondale, dans toute la force de l'âge et dans des circonstances extrêmement pénibles.

Persuadés que leurs Altesces Royales le Prince et la Princesse de Galles, Sa Majesté la Reine et autres membres de la famille royale ainsi que le Royaume-Uni et l'Empire entier, ont tous éprouvés que la mort du Prince était une perte irréparable.

Le Maire et les Echevins de la cite de Sainte-Junifonde de Montreal, en union avec tous les sujets de Sa Majesté la Reine d'un bout à l'autre de son vaste empire s'empresent d'offrir leurs condoléances bien respectueuses à l'illustre famille que la mort vient de frapper dans la disolation.

En exprimant ces sentiments de sympathie avec la famille royale, dans sa grande douleur, s'est le vœu du Maire et des Echevins de la cite de Sainte-Junifonde de Montreal, vœu partagé par la ville toute entière, que les illustres



affligés soient consolés de la perte de leur fils bien aimé, par la certitude que la même main divine qui vient de s'appesantir sur eux, leur donnera la force nécessaire pour supporter leur terrible épreuve et que copie de ces résolutions soit transmise à son Altesse Royale le Prince de Galles. -  
Adopté unanimement

Condoléance sur la mort du Cardinal Manning

M<sup>r</sup> L'Échevin C. P. Lalonde, secondé par M<sup>r</sup> L'Échevin Jos. B. Durocher propose  
Que le Conseil a appris avec la plus grande douleur la mort du Cardinal Manning; que c'est une perte non-seulement pour le clergé, mais pour les citoyens en général, et que le Conseil exprime son admiration pour les qualités philanthropiques de ce vénérable prélat  
Adopté unanimement

M<sup>r</sup> L'Échevin Jos. B. Durocher propose, secondé par M<sup>r</sup> L'Échevin J. A. Léonard:-  
Que le Conseil s'ajourne à l'occasion de la mort de l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

Ajournerement Cette motion est adoptée et le Conseil s'ajourne. -

J. Ducharme  
Greffier  
H. Renaud  
Maire

Séance Générale  
3 Février 1891

Province de Québec

Cité de Sainte-Léonigonde de Montréal

A une session générale du Conseil de la Cité de Sainte-Léonigonde de Montréal, dans le Comté d' Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi le troisième jour de Février mil huit cent quatre vingt deux, conformément aux dispositions de l'Acte de la Législation de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> V. et de l'Acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire H. Renaud et M<sup>r</sup> L'Échevin C. P. Lalonde, H. Marin, Jos. B. Durocher & Jos. Luttell formant un quorum de ce Conseil sans la présence de M<sup>r</sup> le Maire H. Renaud

Il est ordonné et statué par Résolution du dit Conseil comme suit:-

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance

Serments de L. H. Le Greffier dépose les serments d'office comme Echevins  
H. Renaud, C. P. Lalonde de M<sup>r</sup> H. Renaud, C. P. Lalonde, Jos. B. Durocher  
Jos. B. Durocher & Jos & Jos Luttell,  
Luttell

Nomination de L. H. M<sup>r</sup> L'Échevin C. P. Lalonde, que M<sup>r</sup> L'Échevin H. Renaud  
H. Renaud, Maire soit élu Maire pour l'année courante.  
Adopté unanimement

Nomination du Pro- M<sup>r</sup> L'Échevin H. Marin propose, secondé par M<sup>r</sup> L'Éche-  
Maire vin Jos. B. Durocher, que M<sup>r</sup> L'Échevin J. A. Léonard  
soit élu pro-maire pour l'année courante.  
Adopté unanimement

Nomination du M<sup>r</sup> L'Échevin C. P. Lalonde propose, secondé par M<sup>r</sup>  
Greffier L'Échevin H. Marin, que l'engagement du Greffier soit  
référé au Comité de l'Hôtel de Ville  
Adopté unanimement

Formation des Comités Il est unanimement résolu que les Comités soient com-  
Permanents posés des mêmes membres que l'an dernier à l'exception  
des noms de M<sup>r</sup> Jos. B. Durocher & J. A. Léonard qui seront  
remplacés, le premier par celui de M<sup>r</sup> Jos. Luttell et le second  
par celui de M<sup>r</sup> Jos. B. Durocher.

M<sup>r</sup> L'Échevin J. A. Léonard fait son entrée



Requête de T. Desfontaines  
et autres sur la nomina-  
tion d'un comptable  
spécial

Lesdites pétitions de M. M. Desfontaines, Rutherford et autres  
demandent au conseil de se procurer les services d'un  
comptable, d'un auditeur afin d'auditer les  
livres et fournir un état complet des dettes et obligations de  
la municipalité ainsi que de son actif et tous autres pen-  
sements de nature à établir clairement la constitution fi-  
nancière de la municipalité au 31 Décembre 1891.

Cette requête est referée au comité des finances.  
Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne à  
mercredi le dixième jour de février courant, à sept heures  
et demie P.M.

Ajourné au  
10 Février 1892

*L. Ducharme*  
*Suppléant*  
*L. Renaud*  
*Maire*

Sur

Séance générale  
10 Février 1892

Province de Québec

Cité de Sainte-Famille de Montréal

+ d'ajournement  
C. F. L. A. S. D  
H. M. S. M.

Et une session générale du Conseil de la Cité  
de Sainte-Famille de Montréal, dans le comté  
d'Archevêque, tenue au lieu ordinaire, des sessions  
de ce conseil, mercredi le dixième jour de février  
mil huit cent quatre-vingt-douze, conformément  
aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec  
passé dans la 53<sup>ème</sup> Victoria, Chap. 70 et de l'acte qui  
l'amende, à laquelle session sont présents M. le  
Maire L. H. Renaud et M. M. les Echevins C. F. Lalonde,  
A. S. Delisle, et H. Morin.

# à une résolution  
d'ajournement passé  
à sa session tenue  
Mercredi le troisième  
jour de février courant  
(1892) conformément

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de  
quorum, M. le Maire L. H. Renaud et M. M. les Eche-  
vins présents C. F. Lalonde, A. S. Delisle et H. Morin  
ajournent cette session à vendredi le douzième  
jour de février courant, à huit heures de l'après  
midi conformément aux dispositions de l'acte de la  
Législature de Québec passé dans la 53<sup>ème</sup> Victoria, Chap. 70  
et de l'acte qui l'amende.

Ajourné au  
12 Février 1892

*L. Ducharme*  
*Suppléant*  
*H. Morin*  
*C. F. Lalonde*  
*A. S. Delisle*

Séance générale  
d'ajournement  
12 Février 1892

Province de Québec  
Cité de Sainte-Famille de Montréal

A une session générale d'ajournement du Con-  
seil de la Cité de Sainte-Famille de Montréal, dans  
le comté d'Archevêque, tenue au lieu ordinaire  
des sessions de ce Conseil, vendredi le dou-  
zième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-  
deux, conformément à l'ajournement du  
mercredi, le dixième jour de février courant  
(1892) conformément aux dispositions de l'acte  
de la Législature de Québec, passé dans la  
53<sup>ème</sup> Victoria, Chap. 70 et de l'acte qui l'amende,  
à la présente session sont présents M. M.  
les Echevins C. F. Lalonde, A. S. Delisle, H. Morin  
et J. S. Luttrell; m

Ajourné au  
17 Février 1892

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant  
pas de quorum, les Echevins présents ajour-  
nent cette session à mercredi le dix-  
septième jour de février courant à sept  
heures de l'après midi - conformément aux  
dispositions de l'acte de la Législature de Québec  
passé dans la 53<sup>ème</sup> Victoria, Chap. 70 et de l'ac-  
te qui l'amende.

*L. Ducharme*  
*Suppléant*  
*C. F. Lalonde*  
*A. S. Delisle*  
*H. Morin*  
*J. S. Luttrell*



Sessio<sup>n</sup> Générale d'apourne-  
ment.  
17<sup>e</sup> Fév<sup>r</sup> 1872

Province de Québec

Cité de Sainte-Léonarde de Montréal

A une session générale d'apournement du conseil de la cité de Sainte-Léonarde de Montréal, dans le comté d' Hochelaga, tenu au lieu ordinaire des Sessions de ce conseil, mercredi le dix septième jour de Février mil huit cent quatre vingt deux, conformément à l'apournement de vendredi le douzième jour de Février courant, conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap. 100 et de l'acte qui l'amende, où laquell<sup>e</sup> session sont présents M<sup>r</sup> le Maire L. St. Menault et M<sup>rs</sup> les Echevins G. F. Lalonde, S. Delisle, A. Morin, J. B. Durocher et Jos. Luttrell formant un quorum de ce conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire L. St. Menault.

Lecture et approbation des minutes de la séance du 3<sup>e</sup> Février courant, et des 10 & 12<sup>e</sup> Février courant.

# apournement des.  
17<sup>e</sup> Fév<sup>r</sup>  
1872

Rapport du Comité de date du 5<sup>e</sup> Février courant.  
C<sup>o</sup> Hôtel-de-Ville

Lu un rapport du Comité de l'Hôtel de Ville en M<sup>r</sup> l'Echevin A. S. Delisle propose, secondé par M<sup>r</sup> l'Echevin G. F. Lalonde que ce rapport soit adopté.  
Adopté unanimement

M<sup>r</sup> l'Echevin J. B. Léonard fait son entrée.

Rapport du Comité des Finances

Lu un rapport du Comité des Finances en date du 9<sup>e</sup> Février courant.  
M<sup>r</sup> l'Echevin G. F. Lalonde propose, secondé par M<sup>r</sup> l'Echevin J. Luttrell que ce rapport soit adopté.  
Adopté unanimement

# en date du 16 Janvier dernier  
17<sup>e</sup> Fév<sup>r</sup>  
1872

Rapport du président des Elections Municipales  
Location des poll<sup>s</sup>

Lu le rapport du président de l'élection proclamant élus echevins M<sup>rs</sup> L. St. Menault pour le quartier est; J. B. Durocher pour le quartier ouest; G. F. Lalonde, pour le quartier sud et Jos. Luttrell pour le quartier nord.  
Il est unanimement résolu que la somme de deux piastres par poll soit allouée aux personnes qui a-

raient loué des poll<sup>s</sup> pour la dernière Election.

Permis pour Etals privés

Lu les applications de M. M. Veau & Mouette demandant chacun que le conseil leur accorde le permis d'ouvrir un etal de boucher en payant immédiatement trente piastres, laquelle somme devra couvrir le pris de cette licence pour la balance de cette année et l'an prochain.  
Les applications sont référées au Comité des Licences

Requête demandant l'allocation du coût de l'ancien canal

Lu une requête des propriétaires de la partie ouest de la rue Albert demandant au conseil de leur allouer ce que coûtait l'ancien canal.  
Cette requête est référée au Comité des Chemins

Paiement à la succ<sup>o</sup> Wardman & Delisle

Il est unanimement résolu que le Trésorier paye à la succession Wardman & Delisle les argents et intérêts accrus qui leur sont dus sur l'Hôtel de Ville et le fisc vis-à-vis l'Eglise.

Requête de F. St. Dugas

Lu une lettre de M<sup>r</sup> F. St. Dugas demandant au conseil de lui faire une réduction sur sa licence de boulanger.  
Cette application est référée au Comité des Licences

Taux de la taxe d'affaire faire des Aubergistes

Il est unanimement résolu que la taxe d'affaire faite aux aubergistes soit à l'avenir de cent vingt cinq piastres en sus des vingt cinq piastres pour le certificat de licence.

Remerciements aux pompiers de la Cité de Montréal

M<sup>r</sup> l'Echevin A. S. Delisle propose, secondé par M<sup>r</sup> l'Echevin J. B. Léonard que des remerciements soient votés aux pompiers de la cité de Montréal pour les services qu'ils ont rendus lors de l'incendie de M<sup>r</sup> John Lindlay, et que comme témoignage de notre appréciation une somme de cent piastres leur soit votée et transmise par le président du Comité de Feu & Police au chef de la Brigade de Feu de Montréal, M<sup>r</sup> J. Bendit pour être distribuée à ses hommes.

Retrocession de la rue Notre-Dame par les Syndics à barrières

Lu le contrat pour la cession du Chemin dit rue Notre-Dame par le Conseil et les Syndics à barrières.  
Il est unanimement résolu que ce contrat



soit referé à notre avocat M<sup>r</sup> Joseph Adam.

Projet d'acte au sujet d'un projet d'acte préparé par M<sup>r</sup> J. Fair, relatif aux taxes d'eau dues sur les terrains au transport sans garantie des taxes dues à la vente de l'Acqueduc, dues ou à échoir lors de la vente de l'Acqueduc le 4 Septembre dernier (1891).

Il est unanimement résolu que la teneur de cet acte soit approuvée et que M<sup>r</sup> le Maire L. N. Hénaux & M<sup>r</sup> Ducharme, Greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer cet acte pour et au nom de la Cité de Sainte-Léonarde de Montréal.

Rapport de J. E. Vanier sur le rapport de M<sup>r</sup> J. E. Vanier, Ingénieur, sur le coût des travaux exécutés pour la pose des bouches d'égouts.

Il est unanimement résolu que le Trésorier paye les différents montants mentionnés dans ce rapport.

Comptes approuvés Les comptes suivants sont approuvés et ordonnés d'être payés.

J. E. Vanier	44.13
J. E. Vanier	24.08
J. E. Vanier	207.58

Taxé d'affaires de G. A. Grier Il est unanimement résolu que la taxe d'affaires de M<sup>r</sup> G. A. Grier soit limitée à quarante cinq piastres.

Lettre de P. W. de St-Georges sur une lettre de M<sup>r</sup> P. W. de St-Georges demandant la grandeur de l'égout que ce Conseil a l'intention de poser sur l'avenue Atwater.

Il est unanimement résolu que le Greffier réponde à M<sup>r</sup> de St-Georges que ce Conseil n'a pas l'intention de faire aucun canal d'égout sur cette rue.

Requête de A. Ling Mars sur une requête de M<sup>r</sup> A. Ling Mars offrant ses services comme auditeur. Cette requête est referée au Comité de l'Hôtel de Ville.

Loyer de la "Montreal Water & Power Co." Il est unanimement résolu que le loyer de la Compagnie dite "The Montreal Water & Power Co." soit continué pour une autre année à raison de dix piastres par

mois pourvu que la Corporation ait le droit de mettre fin à ce bail en tout temps en donnant un mois d'avis.

Assistance de Proc-Maire aux Comités Il est unanimement résolu que le Proc-Maire ait le droit d'assister à tous les Comités.

Transport de Certificat de H. Pilon et Boudreau Lues les applications de H. Pilon & O. Lachance demandant à ce Conseil de leur transférer respectivement la licence de H. Pilon et de Boudreau.

Il est unanimement résolu que ces transfers soient accordés.

Ajournement Et l'Assemblée s'ajourne sine die  
G. Ducharme M<sup>r</sup> le Maire  
Greffier

Session Générale 3 Mars 1892 Province de Québec Cité de Sainte-Léonarde de Montréal

A une session générale du Conseil de la Cité de Sainte-Léonarde de Montréal, dans le Comté de Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le jeudi le troisième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-douze, conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Vie, Chap 70 et de l'Acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> les Chevaliers A. S. Delisle & H. Morin.

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant pas de quorum, M<sup>r</sup> les Chevaliers présents, A. S. Delisle & H. Morin, ajournent cette session à Vendredi le onzième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-douze, à huit heures P.M. conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Vie, Chap 70, et de l'Acte qui l'amende.

Ajourné au 11 Mars 1892  
G. Ducharme M<sup>r</sup> le Maire  
Greffier  
A. S. Delisle  
H. Morin



Session Générale  
d'ajournement  
11 Mars 1892

Province de Québec

Cité de St. Cunigonde de Montréal

Et une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de Sainte-Cunigonde de Montréal, dans le comté d' Hochelagas, tenue, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil,

\* conformément à l'ajournement de Vendredi le onzième jour de Mars, à l'ajournement mil huit cent quatre vingt-douze, de Jeudi le trois conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec, passé le même jour de Mars courant (1892), -

A. S. D.  
H. M.

et de l'acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M. M. les échevins A. S. Delisle & H. Morin.

Une heure s'étant écoulée, et n'y ayant pas de quorum, les échevins présents ajournent cette session à Vendredi le dix-huitième jour de Mars courant à huit heures de l'après midi, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé dans la 53<sup>e</sup> Vict. Chap. 70, et de l'acte qui l'amende.

\* M. M. A. S. Delisle  
et H. Morin.  
A. S. D.  
H. M.  
Ajourné au  
18 Mars 1892

A. S. Delisle  
H. Morin  
A. Ducharme  
Chiffier

Session Générale  
d'ajournement  
18 Mars 1892.

Province de Québec

Cité de St. Cunigonde de Montréal

Et une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de Sainte-Cunigonde de Montréal, dans le Comté d' Hochelagas, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le Vendredi le dix-huitième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-douze, conformément à l'ajournement de Jeudi le treizième jour de Mars courant (1892) et conformément à un autre ajournement de Vendredi, le onzième jour de Mars aussi courant (1892) et conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec, passé dans la 53<sup>e</sup> Victoria Chap. 70, et de l'Acte qui l'amende, à laquelle session sont présents:

M. Le Maire, L. H. Renault, et M. M. les Échevins C. F. Lalonde, A. S. Delisle, H. Morin, J. H. Doré, Jos. B. Durocher et J. A. R. Léonard, formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de M. Le Maire L. H. Renault; M. L'Échevin Joseph Luthrell absent, ayant après vérification reçu avis de la présente session.

\* Lecture et approbation des minutes de la séance du 17 Février dernier (1892) et des ajournements du 3 et 11 Mars courant.

\* en date du 26 Fev/92 Le rapport du Comité des Licences, lequel rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport du Comité des Finances ✓ Le rapport du Comité de l'Hôtel-de-Ville, en date du 26 Février, dernier.

Rapport du Comité de l'Hôtel-de-Ville ✓ Adopté unanimement.

Rapport du Comité des Chemins & Éclairage ✓ Le rapport du Comité des Chemins et Éclairage, en date du 26 Février dernier.

Rapport du Comité de l'eau & Santé ✓ Adopté à l'unanimité. Le rapport du Comité de l'Eau et Santé, en date du 26 Février dernier.

Rapport du Comité du Feu & Police ✓ Adopté unanimement. Le rapport du Comité du Feu et Police, en date du 26 Février dernier.

Rapport du Comité des Chemins ✓ Adopté à l'unanimité. Le rapport du Comité des Chemins, en date du 16 courant (1892).

Requête de la Société St. Vincent de Paul ✓ Adopté unanimement. Une requête de F. L. Chadien demandant à ce Conseil de venir en aide à la Société St. Vincent de Paul, section St. Cunigonde.

Proposé par M. L'Échevin Durocher, Secondé par M. L'Échevin Léonard.

Bonus à la Société St. Vincent de Paul ✓ Que la somme de cent piastres (100<sup>00</sup>) soit allouée à la Société St. Vincent de Paul, section St. Cunigonde.

Adopté unanimement.

Le



Requête de la Montréal Rolling Mills  
Lise une requête de La Montréal Rolling Mills Co. demandant le permis de passer un tuyau sur la rue William conduisant à une boudoir d'une bâtisse nouvellement construite.

Référai à l'ingénieur de la Cité.

Lettre de J. Benoit  
Lise une lettre de J. Benoit, Co. Chef du Département du Feu remerciant le Conseil de son don généreux.

Lettre de F. L. Boique  
Lise une lettre de F. L. Boique demandant de lui envoyer la lettre du 28 Août, signée par M. Thibaudan et lui-même. Cette lettre reste sur la table.

Requête des Maires de différentes Corporation  
Lise une requête des Maires et Echevins de différentes Corporation devant s'adresser à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur pour abroger la loi enlevant aux Conseils Municipaux le droit de fixer le taux de la taxe d'affaire des berges.

Opinion Légale sur le droit des licences de la Cité de Montréal  
Lise l'Opinion légale de J. Adam, Co. concernant les droits qui à la Corporation de Montréal sur les licences à accorder ou à refuser aux Charretiers non résidents dans la Cité de Montréal.

Transport de licence de Bouchers de J. H. Gaudin à l'Éts. Bilanger  
Sur demande de M. J. St. Calixt, le transport de sa licence de boucher au N. 176 rue Vinet à M. Charles Bilanger est accordé.

Proposé par M. L. Echevin Durocher, Secondé par M. L. Echevin Morin,

Rencontre avec Bastien Valiquette au sujet du compte de J. A. Dorval  
Que M. le Maire, M. l'Echevin Leonard et le Secrétaire Trésorier de ce Conseil, soient chargés de rencontrer Messrs. Bastien & Valiquette afin d'arriver à un règlement de compte avec J. A. Dorval, Co. Notaire.

Adjourné au 25 du Mars 1892 courant.  
Le Conseil s'ajourne alors à vendredi prochain le 25 du

G. Ducharme  
Maire

Séances Générales d'ajournement  
26 Mars 1892.

Province de Québec  
Cité de Ste. Cunigonde de Montréal

à une résolution d'ajournement passée à sa session tenue,

AD

Il y a eu une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de Ste. Cunigonde de Montréal, dans le Comté d' Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, samedi, le vingt-huitième Mars courant (1892) et conformément aux dispositions de l'Ordonnance de la Législature de Québec, passé dans la 53 Victoria Chap. 70 et de l'Ordonnance qui l'amende, à laquelle session sont présents:

M. le Procureur, J. A. P. Leonard, Co. et Messieurs les Echevins M. Morin, J. St. Doré, Jos. B. Durocher et Jos. Lathrell forment un quorum de ce Conseil, sous la présidence de M. le Procureur, J. A. P. Leonard, Co.

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance.

Achat d'un safe annoncé dans les journaux

Il est unanimement résolu d'annoncer dans les journaux de la Ville de Montréal "La Patrie", "Le Monde" et "Le Star" pour l'acquisition d'un nouveau coffre de sûreté (safe) pour le Bureau du Secrétaire Trésorier d'une dimension d'environ 3 1/2 pieds de profondeur, 1 1/2 pied de largeur & 6 pieds de hauteur.

Avis à Bastien & Valiquette au sujet du compte de J. A. Dorval

Le Conseil autorise à l'unanimité d'écrire à M. Bastien & Valiquette & J. A. Dorval, Co. leur demandant de fixer un soir pour rencontrer un Comité général du dit Conseil afin de régler le compte en suspend du dit J. A. Dorval, Co.

Renouvellement du Billet de la ville de St. Henri pour la Montréal Water & Power Co

Attendu que la ville de St. Henri a donné à la Cité de Ste. Cunigonde de Montréal, le trente un jour de Décembre dernier (1891) en paiement des cinquante mille piastres échues le 1<sup>er</sup> Décembre dernier (1891), un acompte sur le prix d'achat de l'aqueduc de St. Henri, un billet de cinquante mille piastres de la "Montréal Water & Power Company".

Attendu que ce Conseil a accepté ce billet et l'a endossé pour escompte à condition que la ville de St. Henri paie l'escompte de ce billet et aussi que si le dit billet n'était pas payé à son échéance, la Cité de Ste. Cunigonde conserverait son recours contre la dite ville de St. Henri pour la réclamation des dites cinquante mille piastres comme si le dit billet n'avait jamais été donné ou accepté.

Attendu que ce billet devient échu le 29 Mars courant et que la ville de St. Henri par demande verbale de son Maire J. Dagenait, Co. demande que ce billet soit renouvelé pour



x  
vingt  
J. P. L.  
C. P.

pour quarante jours aux mêmes conditions que ci-dessus énoncés, il est unanimement résolu que ce Conseil consente à ce que le dit billet de cinquante mille piastres devenant échû le 29 Mars courant soit renouvelé pour quarante-cinq jours de son échéance à condition que la Ville de St. Henri en paie l'escompte; et que si le dit billet n'est pas payé à l'expiration des dits quarante-cinq jours, et que la Cité de St. Cunigonde de Montréal soit appelée à payer le dit billet, qu'alors la Cité de St. Cunigonde de Montréal conservera contre la Ville de St. Henri pour le recouvrement de la dite somme de cinquante mille piastres, le même recours et les mêmes droits & privilèges que la dite Cité aurait si elle n'avait accepté le dit billet; et que M. le Maire et le Trésorier soient autorisés et sont par les présentes autorisés à endosser le dit billet pour et au nom de la Cité de St. Cunigonde de Montréal, afin d'en faciliter l'escompte.

# jamais  
J. P. L.  
C. P.

Ajournement

Et le Conseil s'ajourne  
G. Ducharme  
J. M. Lefrançois  
J. P. L.  
C. P.

Province de Québec  
Cité de St. Cunigonde de Montréal

Session Générale  
6 Avril 1892

A une session générale du Conseil de la Cité de St. Cunigonde de Montréal, dans le Comté d' Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi, le dixième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-douze, conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec, passé dans la 53 Vict. Chap. 70 et de l'Acte qui l'amende, à laquelle session sont présents:

Son Honneur le Maire, L. H. Renaud, Ecuier  
Et M. le Conseiller H. Morin

Une heure s'étant écoulée, et n'y ayant pas de quorum, M. le Maire L. H. Renaud et M. le Conseiller H. Morin présents ajournent cette session à mercredi, le treizième jour d'Avril courant à huit heures de l'après-midi; conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec, passé dans la 53 Vict. Chap. 70 et de l'Acte qui l'amende

Ajourné au  
13 Avril 1892.

G. Ducharme  
J. P. L.  
C. P.  
L. H. Renaud Maire  
H. Morin

Session générale  
d'ajournement  
13 Avril 1892

Province de Québec  
Cité de Sainte-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de Sainte-Cunigonde de Montréal, dans le comté d'Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi le treizième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-douze, conformément à l'ajournement du dixième jour d'Avril courant (1892), conformément aux dispositions de l'Acte de la Législature de Québec, passé dans la 53 Victoria, Chap. 70, et de l'Acte qui l'amende, à laquelle session sont présents M. le Maire L. H. Renaud et M. M. les Echevins H. Morin, Jos. N. Davin, Jos. B. Desrochers, et Joseph Louttrell formant un quorum de ce Conseil sous la Présidence de M. le Maire L. H. Renaud; M. le Pro-Maire J. A. R. Léonard et M. M. les Echevins C. F. Lalonde, J. Delisle, absents, ayant après vérification reçu avis de la présente session.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil, comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la session du 26 Mars dernier (1892) et de l'ajournement du 6 Avril, courant.

M. le Pro-maire J. A. R. Léonard et M. l'Echevin C. F. Lalonde font leur entrée.

Examen de la Liste des Electeurs parlementaires

Il est unanimement résolu que la liste des Electeurs parlementaires préparée par le Secrétaire Trésorier soit déclarée homologuée, en ajoutant sur la dite liste le nom de M. J. V. Robert, commis, dans l'arrondissement 7e et 8e.

Avis à la Cie Le Royal Electric Co sur son défaut d'Eclairage

Il est unanimement résolu que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à écrire à la "Royal Electric Co" l'informant que ce Conseil n'est pas satisfait de l'Eclairage fourni à cette Cité; que ce Conseil n'a pas cru devoir se plaindre plus tôt, voulant laisser à la compagnie le temps d'améliorer son système; que s'il n'environ six mois que la compagnie fournit l'Eclairage à



344

St. Cuniconde, et cependant le système ne fonctionne pas mieux aujourd'hui qu' alors, et qu' à moins de donner une meilleure lumière, ce Conseil se verra dans l' obligation de protester et de prendre les procédés pour annuler ce contrat.

Teste case sur la juridiction de la Cour du Recorder en matières civiles

Attendu qu' il semble exister des doutes sur la juridiction de notre cour du Recorder, en matières civiles, et qu' il est devenu nécessaire, pour son bon fonctionnement, de faire cesser cette incertitude.

Attendu que dans la cause n° 84 de cette cour où M. J. B. Bourque est demandeur, et Joseph Rombach défendeur, on attaque la juridiction de cette cour en matières civiles;

Il est unanimement résolu que ce Conseil garantisse à M. J. B. Bourque, après jugement, le paiement des frais de son avocat M. J. A. St. Julien, dans cette cause, à condition que cette contestation soit limitée à la juridiction de notre cour du Recorder, et que M. M. Bourque & St. Julien ne tiennent la corporation responsable pour aucun frais dans le cas où M. Bourque perdrait ce procès pour toute autre raison que celle de juridiction.

Présentation de certificats de licence

Les requêtes en faveur de M. M. Jos. Pariseau, Camier Paquette, J. B. Hurléau, S. Picard, Arthur Despatie, Alfred Bricabait, Napoleon Tournier, Joseph Milette & Evère Campeau, pour obtenir des licences d'auberges sont référées au Comité des Licences.

Lettre de M. Davidson gratifiant de \$25.00 la Brigade du Feu

Lue une lettre de M. Thos. Davidson transmettant un cheque de \$25.00 pour récompenser la Brigade du Feu des services qu' elle a rendus lors de l' incendie à leur propriété.

Le Secrétaire est autorisé à remettre ce cheque à M. Joseph Pajo pour être distribué à ses hommes.

Lettre de J. Benoit

Lue une lettre du Chef Benoit accusant réception d' un cheque de \$100.00 pour services rendus lors de l' incendie chez M. John Findlay et priant

345

Le Secrétaire Trésorier d' être son interprète auprès de ce Conseil en lui exprimant sa gratitude pour ce don généreux.

Lettre de la Montreal Loan & Mortgage Co

Lue une lettre de la Montreal Loan & Mortgage Co réclamant les arriérés dus par cette Municipalité.

Il est unanimement résolu que la balance due à La Montreal Loan & Mortgage Co sur la propriété que ce Conseil a acquise de M. A. Lachance soit payée avec les intérêts accrus.

Lettre de la Royal Electric Co

Lue une lettre de la Royal Electric Co informant ce Conseil du transport de leur Police d' assurance à la Commercial Union Ass. Co.

Lettre du Sec. Provincial

Lue une lettre du Secrétaire Provincial accusant réception d' une requête demandant que la Loi des Licences de Québec soit modifiée.

Requête de Octave Lachance

Lue une requête de M. Oct. Lachance demandant la charge de Chef de Police. Référé au Comité de Police.

Requête de Honoré Prud'homme

Lue une requête de M. Honoré Prud'homme sollicitant d' être nommé constable. Référé au Comité de Police.

Lettre de la Bell Telephone Co.

Lue une lettre de la Bell Telephone Co informant ce Conseil qu' à partir du premier jour de Mai prochain, le loyer du téléphone sera de cinquante piastres par an.

Loyer du téléphone Bell

Il est unanimement résolu que le contrat pour le service du téléphone entre la Bell Telephone Co et ce Conseil soit continué, et que le Secrétaire soit et est autorisé à signer le bail à cet effet.

Production de plan de tuyaux en gris

Production de plan de tuyaux en gris par M. Lewis Skarft. Référé au Comité des Chemins.

Plainte de J. R. Ward & W. Rutherford

M. M. J. R. Ward & Wm Rutherford se plaignent verbalement de la manière injuste dont la



346

contre la "Montreal Water & Power Co"

Montreal Water & Power Co. agit à leur égard en les surchargeant sur le taux de l'eau, et demandent au Conseil de vouloir bien s'enquérir sur la justice de leurs récriminations.

Proposé par M. L. Echevin J. L. Littel, Secondé par M. L. Echevin C. F. Lalonde.

Qu'un comité composé de M. le Maire, du Président du Comité de l'Eau et du Procureur, soit chargé de rencontrer la "Montreal Water & Power Co" au sujet des plaintes et griefs de M. Ward & Rutherford, afin d'en venir à un arrangement amical entre les manufacturiers de cette cité & la dite Compagnie, quant au taux de l'Eau à être chargé aux manufacturiers.

Adopté unanimement

Taxe d'affaire de J. K. Ward

La demande de M. J. K. Ward pour réduction de sa taxe d'affaire est référée au Comité des Finances.

Rapport sur trottoirs des rues Duquesnel &c

Rapport du Chef de Police concernant la construction de nouveaux trottoirs faits sur les rues Duquesnel, St-Antoine, Duvernay, William & Dorchester.

Référai au Comité des Chemins

Requête de M. Fauteux & autres concernant les trottoirs

Lue la requête de M. M. Fauteux & autres demandant que certains trottoirs soient faits aux frais de ce Conseil, le long du Chemin de Fer du côté sud-Est.

Référai au Comité des Chemins

Lettre de M. Lacroix & Dubois

Lue une lettre de M. M. Lacroix & Dubois, offrant leurs machines & appareils pour nettoyer les canaux d'égouts.

Référai au Comité des Finances

Avis à la Ville de St. Henri au sujet de l'intérêt composé

Il est unanimement résolu que le Greffier écrive à la Montreal Water & Power Co & à la ville de St. Henri, que ce Conseil comprend que cette Compagnie doit payer l'intérêt de l'intérêt sur toutes les sommes échues et leur demandant de bien vouloir nous répondre de suite si c'est bien là ce qu'ils entendent faire la Compagnie et la Ville de St. Henri.

347

# résolu Aff. C. D.

Paiement de frais en 18e annexion à St. Henri

Il est unanimement résolu que ce Conseil paie la moitié des frais dans les avis donnés par M. Madore au nom des municipalités de St. Henri et de St. Cécile, pour un bill érigeant en Corporation de l'Etat les deux territoires de St. Cécile et de St. Henri.

Salaires du facteur

Il est unanimement résolu que, à l'avenir, le salaire du facteur soit porté à la somme de six piastres (6<sup>00</sup>) par semaine, et de plus qu'il lui soit alloué une paire de pantalons et une paire de chaussures.

Requête de l'Hôpital Notre-Dame

Lecture d'une lettre de l'Hôpital de Notre-Dame demandant au Conseil le renouvellement de leur acte de bienfaisance.

Bonus à l'Hôpital Notre-Dame

Il est unanimement résolu qu'une somme de cinquante piastres soit allouée à l'Hôpital Notre-Dame.

Paiement à J. A. Dorval pour le contrat de Bastien & Valliquette

Il est résolu à l'unanimité que le Trésorier soit autorisé de payer la somme de Soixante piastres à M. J. A. Dorval pour la préparation du contrat de M. M. Bastien & Valliquette.

Lettre de Robert Mitchell & Co

Lue une lettre de M. M. Robert Mitchell & Co demandant une commutation de taxes sur leur manufacture.

Référai au Comité des Finances

Contrat avec les Syndicats à Barrières au sujet de la rue Notre-Dame

Il est unanimement résolu que le contrat entre ce Conseil et les syndicats de Chemins à Barrières préparé par Maître Onésime Marin soit approuvé et que M. M. le Maire L. G. Renaud & C. N. Ducharme, Greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer ce contrat pour et au nom de cette cité.

Reçu au 27 Avril 1892.

Il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à Mercredi le 27 Avril courant à 8 heures de l'après-midi.

G. Ducharme Greffier

L. Renaud Maire